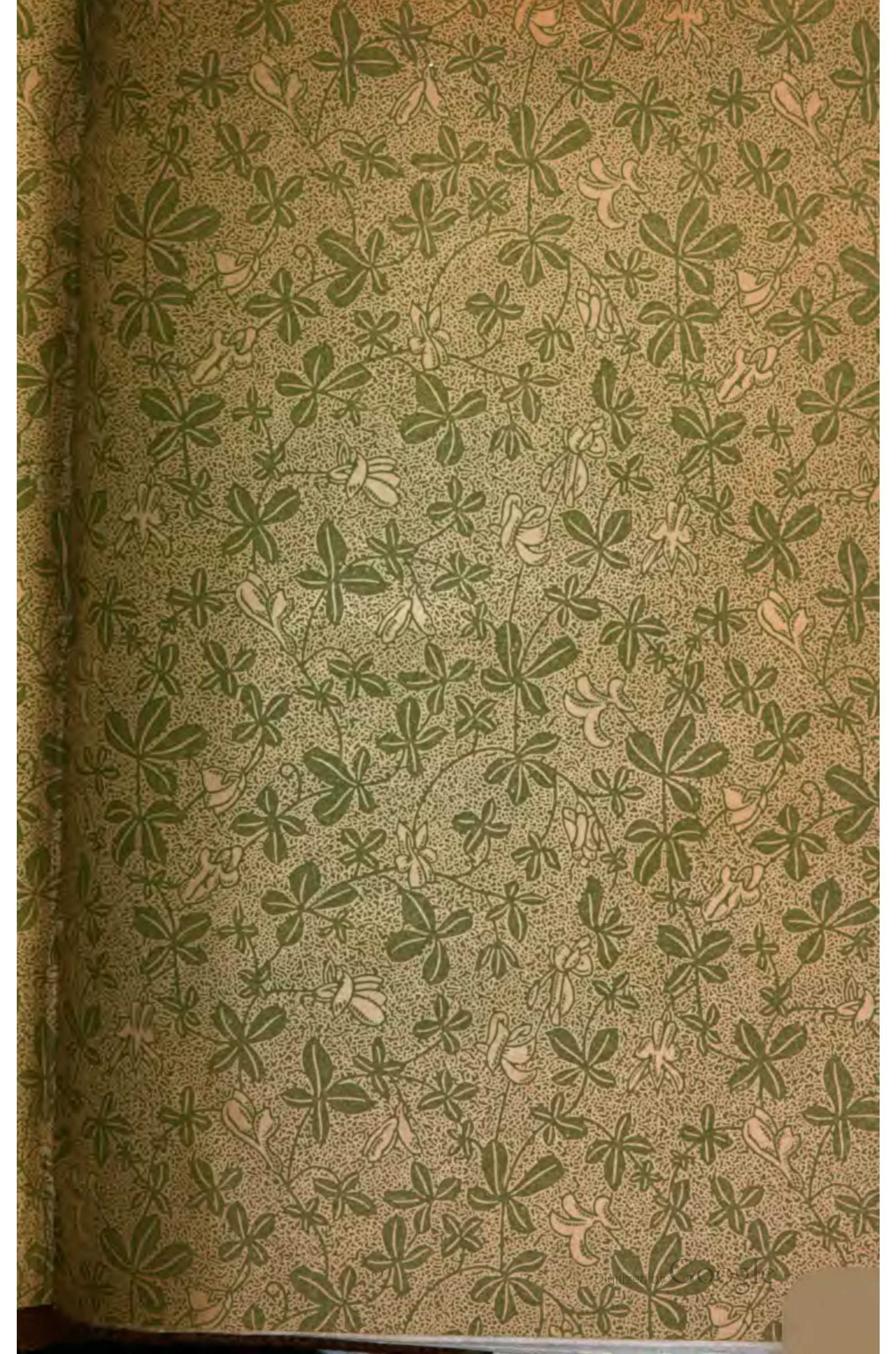



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900000069350
Digitized by Google



OBSERVATIONS

SUR

L'HISTOIRE ET LES EFFETS

DU

ROB ANTI-SYPHILITIQUE

DE Mr. BOYVEAU LAFFECTEUR,

Médecin, Chimiste et Auteur de ce Remède que depuis 30 ans il fournit aux Hôpitaux de la Marine, et avec le quel il s'est chargé envers le Gouvernement de la guérison des Malades reconnus incurables par le Mercure et tous les autres Remèdes.

DERNIÈRE ÉDITION,

RECTIFIÉE ET AUGMENTÉE,

Pour servir de Manuel aux Malades qui veulent se guérir avec le Rob.

Vires acquirit eundo VIRGIL. Enéid.

A PARIS.

Chez l'AUTEUR, en son Hôtel rue de Varennes, N°. 10. Faubourg Saint-Germain.

1810.

J'ai annoncé que, dans l'origine, par des motifs particuliers, je me suis déterminé à présenter mon remède à la Société de médecine, sous le nom de LAFFECTEUR, *aujourd'hui que la Loi ordonne de porter son nom propre, je reprends celui de mon père et je signerai à l'avenir* BOYVEAU LAFFECTEUR.

PRÉFACE.

Ces observations ont paru pour la première fois, en 1779, il s'en est fait, depuis cette époque, un très-grand nombre d'éditions (a).

Fort d'une expérience de trente années, et de la confiance, si j'ose le dire, de l'Europe toute entière; je remets mon ouvrage dans le creuset, pour le rendre plus digne d'attention : je le dédie à cette multitude innombrable de malades de tout sexe et de tout âge, que j'ai eu le bonheur de guérir, et qui, en bénissant mon nom (b), me procureront, tant que j'aurai un soufle de vie, la plus pure des jouissances.

Ces observations sont extraites en grande partie, d'un ouvrage de plus longue haleine que j'ai fait paraitre il y a cinq ans, et réimprimer l'année dernière. dont le titre est.

(a) La dernière, tirée à plus de dix mille vers la fin de l'an VIII, étant épuisée, je la réimprime avec des additions.

» (b) Je rends graces à Dieu de vous avoir fait » naitre et je vous ai élevé dans mon cœur un autel où » je ne cesserai chaque jour de vous rendre hommage; » vous avez sauvé une victime de la rage et du déses- » poir etc., ainsi m'ecrivoit en 1783, un malade de Nan- » cy, abandonné de tous les médecins de cette ville ».

TRAITÉ des Maladies Vénériennes, et particulièrement de la Gonorrhée; Ouvrage qui, en réunissant tout ce qu'il y a de plus intéressant dans mes premières Recherches, sur la méthode la plus propre à guérir les maladies vénériennes, ect. En y ajoutant une suite nombreuse de faits et d'expériences, en éclairant la pratique par l'histoire de l'art et par la théorie des causes, prouvera jusqu'au dernier degré d'évidence, que, par la découverte de mon Rob Anti-Syphilitique, la médecine peut arrêter et réparer tous les ravages de la peste vénérienne.

L'ouvrage que je viens de citer commence par l'histoire raisonnée de la maladie vénérienne, depuis son origine jusqu'à nos jours: on ne trouvera ici que l'extrait de ce travail.

Les malades que j'ai guéris, n'ont besoin que d'un simple tableau qui classe leurs idées et qui fixe dans leur entendement les progrès du mal avec les tentatives de la médecine, pour arriver à la découverte du seul spécifique destiné à les guérir. Mais comme cette première partie de mes observations, à cause de sa brièveté, ne seroit pas en proportion avec celles qui doivent la suivre, je m'étendrai un peu, soit sur l'inéfficacité, soit sur le danger de

toutes les préparations mercurielles, qu'à la honte de la raison, on regarde depuis près de trois-cents ans comme l'unique antidote contre le poison vénérien.

J'ai consacré la seconde partie de cet écrit à l'Histoire du Rob Anti-Sypbilitiqne, et à celle des persécutions qu'il a essuyées à l'époque de sa découverte; j'y exposerai les mesures prises par le Gouvernement pour constater, de la manière la plus exacte, son efficacité et l'heureux avantage avec lequel il a surmonté tous les obstacles qu'on a opposés à sa promulgation.

Cet exposé est nécessaire pour rendre aux malades la confiance que tant de calomnies et de faux remèdes leur a fait perdre.

Après l'histoire du Rob, je passerai à un choix des guérisons en tout genre, capable de triompher du Pyrronisme le plus décidé. Je dis un choix, car si je réunissois les observations de toutes les cures que j'ai faites depuis près de trente ans, que je traite avec un succès constant les maladies vénériennes les plus rebelles au traitement ordinaire, mes malades seroient presque guéris, avant d'avoir eu le temps d'achever la lecture de cette longue histoire. Dans une matière qui intéresse si fort le genre humain, il est du devoir de l'homme pro-

be d'écarter de lui le soupçon du charlatanisme; aussi je me propose de n'admettre dans le choix des faits qui feront la base de ma troizième partie, que ceux qui peuvent être attestés par des gens de l'art existans.

Les Empiriques se cachent derrière les morts pour en imposer aux vivans: moi qui ne trompe personne, je vais à mon but d'être utile, avec la conscience de mes forces et de ma moralité.

Ce choix de faits, ainsi que l'histoire du Rob, ne pouvant pas, par leur nature, être abrégés, feront partie à-la-fois des observations que je publie aujonrd'hui et de l'ouvrage que je viens de réimprimer.

Comme il importe au public de prononcer avec connoissance de cause sur le Rob Anti-Syphilitique et sur toutes les préparations mercurielles qne le Rob est destiné à faire entièrement oublier, cet écrit sera terminé par des pièces justificatives les plus propres à éclairer et à convaincre tout homme de bonne foi qui n'a en vue que le soulagement de l'humanité souffrante.

Tel est le précis de ce manuel des victimes du mal vénérien; je le terminerai par le récit du soulèvement qu'à excité, à diverses époques, la découverte de ma méthode, et sur-tout de mes

succès dans l'art de guérir : car ce n'est pas une théorie lumineuse, c'est l'avantage résultant de cette théorie, qui afflige l'envie. On pardonne aisément en médecine à celui qui n'est supérieur que dans son cabinet : mais voir guérir des malades qu'on a soi même manqués, est le désespoir de tout empirique qui ne cherche la renommée que pour arriver à la fortune.

Il n'est pas dans mon caractère de repousser des libelles par des libelles; je gémis des erreurs, je méprise les outrages et je ne réponds à une critique motivée qu'en profitant de ses avis; mais lorsqu'un méchant a recours à la calomnie pour rendre suspecte ma probité, il est de mon devoir de la défendre. C'est sous ce point de vue que dans les éditions précédentes de cet ouvrage sortant un moment de mon caractère, j'ai répondu à une imposture imprimée en faveur de la Poudre Unique de Gaudernaux, par Andrieux.

Aujourd'hui que cette poudre est enterrée avec son Chevalier Andrieux, il est inutile de remuer la cendre des morts, pour rappeler au public une querelle qui n'auroit jamais du naître. Je me contenterai de dire que j'ai été vengé du libelle par l'Academie des Sciences, autorité de laquelle il n'est pas permis d'appeler.

Mon parti est pris, et il m'est dicté par l'a-

mour de mes semblables. Je ne répondrai à tous mes détracteurs qu'en guérissant les infortunés manqués avec la Poudre Uuique ou l'Acide Nitreux (a), et d'autres prétendus spécifiques de ce genre qui n'opèrent des merveilles que sur du papier, et que vantent, seuls, ceux qui les débitent.

La dernière édition de mes Observations étoit écrite avec cette simplicité de style qui caractérise une réunion d'expériences, de raisonnemens et de faits : il paroît qu'elles plûrent aux gens de l'art et au public : le livre est d'une ame pénétrée du desir de cicatriser une des playes les plus profondes de l'homme civilisé, et il fut accueilli de tous les gens de bien.

Ce succès, que mon peu d'habitude dans l'art si difficile d'écrire me faisoit à peine préssentir, me détermine aujourd'hui à refondre presque totalement mon travail, mais en conservant le fond et en adoptant un stile aussi simple, quoique perfectionné : j'y ai mis tous mes soins, et l'ouvrage auroit été encore plus digne des regards du public, si j'avois pu me permettre d'employer exclusivement, à éclairer mes malades, un temps précieux que je destine à les guérir.

[a] L'oxigène, l'acide Nitreux ou l'eau-forte, sont la même chose

PREMIÈRE PARTIE.

TABLEAU RAPIDE

DE

LA MALADIE VÉNÉRIENNE,

Depuis son Origine, jusqu'à nos jours, et des remèdes employés pour la pallier ou guérir.

Si la maladie vénérienne a, comme on le croit, attaqué et vicié le genre humain dans son berceau, l'usage immodéré des femmes sans mœurs et sujettes à des éruptions à la peau, a occasionné dans ces contrées ardentes, où le sang allumé s'embrase, les premiers accidents de ce fléau terrible.

Une observation du Docteur Blégny, faite le siècle dernier sur une fille de quatorze ans, qui fut violée en trois jours par six hommes, et qui se trouva atteinte d'une maladie vénérienne bien constatée, tandis que les libertins qui en avoient si indignement abusé, restèrent parfaitement sains (a), tendroit à confirmer ce sys-

(a) Art. de guérir les maladies vénériennes, seconde Edition de 1692, page 16.

tême, et il s'en suivroit que les semences très-pures de plusieurs hommes, pourroient, par leur mélange, se vicier dans la femme et dégénérer en maladie vénérienne.

Quelqu'opinion qu'on adopte sur un sujet qui prète tant aux conjectures, on ne peut se dissimuler que par l'attrait irresistible qui entraîne un sexe vers l'autre, l'abus des jouissances ne soit aussi ancien que leur usage.

Le vice vénérien a donc pu se manifester, dès les premières générations, sous divers aspects : tels que la lèpre des anciens qui affectoit à-la-fois les parties charnues du corps et l'organe générateur : l'horrible maladie de Job, et sur-tout cet abominable Eléphantisme qui, fruit de l'intemperance Egyptienne, alloit jusques sur le trône attaquer les pharaons.

Le mal vénérien proprement dit, suivant l'opinion la plus généralement reçue, a la même origine que la découverte du Nouveau Monde.

On assure que Colomb débarquant à Saint-Domingne ; vers l'an 1492, y trouva presque tous les habitans infectés du mal vénérien, mais la nature bienfaisante avoit placé le remède à côté du mal,

Outre l'antidote tiré de la chair palpitante du Lézard de la Nouvelle Espagne, que l'on ap-

pelle, L'inguan ou l'Anolis et dont les succès ont toujours été contestés par les médecins; les Indiens avoient soixante productions végétales qui leur servoient à guérir les maux vénériens.

La principale étoit le Gaïac, qu'Oviedo qui l'avoit employé pour lui-même, apporta en Europe et par le moyen duquel il devint un des particuliers les plus riches de son temps.

Carpi, de son côté, imagina en Italie, d'employer le mercure pour traiter la maladie vénérienne, nommée alors le mal-Français.

Les succès qu'il obtint firent sa rénommée, on accourut auprès de lui de tous les points de l'Europe, et peu-à-peu il éclipsa par son luxe tous les petits princes dont les crimes nous ont été transmis par Machiavel.

Il étoit temps qu'une médecine salutaire vint opposer une digue au torrent vénérien, qui menaçoit de dégrader la race humaine en Europe : la rapidité de sa propagation fut étonnante. Les conquérans des Antilles, de retour dans leurs foyers, fixèrent cette épidémie par tout où ils s'arrêtèrent, ils la communiquèrent aux Maures qui chassés de l'Espagne, infectèrent les peuples de l'Asie et de l'Afrique, dans l'espace d'un demi siècle, l'ancien monde se trouva presqu'entièrement ravagé par ce fleau destructeur.

Quelques Isles peu connues au centre de la mer du Sud et des terres Australes, échappèrent seules à la contagion générale.

Comme, sur tout à l'époque de la decouverte du Nouveau Monde, la peste vénérienne se manifesta avec des symptômes effrayans, il n'étoit pas étonnant que la médecine déconcertée, cherchât dans celui des trois règnes de la nature qui a le moins d'analogie avec l'économie animale, c'est-à-dire, dans le régne minéral, un remède qui fut connu par sa grande activité.

Delà, la téméraire audace avec laquelle Carpi et ses contemporains employèrent le mercure en frictions et en breuvage; on cherchoit moins alors à conserver les jours du malade, qu'à écarter avec violence le principe qui les empoisonnoit; pourvu que le malade ne périt point du mal, peu importoit, à la médecine du temps, qu'il périt un jour des funestes effets du mercure.

Cependant, des gens de l'art qui n'avoient pas les lumières de Carpi, voyent que les remèdes tirés du règne minéral dissipoient souvent, du moins quant aux apparences extérieures, les symptômes de la contagion vénérienne, imaginèrent de substituer au mercure, des

compositions analogues, mais qu'il soupçonnoient dévoir être moins meurtrières : tels que l'Or, le Cinabre, l'Antimoine ou même l'Arsenic modifié d'après les principes des Pharmacopées; mais aucun de ces prétendus spécifiques n'a eu de succès constans et déterminés; il est aujourd'hui démontré, aux yeux des chimistes éclairés, que tout remède quelconque tiré du règne minéral, est trop actif (a) ou reste sans action, parcequ'on ne peut en déterminer la quantité nécessaire et qu'on ignore les effets qu'il produit sur les divers tempéramens : si le remède est trop affoibli, il reste sans action et ne guérit pas; s'il est trop actif, le bien qu'il opère n'est rien en comparaison du mal qu'il laisse après lui.

Il est bien reconnu que les affections nerveuses, les obstructions des viscères, les ulcères du poumon, l'affoiblissement graduel de l'estomac et sur-tout la paralysie des membres et de l'entendement, sont les suites funestes et presqu'ordinaires d'un traitement mercuriel; qu'il ne peut donner, pendant quelque temps, les

(a) J'excepte de cette proscription les préparations ferrugineuses, qui sont la base de la plupart des Eaux Minérales et qui sont très-salutaires dans plusieurs maladies.

apparences de la santé, sans laisser, dans les vaisseaux fatigués, le germe de la douleur, et quelquefois le principe de la mort.

Plus le mal vénérien se montroit rebelle, plus les médecins cherchoient des remèdes actifs pour le combattre. Hoffmann, un des hommes les plus célèbres de l'Allemagne, tenta l'usage intérieur des Cantarides; mais ce moyen terrible a été heureusement bientôt abandonné. Le docteur Carrère, dans ses additions à la matière médicale de Venel, a fait un tableau si fidèle et si effrayant des suites dangereuses qu'entraîne son usage, que l'homme prudent seroit tenté de rester en proie toute sa vie à la peste vénérienne, s'il ne pouvoit s'en guérir que par les Cantarides.

Des gens de l'art qui avoient échoué, en employant successivement des remèdes tirés des trois règnes, imaginèrent de les réunir pour en augmenter l'énergie : delà, les mélanges du sel de Vipère avec la racine de Contra-Yerve ou avec les pilules de Dubois de la Pharmacopée d'Edimbourg. Toutes ces Préparations sont totalement oubliées, malgré les efforts de leurs auteurs pour captiver à jamais l'opinion publique.

Cependant ceux qui s'étoient assurés de la

dangéreuse activité du mercure et des autres compositions minérales, mais qui vouloient les masquer aux yeux trop clairvoyans, tentèrent, par des noms nouveaux et peu connus, de détourner l'opinion générale sur le secret de ces préparations mercurielles : delà, cette foule de recettes imaginées par la cupidité, pour aller à la fortune, par la disparition momentanée des principaux symptômes de la contagion vénérienne; recettes dont le temps a bientôt fait connoître l'inefficacité ou le danger. et qui, heureusement pour les malades, ont péri et sont entièrement oubliées aujourd'hui.

Le mercure est toujours la base de toutes ces préparations d'Empiriques, qu'ils annoncent avec faste, comme ne renfermant que des substances analogues à l'économie animale.

En examinant avec attention la préparation de Reynal, (lequel n'est rien moins que l'auteur de l'histoire philosofique), on voit qu'il a cherché à corriger le mercure par le Turbith. Le mercure domine encore dans la Panacée de la Vigne, dans les préparations de Nicole, de Duvic, de Pastel, de Pellerin, dans l'essence d'Avisara, dans la Teinture de Winc-Kler, dans L'eau Anti-vénérienne de Quertant et d'Audaucet, dans le Chocolat anti-vénérien

de Brue, dans le Nectar de Cythère, dans l'eau de salubrité etc. etc. A mesure qu'un remède d'Empyrique prenoit quelque consistance, la médecine le décomposoit pour éclairer le Gouvernement; mais combien de victimes périssoient, avant que les yeux des infortunés se dessillassent! Une viellosse prématurée fut souvent l'effet de la tisane de Callac, avant qu'on sut qu'elle n'étoit qu'une décoction de Salsepareille et de *Séné* saturé de mercure.

Les sept dixièmes des soldats périssoient dans nos Hôpitaux, il y a trente ans, par les dragées de Keyser, lorsque les chimistes reconnurent que cette préparation funeste étoit du mercure dissous, par l'acide végétal, réduit sous une forme de pilule saline, par l'addition d'un peu de terre martiale.

Une administration tutélaire leur substitua, il y a vingt ans, sur-tout pour les Hôpitaux de la Marine et les gens de mer, mon Rob Anti-Syphilitique qui guérit toujours et ne nuit jamais à personne, même aux individus les plus foibles et les plus délicats.

Du moins, il y a de la franchise dans la dénomination d'autres recettes anti-vénériennes qui ont été un moment en vogue : telles que le sirop mercuriel de Belet où ce minéral est dis-

sous par l'acide nitreux : la manne de mercure que l'on compose avec le précipité blanc et les fleurs de mercure dérivées de la manne. On rencontre encore le mercure modifié, ou par des mains inhabiles, ou par des mains indiscrettes, dans l'ongent merquriel de Torrés, dans le mercure préparé par Mauflâtre et Querrenet. et dans l'essence mercurielle Helvétique de l'Anghans ; du moins les infortunés qui employoient de pareils remèdes, étoient avertis par les noms, des dangers de ces préparations.

Plus le mercure est élaboré, plus les effets qu'il produit altèrent l'organisation physique et morale. Défiés vous sur-tout de toute combinaison du mercure avec l'acide marin : car le résultat en est le Sublimé-Corrosif, dont le grand nom de Van-Swieten n'a jamais pu en faire adopter l'usage à un médecin ami de l'humanité (a). On a tenté, pour éviter les déchiremens de l'estomac, de l'introduire dans les intestins ; telle est l'origine des lavemens antivénériens de Royer, de Ferrant et de Lafont ;

(a) Le célèbre Louis, dans son paralellèie des maladies vénériennes, dit « L'autorité de Van-Swieten » ne m'en impose point sur l'usage du Sublimé-Cor» rosif, c'est un Remède Féroce que l'on ne parvien» dra jamais à adoucir etc.

mais c'est un vrais poison quand on le fait boire aux malades, comme dans la panacée de la Brue, ou quand on le fait avaler en pilules ou en ôpiat comme dans la poudre de Godernaux et dans les tablettes de chocolat de Brue.

Heureusement qu'on sait aujourd'hui que le mercure, quand il n'est pas adouci, est plus dangereux que le mal même qu'il est destiné à guérir. Bergmann l'administroit en poudre, trituré avec le sucre. Hoffmann le donnoit en décoction avec du lait.

D'autres praticiens, un peu moins instruits, croyant que faire évacuer le malade, c'étoit le débarasser d'un virus aussi fixe et aussi tenace que le virus vénérien, tentèrent d'unir le mercure à des purgatifs plus ou moins violens; delà, cette quantité innombrable de pilules de différens noms et de différentes compositions, dont le Charlatanisme a inondé l'Europe, et dont enfin le moindre défaut fut toujours de ne point guérir.

Plusieurs chymistes ont essayé de combiner ce terrible minéral avec des sels : un des remèdes de ce genre, qui s'est soutenu le plus longtemps, est celui de l'alchymiste l'Agarai : c'est une dissolution de Sublimé dans l'esprit de vin, avec l'addition d'une dose déterminée de sel

Ammoniac et de nitre purifié. D'autres physiciens d'un grand nom, tels que l'immortel *Staal*, rejetèrent la combinaison du mercure avec les sels, et proposèrent de l'allier avec des substances propres à les diviser assez, pour l'introduire dans la circulation du sang : c'est d'après ce principe que Lintilius mêla le mercure avec le Bezoard, Hermann avec le Camphre. Pulmmer avec le Soufre doré d'Antimoine; Margraaf tenta le mélange avec les acides végétaux, Johnston, Santorius avec l'acide Vitriolique, Graaf et Agricola avec les Alkalis.

En réunissant ici quelques unes des observations éparses, qui sont le fruit de l'expérience des praticiens éclairés et de la mienne, je pourrois faire un résumé effrayant des raisons que la philantropie peut faire valoir, pour éloigner le Mercure, et tous les minéraux, du traitement des maladies Syphilitiques.

INSUFFISANCE DU MERCURE.

Démontrée par son Infidélité.

L'infidélité du mercure démontre son insuffisance dans l'administration et on peut s'en convaincre, en étudiant dans le silence de tout préjugé, la quantité du mercure qui s'introduit dans les

corps humain, et qui y séjourne : la manière dont il développe son activité et les effets qu'il produit par sa stagnation dans les viscères, ou dans sa sortie à travers les pores.

D'abord quelle que soit la manière de l'administrer, on ne peut jamais s'assurer de la quantité précise qui entre dans le sang, soit qu'on le prenne en boisson, en lavemens ou en pilules, soit qu'on l'applique à l'extérieur, sous la forme de Cérat, de bains et de frictions.

Les préparations mercurielles, employées par l'intermède de la peau, laissent toujours une certaine quantité du remède éparse sur le linge, sur l'épiderme du malade, ainsi que sur les mains de l'homme de l'art qui l'employe.

Cette quantité ne sauroit être soumise au calcul : elle est en proportion avec le dégré d'atténuation que la pharmacie fait subir au mercure, avec le tissu plus lâche ou plus serré de la peau du malade qui le reçoit, avec le plus ou moins d'adresse du praticien qui l'administre.

Si l'évacuation du mercure dans l'onguent Napolitain et les frictions, est de nature à dérouter la théorie la plus éclairée, elle est bien plus inapplicable dans l'action insensible des bains : les lavemens même, dont les effets sont

plus aisés à soumettre au calcul, n'offrent à cet égard, que la plus insuffisante des lumières: les préparations mercurielles qui en font la base, se précipitent par leur poids vers les parties inferieures et se perdent presque, sans s'être décomposées, dans les évacuations des premières voies: d'ailleurs, comme par la diversité des organisations, le canal intestinal éprouve plus ou moins d'irritation, comment juger, d'après une cause incertaine, l'intensité des effets? ce qui semble le plus avéré, dans cette méthode de curation, c'est qu'en général elle laisse après elle des tremblemens convulsifs, des salivations tardives, qui rendent souvent inutiles le génie observateur et les lumières des médecins les plus éclairés.

L'infidélité du mercure se manifeste non seulement par l'impossibilité d'en évaluer la dose dans l'administration, mais encore par celle de s'assurer de la manière dont il opère, de la partie du corps humain sur laquelle il se porte de préference, et de l'énergie avec la quelle son action s'exerce: tous ces phénomènes sont des problèmes qu'on ne peut tenter de résoudre, qu'en soumettant les malades à de tristes et funestes expériences.

Les préparations mercurielles se donnent

d'ordinaire à des doses précises et réglées, d'après l'âge ou le sexe des malades; cette méthode est meurtrière: la même dose ne convient pas à dix individus; souvent une petite quantité de mercure excite une salivation abondante, tandis qu'une très grande n'opère aucun effet sur les vaisseaux de la bouche et de la langue: quelquefois un malade, paroit foiblement constitué, est long temps sans s'appercevoir qu'on le traite avec des préparations minérales, tandis qu'un tempérament robuste éprouve des spasmes, des irritations dans le tissu nerveux, sent son estomac se délabrer, sa poitrine s'affoiblir, et des nuages s'élever jusques dans son entendement.

Le mercure affecte de la manière la plus imprévue les organes qu'il peut atteindre; tantôt ce sont les yeux, tantôt le cerveau et plus souvent la bouche. Il est des malades chez lesquels il ne se manifeste qu'en ébranlant tout le système nerveux; chez d'autres il se porte sur les viscères du bas-ventre, ou sur les poumons; j'en ai vu quelques-uns qui éprouvoient des violens symptômes d'érétisme, tandis que chez le plus grand nombre, je ne remarquois que les caractères de l'atonie, de l'affaiblissement et de la stupeur.

L'action du mercure sur les fluides n'est pas

moins problématique : l'opinion presque générale, est qu'il divise les humeurs, en les atténuant ; d'après l'expérience et les observations du célèbre Sanchez, qui me paroissent concluantes, « le sang d'un malade, qui vient de saliver, est enflammé, épais, plein de phlogistique et couvert d'une croûte inflammatoire » (a) », ce qui ne s'accorde point avec la propriété que la théorie chymique attribue essentiellement au mercure.

Par la même raison qu'on ignore comment le mercure agit sur les organes, sur les viscères et sur les fluides, dont le corps humain est abreuvé, on est très-peu instruit sur les moyens de l'en faire sortir, quand ses effets destructeurs se manifestent avec trop de violence. Lorsque le mercure se porte vers la bouche, qu'il l'infecte, qu'il procure la salivation, qu'il gonfle les gencives qu'il ébranle les dents et qu'il dégrade les viscères, la plus part des gens de l'art conseillent les purgatifs qui rendent souvent l'action du mercure inutile ; ou les sudorifiques qui, d'après mes observations, diminuent rarement l'état de phlogose où se trouve le malade.

(a) Observation sur les maladies vénériennes, pag. 95.

Si le mercure se porte sur les nerfs, les bains, l'usage du lait, les délayans, qu'ordonne la médecine, ne font que calmer un moment le mal qui, à la première explosion du virus ou du mercure, se manifeste avec plus de violence que jamais.

Le mercure, quand il a assez d'activité pour commencer une guérison, procure ordinairement des dissenteries et des hémorragies : on a recours alors aux remèdes généraux qu'on trouve dans toutes les Pharmacopées, mais la lenteur étonnante, avec la quelle ils opèrent, laisse au mercure le temps de faire tous ses ravages.

C'est d'après toutes ces considérations que Van-Swieten lui même, un des plus grands apôtres du mercure, a avancé comme une espèce d'axiome en médecine, que, quand le mercure est trop actif, il n'est point aisé de le contenir (a). La salivation et ses suites, dit un auteur Italien (b), est seule capable de causer des ravages affreux. Elle commence par

(a) *Comment. in Boerhaave aphorism. de cognosc. et curand. morb* tom V. page 540.

(b) André *Vaca* Berlighieri, médecin et professeur d'anatomie à Pise, publié par Pinjon, Officier de Santé à l'Hôpital du Val-de-Grace. an VIII.

» une démangeaison plus ou moins considé-
» rable aux gencives; un léger engorgement
» des glandes salivaires.

» La rougeur et la tuméfaction des genci-
» ves, l'haleine puante, l'évacuation plus
» abondante de la salive, si la salivation fait
des progrès.

» A ces premiers accidens il en succède d'au-
» tres beaucoup plus graves. La séparation de
» la salive est si considérable que le malade est
» obligé d'avoir toujours la bouche béante
» pour la laisser couler.

» Les gencives se tuméfient extrèmement,
» deviennent douloureuses, se détachent des
» dents et s'ulcèrent.

» Les dents s'ébranlent, les glandes salivai-
» res s'engorgent beaucoup, et souvent s'ulcè-
» rent. La douleur de toutes ces parties est
» souvent insupportable, le voile du palais,
» une partie du larynx sont compris dans l'en
» gorgement.

» Les tégumens même de la face et de la
» tête se tuméfient dans quelques cas, la fiè-
» vre survient, et le malade risque de périr,
» l'engorgement se propage à la langue et au
» larynx, de manière à empêcher le passage
» de l'air ».

L'auteur oublie un des accidens les plus terribles de la salivation, c'est la bridure ou soudure des machoires, causée par l'adhérence des joues aux gencives, ce qui met le malade dans l'impossibilité d'ouvrir la bouche pour manger, et le réduit à ne vivre que d'alimens liquides. Les autres accidens du mercure qui tuent le malade, sont peut-être moins à craindre que cette bridure qui les plonge dans un désespoir continuel. Une anecdote singulière qui nous a été transmise par le docteur Swediaur, prouvera qu'à cet égard l'Inde est plus avancée que l'Europe, dans l'art de maitriser le mercure, pour l'empêcher de nuire à l'économie animale; suivant ce médecin Anglais, les Indiens traitent depuis long-temps les maladies vénériennes avec le mercure, mais lorsqu'il a été administré mal à-propos à trop fortes doses, ou à des individus cacochymes, ils possèdent, à ce qu'ils disent, des recettes particulières inconnues à la médecine Européenne, pour chasser cet agent terrible des viscères qu'il corrode aulieu de guérir (a).

Voilà les secrets qu'une sage philantropie devroit leur surprendre, ou leur acheter, au

[a] Traité complet des maladies Syphilitiques. Tom I. page 59, Swediaur.

lieu de leur envier leurs diamants, que la nature a cachées dans le sein des Montagnes de Golconde ou de Visapour.

Je ne sais pourquoi la médecine préconise avec tant de faste l'usage interne ou externe du mercure, puisqu'elle n'a pu trouver encore de régulateur pour en balancer les funestes effets. S'agit-il de la salivation qui tue souvent le malade, en épuisant ses forces : l'homme de l'art qui n'épouse aucun système, avouera que sans quelque crise particulière de la nature, il est infiniment rare qu'il puisse l'arrêter. Le mercure, quand il agit sur les intestins, les affecte d'ordinaire d'inflammations et d'ulcères : c'est alors un triste service à rendre à un malade, de pallier pour quelque temps ses incommodités, pour le tourmenter du tenesme et le faire périr par la dissenterie.

Cet inconvénient est d'autant plus terrible que, d'après les observations judicieuses de Van-Swieten, la sérosité que le mercure sépare de la masse du sang, ne se porte pas toujours vers les pores de la peau, ou vers les glandes salivaires : quelquefois les rémèdes inconsidérés qu'on tente pour arrêter une salivation importune, provoquent une diarrhée séreuse que cet illustre médecin appelle une *Salivation*

intestinale, et qui couvre les intestins d'ulcères (a) : dans cet état désespéré la médecine est muette, et il ne reste au malade qu'à mourir.

Si du moins le mercure, le plus sagement administré et adapté, par la différence des doses, à la constitution des malades, guérissoit radicalement les maux vénériens : mais il s'en faut bien que le succès, à cet égard, réponde aux promesses brillantes des hommes qui mettent tant d'intérêt à le préconiser.

Bronfeld a vu plusieurs-fois les symptômes vénériens détruits en apparence par l'action du mercure, reparoître d'une manière effrayante, avant la fin de la convalescence (b).

Louis un des hommes de la Capitale qui avoit le plus de renommée dans l'art de guérir les maladies Syphilitiques, avouoit avec la franchise du talent, qu'il manquoit souvent des guérisons avec le mercure ; que les Symptômes du mal se multiplioient de temps-en-temps pendant le traitement au lieu de disparoître. et qu'après les guérisons les mieux constatées, il se présentoit dans certains sujets, des phéno-

(a) Van-Swieten, lib. citat. page 500. 501.

[b] Observation sur les differentes espèces de Solanum, page 10.

mènes étranges, faits pour dérouter la médecine la plus éclairée, (a) L'assertion de Carrère est encore plus positive; « le Sublimé Cor-
» rosif lui même, dit ce sage observateur, est
» un remède infidèle : il ne produit souvent que
» des guérisons insidieuses qui inspirent une
» fausse sécurité; mais bientôt le prestige est dé-
» truit: on voit que le virus n'est qu'émoussé,
» qu'il est retenu dans le corps; et c'est alors
» qu'il produit cette foule de maladies vénérien-
» nes chroniques, qui, jusqu'au milieu de ce
» siècle, se sont jouées des vains efforts de la
» médecine (b) ».

C'est au célèbre Sanchez que nous devons les premières observations sur les maladies vénériennes Chroniques. Cet utile ouvrage a été publié en 1785, par son digne ami le docteur Andry.

DES DANGERS DU MERCURE.

Sous quelque forme qu'on l'administre.

Je n'ai pu tracer l'histoire des palliatifs mercuriels, dans le traitement des maladies vénériennes, sans faire connoître les désordres

(a) Parallèle des différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes, page 10, (Louis).

(b) Recherches sur les maladies vénériennes chroniques, page 138.

qu'ils causent dans l'économie animale : mais je serai court, pour ne pas me répéter ; et encore je ne reviens sur ce sujet, que parceque c'est une des bases de cet ouvrage, qu'il est essentiel, pour les infortunés que l'opinion domine et tyrannise, de savoir que le mercure est à-la-fois le plus infidèle et le plus dangereux des remèdes.

On remarque depuis un siècle, que la vie sédentaire, la molesse, l'abus des plaisirs ont singulièrement multiplié, sur-tout dans les grandes villes, les affections nerveuses : genre de maladie qui exerce peu-à-peu ses influences, non seulement sur les parties délicates du corps humain, mais encore sur l'entendement, qui vicie le caractere le plus heureux, qui rend insensible aux jouissances les plus pures, et, en éloignant des devoirs de la vie sociale, conduit peu à-peu au dégoût de l'existence et au suicide.

Or, la saine physique démontre que le mercure pris, soit intérieurement, soit extérieurement, exerce l'action la plus directe sur les nerfs ; qu'il les agace, qu'il les irrite, multiplie les spasmes et les convulsions, qu'à force de contrarier les mouvemens naturels du tissu fibrilaire, il détermine l'affaissement et l'inertie

des facultés intellectuelles. « Le mercure, dit
» le savant Carrère, porte évidemment atteinte
» aux nerfs, sur-tout dans les sujets délicats
» et sensibles, et chez les femmes : il entraîne
» les convulsions, les palpitations de cœur, le
» tremblement des membres : accidents qui se
» soutiennent, dans quelques maladies, long-
» temps après l'usage du remède, et qui se
» perpétuent quelquefois toute la vie : ces
» effets terribles se font sentir jusques dans le
» *Sensorium Commune* où il produit le même
» affaissement que le vice vénérien dégénéré :
» delà, les stupeurs, la perte de la mémoire,
» les paralysies et l'imbécillité (a) ».

Quand le mercure agit sur le corps humain, c'est comme fondant, et sous ce point de vue, ses effets sont encore désastreux ; quelquefois la fonte d'humeurs qu'il produit est si immodérée, que surmontant l'effort combiné de tous les remèdes, il décompose les fluides et en amène la dissolution.

Les solides, dans l'économie animale, ne sont pas à l'abri des atteintes du mercure par-

---

[a] Recherches sur les maladies vénériennes chroniques, page 122.

ce qu'il leur donne un mouvement violent, et, en augmentant ainsi leur action, les dispose à la gangréne.

De cette détérioration des fluides et des solides, naissent, sur-tout dans les tempéramens cacochymes, l'enflure des extrèmités du corps, les fièvres lentes et le marasme qui souvent conduisent à la mort.

A ces accidens qui se manifestent sur l'ensemble des sources de la vie, s'en joignent de partiels, qui n'affectent que quelques membres ou quelques organes : tantôt une espèce de goutte se fait sentir dans les articulations des genoux, tantôt le visage est deshonoré par un honteux sphacèle (a) : Carrère attribue la phtysie, soit nerveuse, soit pulmonaire, à l'usage immodéré de ce remède violent; Blegny, la détérioration de l'organe de l'ouïe; Fabrice de Hilden, la cécité (b).

(a) Voyez l'observation d'un malade du Calvados, reconnu Incurable par MM. Pelletan. Portal et Deschamps; sa guérison a été opérée chez moi (dans trois mois) il y a huit ans actuellement, sous les yeux des MM. Andry, Lebreton, Jouenne, Lacroix, Génouville, Daignan, etc. Tous distingués dans l'art de guérir.

(b) Carrère *loc. citat.* page 119 et 221 Blégny. Zodiac, Médecin, Gal, an Janv. Observ. 13 Fabrice de Hilden, *Observ. et curat. Chirurc. centur. uet VI.*

De quelque manière qu'on administre le mercure, il provoque une salivation plus ou moins abondante, et cette salivation ajoute aux inconvéniens du minéral même (a), des accidens qui lui sont particuliers et qui échapent souvent à la surveillance de la médecine la plus éclairée.

Analisons à cet effet le célèbre Van Swieten: on ne récusera pas sans doute l'autorité de ce protecteur du Sublimé-Corrosif.

« La salivation occasionne des érosions à la » langue, des hémorragies, résultat des par- » ties internes de la bouche corrodée et qu'on » n'arrête quelquefois que par l'application » d'un fer rouge; la chûte des dens les plus » saines, peut être la suite de cette salivation » qu'on n'a pu maîtriser; et il n'est pas rare de » voir des sujets, à la fleur de l'âge, en perdre » une partie dans le cours du traitement.

» Ajoutons que pendant que le mercure opé- » re ainsi, le malade éprouve des douleurs si » cruelles, qu'il est tenté quelquefois d'appel- » ler la mort pour se délivrer des tourmens » qu'il endure (b).

(a) Voyez l'article Salivation. page 15.

(b) *Commentar aphorism. Boerh, loc. citat.* pag 526.

Il ne faut pas croire que les dangers disparaissent avec les symptômes du mal que le mercure a pallié : un homme de l'art atteste, dans un ouvrage connu, qu'une fille de douze ans, dont le mercure n'avoit pas attaqué les glandes salivaires pendant le traitement, éprouva, un an après, une salivation opiniâtre, accompagnée d'une diarrhée dont elle mourut : il étoit impossible de se méprendre sur le principe de ce malheur, car le corps de l'infortunée ayant été ouvert, on trouva du mercure stagnant dans les viscères (a).

Tous les oracles de la médecine, les Fallope, les Spielmann, les Sanchez et les Van-Swietèn, s'accordent à dire : que le mercure volatilisé, qui s'introduit dans les veines. en amincit les tuniques, qu'il corrode les viscères, où il séjourne, que les ravages qu'il cause par tout où il se montre, sont d'autant plus incalculables, qu'il est presqu'impossible aux remèdes, qui neutraliseroient ce poison actif, d'y pénétrer (b).

(a) Fontanus *respons et curat. médic* page. 899.

(b) Fallop. *de morbo. gallico.*—Spielmann *d'heydrac. prépardt. in Sanguinem affeeit* parag. 13.—Sanchez, Observations sur les maladies vénériennes. page. 212 et 114. —Van-Swietèn *Commentar, in aphorism* tom. V.

Je sais que des médecins, qui s'étoient faits les apôtres du mercure, ont tenté de jetter des doutes sur le séjour de ce minéral dans le corps humain, lorsque le mal vénérien avoit disparu; mais il faut brûler tous les livres, pour s'aveugler sur un pareil fait dont on trouve la preuve à chaque page, dans les annales de la médecine.

Fallope, en ouvrant une tumeur dans l'os de la jambe d'une victime du mercure, qui en avoit fait usage, trois ans auparavant, y trouva un dépôt de ce minéral dangéreux (a).

Farnel l'apperçut en goûttes mobiles dans une partie osseuse, qui avoit été attaquée d'une carie vénérienne (b).

Soholtzius atteste qu'on le voyoit distinctement dans les veines d'un infortuné qui en avoit sur-chargé ses viscères : le mercure couloit à mésure qu'on levoit le bras du malade, et réfluoit lorsqu'on l'abbaissoit. Cet infortùné, mal guéri, malgré la surabondance du prétendu remède, fut attaqué enfin d'un flux hémorroïdal qui lui coûta la vie (c).

(a) Voyez la collection de Luisinus, page 800.

(b) *Patholog.* lib. VII. Cap 7.

(c) Voyez Soholtzius, *Observ. aetd. varsor. lib.* VII. *de argento vivo*, page.

« Or, dit le savant et respectable Sanchez,
» du moment que le mercure reste dans le corps,
» il résulte la pâleur, la maigreur, l'atonie gé-
» nérale des muscles, une toux qui tourmente
» sans cesse les malades. Il y a des exemples
» que ce minéral a séjourné, jusqu'à cinq ans
» entiers, dans les vaisseaux, ce qui conduit
» peu-à-peu l'infortuné à périr d'un ulcère au
» poumon (a) ».

Les dangers du mercure ont été exposés d'une manière si effrayante, par les gens de l'art, qu'il est des contrées de l'Europe, où de sages Gouvernemens en ont interdit l'usage: tel est, en particulier, la Ville de Padoue: ses Magistrats éclairés par les réclamations des médecins, en 1730 proscrivirent, dans les Hôpitaux (b), ce funeste palliatif. Toutes les observations que j'ai rassemblées sur les dangers du mercure, regardent particulièrement son administration intérieure : je ne dois point passer sous silence ses effets terribles, quand il est donné, à l'extérieur, sous la forme de fumigations, de lavemens ou de frictions.

(a) *Loc. Citat.*

(b) Piso de regimine, etc. page. 319; et cet exemple, a en croire Swediaur, fut suivi dans d'autres états de l'Italie.

FUMIGATIONS.

Le mercure qui s'éleve en vapeurs, se porte, d'après les leçons de l'expérience, principalement à la tête et à la poitrine : comme, sous cette forme, il est infiniment plus actif; parcequ'il pénétre intérieurement par tous les émonctoires et les vaisseaux absorbans de la peau, il n'est pas étonnant que par-tout où il ne neutralise pas le virus vénérien, il exerce, dans les parties délicates du corps, les plus grands ravages.

Le danger alors est tel, qu'on a vu des malades cacochymes, périr pendant qu'on leur administroit ainsi le mercure en vapeurs : on cite à ce sujet, un peintre de Boulogne et des femmes délicates, que ce traitement conduisit à l'apoplexie (a). Pour se convaincre des effets du mercure volatilisé, qu'un corps malade reçoit par ses vaisseaux absorbans, il suffit de jetter les yeux sur les malheureux ouvriers qui travaillent à l'exploitation des mines, d'où on le tire. Leur teint est décoloré, ils sont sujets aux tremblemens des membres ou aux convlusions, plusieurs deviennent impotens, et presque tous meurent avant l'âge.

(a) *De morb. gallic.* cap. *IV*, *et frase*, *Histor. zacut bucis* lib II. cap. III.

Cependant, quelque péril qu'entraîne l'usage des fumigations mercurielles, quoique ce remède terrible soit réprouvé par les Astruc, les Hoffmann, les Sanchez et les Boërhaave; j'avouerai qu'il est quelques cas particuliers où on peut l'employer : par exemple, lors-qu'il reste quelqu'engorgement de vaisseaux, ou quelques duretés que le traitement ordinaire n'a pu faire disparoître : mais alors, il faut diriger simplement la fumigation vers la partie affectée, et n'en faire qu'un remède local. Thierry de Hery a tracé la marche à suivre dans ces fumigations partielles, et le succès à couronné ses expériences.

LAVEMEMS MERCURIELS.

on est dans l'usage de placer ces injections parmi les remèdes externes, quoiqu'à la rigueur, on le puisse considérer comme remèdes internes.

Le Sublimé Corrosif, dissous dans l'eau, est la base des lavemens mercuriels; cette dissolution est essentiellement âcre et corrosive; on ne doit pas s'étonner qu'elle exerce une action directe, et parconséquent terrible, sur le canal intestinal, que la nature a doué d'une sensibilité exquise : cette sensibilité est si gran-

de que des lavemens d'une espéce bien moins irritante, tels que ceux qu'on prépare avec le sél marin, ceux qui sont faits avec des purgatifs ou du tabac, procurent des constrictions spasmodiques, des crispations et des météorismes.

Quels désastres ne doit on pas craindre, dans l'économie animale, d'un remède aussi féroce que le Sublimé Corrosif? aussi l'expérience journalière des Hôpitaux s'acorde, à cet égard, avec la théorie. On a remarqué que les lavemens mercuriels enflammoient les hémoroïdes, produisoient les irritations d'entrailles, la fièvre, les tranchées vives, les selles sanguinolentes, et quelquefois la chûte du fondement (a). Des hommes de l'art, effrayés de ces résultats funestes, ont tenté d'adoucir le Sublimé Corrosif par son mélange avec les liqueurs mucilagineuses; mais ils ont été trompés dans leur attente: si ce remède terrible n'est pas assez émoussé, il agit avec sa violence ordinaire: s'il l'est trop, il n'agit plus.

FRICTIONS.

Je me suis déjà étendu sur ce sujet, et le peu que je vais ajouter, ne doit être regardé que comme un supplément.

(a) Mémoire sur l'insuffisance et les dangers des lavemens, Anti-vénériens, par Gardane, édit. de 1720.

L'administrateur du mercure en frictions, n'agit qu'en aveugle sur les dix-neuf vingtièmes des malades qu'il traite, parce qu'il ne connoît avec précision, ni le dégré de sensibilité du sujet, ni la quantité du remède qui passe dans son sang.

Il est important, dans cette méthode, d'éviter la salivation, dont nons avons vu plus haut les effets terribles; presque toujours les frictions la provoquent : ce qu'il faut attribuer, soit à l'application continue d'une couche d'onguent mercuriel, sur la peau déjà irritée; soit à l'obstacle que cette couche grasse et épaisse oppose à l'action des pores exhalans; ce qui nécessite le reflux de la matière transpiratoire, vers les glandes salivaires.

Un phénomène qui provoque cette salivation, et auquel peu de gens de l'art font attention: c'est la quantité d'atômes mercuriels dont se charge l'atmosphère de la chambre des malades. Cette quantité est telle que Goulard a vu plus d'une fois dans l'Hôpital de Montpellier, des malades saliver, sans avoir reçu de frictions. Il cite à ce sujet, l'anecdote d'un soldat scorbutique, qui, sans avoir été touché par l'administrateur des frictions, éprouva une salivation si violente quelle ne se termina que par la

mort (a). « En général dit Vigaroux; (et
» cette autorité respectable est la dernière que
» je citerai), quelque précaution qu'on pren-
» ne, il est des tempéramens si irritables, que
» la plus légère friction mercurielle leur en-
» flamme la bouche; la salivation, qui en est
» le résultat, s'annonce d'ordinaire par des
» douleurs de tête, qui l'appésantissent; par des
» anxiétés générales et des insomnies. Bientôt
» les gencives se tuméfient, ainsi que les glan-
» des maxillaires et les amygdales. Ces acci-
» dens sont suivis d'une exulcération cou-
» verte d'escarres blanches, d'une odeur féti-
» de et gangreneuse, qui attaque indistincte-
» ment toutes les parties de la bouche. Les
» bords de la langue, le palais et la luette, en
» sont affectés; souvent même, les os du pa-
» lais tombent en pièces par une espèce de ca-
» rie, effet du mercure, bien plus que du virus,
» vénérien, que ce remède minéral étoit des-
» tiné à combattre (b) ».

Après avoir discuté les effets des principales matières d'administrer le mercure à l'extérieur

(a) Rémarque et observ. pratiq. sur les maladies vénériennes page 51. 53. 56,

(b) Observations et remarques sur la complication des symptômes vénériens avec d'autres virus, page 18.

il est inutile de s'etendre sur les lotions de cérats, et les bains où entre ce minéral dangereux : tous ces demi remèdes qui se sont trouvés trop inactifs, pour être efficaces, sont aujourd'hui, avec raison, parfaitement oubliés.

Puisqu'il est démontré que le mercure pris intérieurement, ou appliqué sur la surface du corps, ne donne que des resultats infidèles ; qu'il pallie le mal sans le détruire ; que lors même qu'il combat le virus vénérien, il ne le fait qu'en détériorant encore l'économie animale ; cherchons dans le règne végétal, des remèdes plus doux, plus anologues à notre nature, qui ne laissent pas des traces plus allarmantes que le virus même ; et voyons dans le Nouveau Monde, où le mal semble indigène, si l'auteur de la nature n'y a pas placé le vrai spécifique des maladies vénériennes.

DES SUDORIFIQUES.

Ce mot, dans son acception la plus étendue, comprend, non seulement les remèdes qui provoquent une forte transpiration, mais encore les apéritifs. les incisifs, les atténuans, les fondans et les diurètiques : en effet, on remarque que, suivant les tempéramens divers, la même tisane qui amène la sueur dans un individu,

détermine dans un autre, le cours des urines, les évacuations alvines et les expectorations: jettons donc un coup d'œil rapide sur les spécifiques destinés à opérer une évacuation quelconque, qui occasione la dépuration des fluides nécessaires pour la guérison de la peste vénérienne, et commençons par ceux qui avoient quelque célèbrité au temps des Colombs et des Cortéz, par les végétaux anti-vénériens du Nouveau Monde.

Vers 1515, peu de temps après la découverte de l'Amérique, Oviédo, à qui nous devons une histoire générale des Indes Occidentales, fut, comme nous l'avons déjà dit, envoyé à St-Domingue pour en faire exploiter les mines d'Or et d'Argent; cet homme célèbre, après un séjour de douze ans où il étudia à fond les mœurs des Indiens et leur histoire naturelle, attesta que, de temps immémorial, ils guérissent, avec le Gaïac, la maladie *de las buas*, que nous traduisons par le mot maladie vénérienne.

Un autre Espagnol nommé Gonsalve, n'avoit pas attendû le suffrage d'Oviédo, pour constater l'efficacité du gaïac; tourmenté, depuis long-temps, par le mal que ce spécifique étoit destiné à guérir, il avoit soupçonné que

ce pays, qui avoit vu naître ce fléau terrible, en portoit le remède; et, dès 1508 il avoit fait le voyage de St.-Domingue : guéri bientôt par les Sauvages, il revint en Europe avec l'arbre du gaiac et il s'y fit regarder comme un Dieu tutélaire, parce que la santé qu'il avoit recouvrée, sembloit la promettre à d'autres victimes du mal vénérien.

Ce ne fut guéres qu'en 1563, qu'on apprit, avec exactitude, par le témoignage de deux Français guéris à l'Ile de Porto-Rico, la méthode Américaine, de traiter par le gaïac; les femmes indigènes cassoient et fendoient, avec leurs dents, des branches de gaïac, et les faisoient bouillir dans un vaisseau de terre découvert. On faisoit boire plusieurs doses de cette infusion, matin et soir, aux malades, et, dans les intervalles, on les forçoit de faire des courses violentes, de s'exercer à l'escrime, ou de travailler à l'exploitation d'une mine d'or, qui se trouvoit à quelque distance de la Colonie : ils rentroient dans la cabane des Sauvages, pleins de sueur, changéoient de vêtemens, et prenoient un repas frugal, ne buvant que de l'eau de pluie, puisée dans une mare. Ce traitement duroit cinquante à soixante jours. Avant cette époque, l'appétit revenoit aux malades; les douleurs nocturnes se calmoient : on voyoit dis-

paroître jusqu'aux nodosités qui défiguroient leurs os, et ils se trouvoient parfaitement guéris.

Sur le bruit de ces cures inespérées, les Espagnols adoptèrent le traitement par le gaïac, ils le transmirent ensuite aux Siciliens, et par eux à l'Italie et à l'Allemagne.

La France, contente des palliatifs apportés au mal, par le mercure, fut la dernière à profiter de ce bienfait du nouveau monde.

Une cure fameuse, faite sur Ulric de Hutten, gentil-homme Allemand, n'avoit pas peu contribué à donner de la célèbrité aux vertus du gaïac. Cet infortuné tourmenté du mal vénérien; porté à son dernier période, s'étoit soumis, onze fois durant neuf ans, au traitement des frictions mercurielles, et sa maladie n'étoit pas même palliée. Il eut recours au gaïac, en adoptant l'ancienne méthode des Caraïbes, et à l'époque ordinaire, il se trouva radicalement guéri. l'Histoire de cette cure à été consignée, par le malade lui-même dans un ouvrage dédié au Cardinal de Brandebourg, Électeur de Mayence (a).

(a) Le traité a pour titre : *De morbi gallici curatione per administrationem Ligni Guayaci*. J'ai tiré cette anecdòte et quelques autres, sur les sudorifiques, d'une

Dans la suite, un médecin de Venise (Nicolas Massa) traita avec succès divers malades désespérés, par la méthode d'Ulric de Hutten, qu'il perfectionna par sa longue expérience, et il en fit part au public, dans un traité latin du *mal de Naples*, qu'il dédia à Saint-Charles de Borromée.

La réputation de Hutten et de Massa, leur franchise et leur moralité, donnèrent beaucoup de partisans au gaïac, même parmi les médecins asservis dans la routine mercurielle. Dans le nombre des transfuges du mercure, on trouva des noms très-distingués tels que Vesale, Fallope, Morgagni et Boërhaave.

Cependant, peu à-peu ce remède bienfaisant a de nouveau fait place au traitement cruel par le mercure. Les empiriques, qui cherchoient moins à guérir les malades qu'à faire fortune, trouvoient la cure par le gaïac, trop simple et exigeant trop peu de soins. Les gens de l'art donnoient des raisons plus spécieuses; ils remarquoient que le traitement des Caraïbes ne se faisoit qu'avec des jeunes arbustes, et qu'on n'envoyoit du Nouveau Monde, en Europe.

---

brochure très-curieuse du Médecin Dopan, intitulée : Observations sur l'usage des vegétaux exotiques dans les maladies vénériennes.

que des arbres vieillis, et presque sans séve : ils ajoutoient, que même des arbustes transplantés à quinze cents lieux, se trouvant sous un ciel si différent de celui qui leur étoit naturel, ne pouvoient avoir la même éfficacité.

A l'appui de ces raisonnemens, venoient quelques faits. On ne pouvoit douter que le traitement en Europe, ne fut beaucoup plus long qu'au Nouveau Monde; on opposoit à deux Français guéris avec quelques livres de gaïac, à Porto-Rico, le Gouverneur de Milan, que Massa avoue n'avoir pu guérir qu'avec soixante livres du même remède; toutes ces discussions avoient lieu dans les livres; et cépendant l'Empirique traitoit et tuoit avec le mercure déguisé sous toutes les formes.

Après ces observations sur l'arbre du gaïac, il est inutile de s'étendre beaucoup sur les autres bois sudorifiques, qu'on a proposés pour la cure des maladies vénériennes.

Amatus Lusitanus, Fracastor, Blegny et Rondelet, ont beaucoup recommandé aux praticiens l'usage de la Squine, soit Orientale, soit Occidentale, dont l'une vient de la Chine, et l'autre du Brésil ou du Pérou. On voit par les écrits du célèbre Vesale, que ce nouveau spécifique, vers 1535, époque où on le fit parve-

nir en Europe ; tomba en discrédit, à cause de son inefficacité, mais Charles-Quint l'ayant employé avec une sorte de succès, dans trois maladies qui le consumoient, (la contagion vénérienne, l'atrophie et la goutte), il eut une vogue éphémère.

Les uns faisoient infuser la racine de la Squine, comme on l'observe à la Chine, les autres la faisoient prendre en poudre, comme dans la Nouvelle Espagne, mais les cures opérées par ce moyen, sont bien moins sûres, ou bien moins avérées que celles qu'on doit au gaïac, et quoiqu'au rapport de Vesale, la Squine ait la propriété de donner plus d'énergie aux organes de la génération (a), il est à peu près avéré que cette activité n'a point lieu dans la cure des maladies vénériennes.

La racine de Salse-Pareille, arbrisseau indigène au Mexique, au Brésil, à la Virginie et au Pérou, et que les Espagnols apportèrent, pour la première fois en Europe, en 1565, rempliroit un peu mieux que la Squine, l'attente des gens de l'art, dans la guérison du mal que Colomb apporta du Nouveau Monde.

(a) Le texte de cet homme célèbre mérite d'être rapporté ; « *Observavi chinæ decotum bibentes tentigine teneri et quosdam interea, dum decotto illo uteren-*

il et certain qu'Amatus, Mercurial et Riolan, ont beaucoup vanté la Salse-Pareille: le médecin Italien Cestoni, et le fameux Hunter, assurent qu'ils ont guéri. avec ce végétal, des malades manqués avec les préparations mercurielles.

Il faut ajouter à ces faits, que les Négres de la Côte d'Or, en Afrique, n'ont pas d'autre remède pour se traiter, que la décoction de cette plante qu'ils tiennent des Navigateurs de la Hollande; qu'à Florence, du temps de Targioni Tozetti, on étoit si persuadé de son efficacité, qu'à l'Hôpital des Incurables, on en consommoit annuellement six cent cinquante livres, tandis qu'on faisoit à peine entrer six livres de gaïac, dans les remèdes destinés aux maladies vénériennes (a).

On a recueilli bien moins de faits concluans sur le Sassafras, arbuste de l'Amérique Septentrionale, employé de temps immémorial dans la Floride, pour la cure de la peste Syphilitique.

Cependant, on avoue que ce remède con-

» tur adeo, ad venerem provocatos fuisse, ut, eum alioquin » diù à coitu temperassent, illum quo variis, rationibus » fugerent, a concubitu tunc non abstinuisse.

[a] *Prima raccolta d'osservazioi mediche*, Page 157.

vient mieux aux malades d'une complexion délicate, que le gaïac et la Salse-Pareille: il s'employe avec avantage dans la Cachexie, l'Hydropisie et les tumeurs froides qui accompagnent les maux vénériens invétérés.

De tous les végétaux, celui qui a été annoncé avec le plus d'enthousiasme est le Lobelia Syphilitica, que le naturaliste Kalm, éléve du célèbre Van-Linné, a trouvé dans les forets de l'Amérique Septentrionale. Je vais le faire parler, d'après le mémoire qu'il à inséré dans le recueil de l'académie de Stockolm, 1750.

» Les Sauvages du Canada, dit-il, n'ont aucune connoissance du mercure, et cependant, ils guérissent, avec la plus grande facilité, de toutes les maladies vénériennes.

» Quand j'arrivai parmi eux, je vis qu'il étoit presqu'impossible de leur arracher leur secret: on leur avoit persuadé que si jamais leur remède parvenoit à la connoissance des Européens, il perdroit à l'instant toute sa vertu.

» Le colonel William Johnston, qui avoit beaucoup d'ascendant sur eux, par son humanité et par ~~sa vertu,~~ se chargea, sur mes instances, de tenter cette découverte; et à force d'éloquence et d'argent, il eut à la fin le bonheur d'y réussir.

» Cette plante merveilleuse est le Lobélia, qui croit en abondance dans les plaines humides et dans les marécages.

» Le traitement des Indiens est on ne peut plus simple : ils font bouillir les racines de quatre, ou six ou plus de Lobélia, suivant la gravité du mal, et le malade boit, le plus qu'il lui est possible, de cette décoction, en suivant un régime austère, s'abstenant de toute boisson fermentée, et ne vivant que d'herbages; la même infusion sert à déterger les ulcères. Ce traitement dure d'ordinaire quinze jonrs, et au bout de cette époque, le mal disparoît.

Avec le Lobélia et quelques autres végétaux du même genre, on fait, au canada, des cures étonnantes qu'on n'opèreroit jamais avec le mercure : et la différence qu'il y a entre les deux traitemens, c'est qu'avec celui des Sauvages, on ne court jamais risque de la vie.

» Il n'y a point d'exemple qu'un Américain, quelque grave que fut sa maladie, soit mort pendant le traitement evec le Lobélia; il n'y en a point qu'un malade traité avec cette méthode n'ait été guéri».

Tels sont les principaux végétaux qui ont frappé les régards de l'observateur éclairé, dans le traitement des maladies vénériennes : il

en est une foule d'autres, qui, accrédités un moment par les gens de l'art, ont eu une vogue éphémère, et qu'il suffit de faire connoître dans une note de cet ouvrage (a).

Cependant, comme independamment de toute théorie, j'ai en vue la vérité et le soulagement des malades, je ne dois pas dissimuler que dans l'énumération de ces végétaux secondaires, il en est quelques-uns qui, isolés et sans mélange avec des remèdes plus actifs, ont quelquefois, dans les mains des gens de l'art expérimentés, guéri radicalement des maladies vénériennes.

(a) Massa et Ferrier, ont vanté les vertus de l'*Absynthe*, Zacutus Lusitanus, celles du bois d'*Ebène*, Haschard, le *Genest*, Kramer la *Gratiole*, Ferrier la *Maranta*, Galanga, Minadous, le *Méchoacan*, et Petronio le *Romarin*.

Le Rapontic a eu pour Partisans, Forestus Vesale et Ferrier.

Le sage Blegny a pris un grand nombre de plantes sous sa protection; telles que la *Bistorte*, la *Scabieuse*, la *Scorsonère*, la *Gentiane bleue*, *la Bourrache*, la *Buglose*, la *Chamarras*, le *Souchet*, la *Fraxinelle*, le *Chardon Béni*, *l'Angélique*, *le Chiendent*, l'*Imperatoire*, la *Contrahierva*, le *Dictame*, *le Polypode* et le *Cerfeuil*.

Ferrier, que j'ai déjà cité, donne la préférence à la *Germandrée*, au *Fresne*, au *Pin*, au *cassia-lignea*, à la *cattaire*, au *cèdre*, au *cyprès* et à la *centaurée*.

Le docteur Shaw, atteste que le Coris de Montpellier, dont on fait un grand usage en Barbarie, suffit souvent pour rendre au repos et à la santé (a), les malades manqués par les remèdes ordinaires.

l'Hyppoglossum Valentinum, connu du peuple, sous le nom d'*Herbe Terrible*, détruit seul, au rapport de l'Eclnse (b), les pustules véné-

---

Le chêne, est le végétal lavori de Johnston, et le *Gui* de *chêne* celui de *césalpin*.

Plater veut qu'on guérisse les malades avec le bois de *Rhodes*, l'*Acorus*, le bois d'*Aloës*, la *Sabine*, le *cyclamen* ou pain de pourceau, l'*Anthirinum*. l'*Asarina* et la *Petasite*.

Je trouve dans Forestus l'éloge raisonné du *cabaret*, de l'*Hypolapatum*, du *Terebinthe*, du *costus*; de l'*Iris*, de l'*Asphodèle* et du *Sureau*.

Kramer a vanté l'*Ortie*; Dias-de-Islas, le *Figuier D'inde*; Colle *l'Houblon*, Sinapius, la *Pimprenelle Sauvage*; Quincy, le *camphre*; Pétronio, le *Pin Sauvage*; Vesale la *Tormentille*; Zapata, la *Saponaire*; Burman, l'*Oxis Indica*; Guldenklée, le *Jalap*; Rondelet, *le Buis*; Sylvius, Delboë, la *Coloquinte*; Paschal, l'*Huile* d'*Olive*; et Massa, celle de *Sapin*.

(a) *Travels of Observat*, *of Barbari*. édit. Angl.. de 1738.

(b) Rar *aliq. stirp. per Hispanos Observator histor*, Edit. d'Anvers *de* 1576 in-80. lib. I. cap, 41.

riennes : c'est un fait très connu des médecins, dans les provinces Espagnoles d'Andalousie, et du Royaume de Grenade.

Les racines de l'*Oxys* Indien et notre *Ortie*, prises en décoction, agissent dans certains cas, et sur certains tempéramens ; avec la même efficacité, (a).

Les Tartares prétendent, suivant Sinapius, guérir avec l'*Acorus*, des maux vénériens rebelles, et la rave a quelquefois la même vertu, à en croire l'illustre Boërhaave (b).

l'*Aster*, soit à feuilles larges, soit à feuilles étroites, a obtenu de grands succès entre les mains de Weinmann, ainsi que le *Figuier* d'Inde, dans celles de Diaz de-Isla, et le bois de *Genevrier*, que le célèbre Astruc excepte de la proscription qu'il a prononcé contre tous les végétaux qu'on a voulu substituer au gaïac (c).

Fallope et Zacutus Lusitanus, ont trouvé les mêmes propiètés dans le Liseron épineux dont on met la racine en infusion (d).

(a) Burman, Thesaur, Zeylan et Cramer, *commer*, Litter. N*orimb*. 1741. sem. I. obs. 2.

(b) Ouvrage ci-devant cité, page 341.

(c) Philanto Zoiconog. tom. VI. page 96. *Tratt. contra las-buas* cap. 10 et de *morbis venereis*. lib IX. Tom. I. page 146.

(d) *De morbo gallic*. cap. 63, et *praxis histor*. Tom. III. page 270.

Plusieurs écrivains connus, et entre autres Zapata, regardent la Saponaire comme un vrai anti-vénérien, et Carrère propose d'en faire usage dans le traitement des maladies vénériennes chroniques, sur lesquelles il nous a donné un excellent ouvrage (a).

La décoction du bois, des tiges et des feuilles du *Buis*, a eu aussi ses partisans : on sait que la modicité de son prix a fait quelquefois appeler ce bois le sudorifique des pauvres ; il est certain que plusieurs gens de l'art l'ont substitué, avec succès, au gaïac : Amatus Lusitanus atteste en particulier qu'il avoit gueri, par ce moyen, un jeune homme dont les symptômes vénériens avoient resisté cinq fois aux frictions mercurielles (b).

Les vertus de la Bardane ont été reconnues par Baglivi, et sur-tout par le grand Boërhaave, on prétend que c'est à ce sudorifique que Henry III dut sa guérison (c)

Carrère dans son traité *de la douce amère* ou *de la Vigne de Judée*; et Storke, dans ses ob-

(a) *Secreti di medic.* cap. 9. et rech. sur les maladies vénériennes, chroniques, page 153, etc.

(b) Boerh. *loc. citat.* page. 341 et 342.—Fermi dans Rivere. observ. medic. page 268.

(c) *Curat medic. centur.* 2. 3 et 7.

servations jointes à la traduction Allemande de cet ouvrage, prescrivent cette plante pour certaines gonorrhées : il est vrai que ces hommes sages, moins enthousiastes que les apôtres du gaïac et de la Salsepareille, doutent qu'elle guérisse, seule, les maladies Syphilitiques quand elles sont rebelles ; mais ils la regardent, avec raison, comme un puissant auxilliaire des anti-vénériens. Un seul homme a vanté singulièrement le *Putier* ou le *Cerisier* à grappes ; c'est le Suédois Biærnlünd, qui a inséré le recit de quelques cures en ce genre, dans les mémoires de l'Académie de Stockolm de 1785 : il en faut peut-être dire autant de l'*Astragale* de Quarin dont cet observateur a appris, en Hongrie, les succès contre la peste vénérienne (a).

L'article des poisons mérite aussi quelques détails, je ne les passerai pas sous silence.

Storck se fonda sur quatre observations majeures, pour décider qu'il est souvent avantageux de substituer l'*Aconit* au mercure, dans le traitement des maladies vénériennes : la plus importante regarde une femme de quarante ans, infectée depuis huit ans, et couverte d'ulcères.

---

[a] *Animadvers. pratiocæ in divers.* morb, nap. 16. Page 320.

Toutes les méthodes connues ayant échoué, Storck lui administra l'extrait d'aconit ; bientôt les douleurs se calmèrent, le sommeil revint, les ulcères se cicatrisèrent, et au bout de soixante jours la cure fut radicale (a).

La Cigüe a trouvé encore plus de défenseurs que l'aconit : on compte, outre Storck que je viens de citer, le docteur Collin et le célèbre Van-Swieten (b), il est assez singulier qu'on ait tenté de guérir la peste de Colomb avec la même plante qui empoisonna Socrate.

C'est par l'Opium que je terminerai ces observations : plusieurs Empiriques ont anoncé avec confiance que c'étoit le plus puissant des anti-vénériens : on a fait, pour en constater le succés, diverses expériences, en 1789, dans les Hôpitaux militaires de Lille et de Londres; mais l'attente générale a été trompée : on a vu qu'il n'agissoit que comme les Narcotiques, et que même, dans certains sujets, ce moyen aggravoit les ulcères, et leur faisoit prendre un caractère scorbutique ; ce remède si vanté

(a) *Libell. quo continet, experient.* page 117 et 125

(c) Storck, *Libel. secund de cicutd.* page 169. — Collin *Nosocom civic.* an. tert. page 52. et Van-Swieten. *Loc. citat* Tom V. page 535.

est tombé dans l'oubli et on en a abandonné l'usage à ces Cénobites de l'Orient, qui s'enivrent la nuit, de cette boisson, pour se reveiller prophètes.

Malgré l'insuffisance de quelques plantes exotiques, administrées isolement; malgre le défaut de lumière des gens qui les employent, on ne peut se dissimuler que les remèdes contre les maux vénériens, tirés du régne végétal, ne soient les seuls analogues à l'économie animale, n'agissent sans opérer de déchirement, et n'ayent, dans les mains d'un médecin habile, assez d'energie pour chasser le virus que nos viscères peuvent recéler. J'en appelle à cet égard au succès soutenu assez long temps, d'une foule de préparations végétales, qui, quoique de simples essais dans les mains de leurs auteurs, ont sauvé une multitude d'infortunés, des dangers auxquels ils auroient été exposés avec les préparations mercurielles.

Je ne parlerai point ici de la *tisane Caraïbe*, qui, n'étant qu'un mélange incohérant de purgatifs très âcres, avec des plantes sudorifiques, entraîne trop d'accidens dans son administration; et que les commissaires chargés de son examen, sous l'ancien régime, ont été obligés

de rejetter (a). Mais beaucoup d'autres spécifiques, dont les végétaux sont la base, ont été accueillis même des gens de l'art, qui n'en avoient pas fait la découverte.

Tel est le *Remède du Cuisinier*, qui a eu des effets salutaires entre les mains du docteur le Roi (b); *La tisane Portugaise*, dont les succès avérés au Brésil, ont été reconnus par le célèbre Sanchez et Swediaur (c); *L'eau Stibiée de Corsi*, plus connue sous le nom de décoction de Pomponace, dont le savant Morgani faisoit beaucoup de cas; *la tisane dépurative* de Vigaroux, avec laquelle cet habile chirurgien réparoit les maux faits au corps humain, par le mercure ~~et le *syrop de*~~ *Saint-Ambroise*, qui à fait la réputation de Rondelet.

Maintenant que l'efficacité des spécifiques anti-vénériens, par les végétaux, semble hors de toute atteinte, il est temps de parler du Rob Anti-Syphilitique, résultat de près de trente ans de Recherches et d'expériences, dont la réputation s'est accrue pendant le cours d'une

---

(a) Effet de la tisane Caraïbe, Paris, ImPrim. Roy, année 1779.

(b) Hist. de la société Roy. de médec. année 1777.

(c) Traité des maladies Syphilitiques. page 311.

génération entière, qui est aujourd'hui employé dans les cas désespérés, par les médecins les plus célèbres de l'Europe, et qui fera disparoître toutes ces préparations végétales, dont le peu de succès à fait réconnoître l'insuffisance.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE

DU

ROB ANTI-SYPHILITIQUE.

Le desir de m'instruire, et celui d'être utile à mes semblables, me conduisirent, dans ma jeunesse, en 1764, à l'Hôpital du dépôt militaire de Saint Denis : là, je fus chargé de suivre le traitement des maladies vénériennes ; je vis avec effroi les dragées de Keyser, faire périr les sept dixièmes des malades, ou du moins leur donner une vieillesse prématurée, égale, pour l'homme sensible, à la mort.

Ce spectacle effrayant m'engagea à faire des recherches sur les spécifiques anti-vénériens, les plus analogues à notre nature. Je m'instruisis sur les vertus des végétaux, soit indigènes, soit exotiques, je dévorai les ouvrages qui avoient quelques rapports aux connoissances que je voulois acquérir ; je consultai les hommes de l'art, dont les lumières et l'amitié étoient faites

pour guider mon inexpérience, et quand j'eus fait long-temps en silence, l'essai de mes forces, je m'élançai dans la carrière.

Je ne citerai point ici les hommes de l'art dont les conseils lumineux m'applanirent le sentier difficile et nouveau que j'osois me frayer : prèsque tous vivent encore, prèsque tous m'ont protégé au milieu des orages suscités contre moi par la malveillance, et on trouve sans cesse leurs noms écrits par la reconnoissance dans tous mes ouvrages.

Quant aux livres qui servent de base élémentaire à mes connoissances, je ne pouvais, à cause de mon peu de fortune, les avoir en propriété; mais plusieurs dépôts publics me furent ouverts : je citerai, entr'autres, la Bibliothèque précieuse de l'ancienne Abbaye de Saint-Germain des-près, qui fut la proie des flammes il y a quelques années : les savans modestes et éclairés, qui en avoient la garde, me mirent eux-même sur la voie des ouvrages qui pouvoient étendre mes recherches, et en otant ainsi une partie des épines de mon travail, ils concoururent avec moi à rendre service à l'humanité.

Le principe de la théorie que je me formai, fut, que les végétaux que j'emploïé, n'altèrant

pas la constitution des malades, ne portant point le trouble dans le jeu des organes, aidant l'action de l'économie animale, doivent être préférés, dans toutes les occasions, au mercure, qui n'agit que comme l'élément du feu, en dévorant tout ce qui l'environne.

Mais, pour parvenir à la solution entière du problème, j'avois d'autres observations, à soumettre à l'éxamen le plus réfléchi, pour ne point faire d'essais dangereux sur la vie de mes semblables,

Il falloit d'abord découvrir dans les plantes indigènes ou exotiques, les vertus les plus propres à neutraliser le virus vénérien, sans contrarier l'efficacité particulière de chacunes d'elles.

Un hazard heureux me mit sur la voie, je guéris des malades abandonnés; et sûr, un jour, de sauver la vie à beaucoup d'infortunés, j'employai tous les moyens possibles pour perfectionner un remède salutaire, destiné à cicatriser la plaie cruelle qui, depuis près de cinq-cents ans, désole la société.

Il falloit ensuite trouver un véhicule, qui put faciliter sa distribution dans la masse du sang, donner du ton aux fibres, augmenter les forces vitales, briser l'humeur, l'évacuer,

et opérer ainsi la guérison. Il ne suffisoit pas d'avoir trouvé les végétaux les plus efficaces, il étoit encore nécessaire de savoir les associer, d'en varier les doses suivant l'intensité de leurs vertus, et de les unir de la manière la plus propre à développer leur énergie, pour détruire et expulser la matière morbifique.

Après plus de trente ans d'expériences, je puis donc, avec mon Rob, guérir les écrouelles ou humeurs-froides, les tumeurs scrophuleuses, et toutes les maladies chroniques qui ont pour cause un vice vénérien occulte, dégénéré ou héréditaire.

En général (et je ne crains pas, après trente ans de succès, de donner au public des espérances pour des certitudes), en général, dis-je, tel est l'effet de la composition précieuse que j'ai cherchée et trouvée, qu'elle sollicite et aide la nature, pour dégager des vaisseaux le vice morbifique qui a résisté à tous les remèdes inactifs ou inefficaces, qu'elle augmente les forces vitales du cœur, donne du ton aux fibres vasculaires, brise une humeur rebelle, la neutralise et la chasse tantôt par les sueurs, tantôt par les urines, qui alors deviennent épaisses briquetées et laissent au fond du vase un dépôt plus ou moins abondant. D'après cette théorie,

il est aisé de se convaincre que le Rob, spécifique assuré contre la peste vénérienne, agit encore avec quelque énergie dans d'autres maladies qui n'ont avec celle ci qu'un rapport éloigné, telles que celles qui naissent de l'épaississement de la lymphe, de la dissolution du sang ou de la détérioration des humeurs.

J'ai attendu, pour annoncer au public mes heureuses expériences, que les conditions essentielles de mon problème médical fussent remplies, c'est-à-dire, que les effets salutaires de mes préparations végétales fussent bien constatées; que je fusse assuré que ce spécifique seroit toujours efficace; qu'il conviendroit aux enfans, aux vieillards, et aux femmes enceintes: enfin, à tous les individus malades, et ménacés de mourir avant le temps.

C'est en 1777, qu'heureux d'avoir rendu à la vie et à la santé quelques malades renvoyés des Hòpitaux, comme Incurables, je me présentai chez l'Intendant de Paris, Mr. Berthier, avec cette confiance intime d'une conscience pure, qui s'applaudit de ne travailler que pour le bonheur de l'humanité.

Ce magistrat, qui ne vouloit accorder sa protection qu'a l'efficaciié reconnue du Rob, consentit à faire faire l'épreuve de mon remè-

de mais à condition que ce seroit à mes frais. J'acceptai la proposition. L'épreuve fut faite aux Casernes de Saint-Denis, sur trois soldats de recrue du corps des Pionniers. Ce fut le Docteur Poissonnier Desperières, médecin de la Généralité; et le sieur le Breton, Chirurgien célèbre et accoucheur, qui se trouvèrent chargès de surveiller ces expériences.

Comme il étoit de ma délicatesse d'écarter jusqu'à l'ombre du soupçon, j'obtins de Mr. l'Intendant que les trois malades seroient placés dans une chambre particulière, dont la porte seroit fermée de trois clefs, qu'on m'en remettroit une, et que les deux autres seroient confiées aux agens du magistrat, pour que tout accès, quand je serois seul, me fut interdit. On posa un sentinelle à la porte extérieure, et un garde dans l'intérieur de l'appartement où se faisoit l'expérience.

Non content de ces mesures, mon spécifique fut enfermé dans une armoire à trois clefs, et le vase qui le contenoit fut scellé du cachet de l'Intendant, de celui du médecin qui suivoit l'expérience et du mien.

Ces trois cachets étoient brisés et remis par les préposés du magistrat, toutes les fois qu'on administroit le remède: je ne me permettois

pas même de préparer les tisanes et la nourriture des trois soldats, afin d'éloigner toute idée que je pusse y insérer des préparations mercurielles.

Les trois malades, quand je les entrepris, se trouvoient dans un état de délabrement qui faisoit craindre pour leur vie : je les traitai ; et à l'époque que j'avais annoncée, ils se trouvèrent parfaitement guéris.

Une pareille cure étoit faite pour étonuer les incrédules, et pour convaincre les sceptiques de bonne-foi. Le magistrat, qui n'étoit pas circonvenu par mes ennemis, ne se refusa point à l'évidence, et il informa à l'instant de mes succès, les Ministres des differens départemens.

J'étois autorisé, d'après une expérience aussi solemnelle, à solliciter un Arrêt du Conseil qui donnât à mon Rob Anti-Syphilitique, la sanction du Gouvernement. Ce titre ne parut qu'au douze septembre 1778 ; et un excès de prudence que je n'ose blamer, de la part du médecin qui avoit surveillé le traitement des casernes de Saint-Denis, m'avoit obligé dans l'intervalle, à répéter, plus en grand, ma première expérience.

Pour ne point donner à mon remède des éloges qu'il doit tenir des faits et non de ma plu-

me, je vais me contenter d'extraire sur ce sujet l'arrêt même du conseil.

Quoique la première épreuve du Rob ait eu tout le succès qu'il étoit possible d'en espérer ainsi qu'il résulte des procès verbaux dressés pour constater l'état des trois malades de Saint-Denis, et leur guérison, Mr. Poissonnier Desperières ne l'a pas trouvée suffisante ponr porter un jugement certain sur l'efficacité du remède

Je fus donc obligé par les médecins à recommencer à mes frais, avec les précautions déjà employées, et sur un plus grand nombre de sujets, l'épreuve des casernes de Saint-Denis : on invita même tous les médecins à suivre le traitement. Douze se rendirent exactement au lieu de l'expérience, et signèrent les procès-verbaux.

Fort de ma conscience et de mes moyens, je ne demandois que des malades et des juges: Leur nombre, loin de m'effrayer m'encouragea, et j'acceptai les propositions du Gouvernement.

D'après les ordres du Lieutenant-général de police, il fut choisi à Bicêtre douze malades dans un état déplorable, et sur lesquels tous les remèdes connus jusqu'alors avoient été infruc-

tueux. Il s'ent rouva même parmi eux, trois qui avoient été déclarés incurables par les Chirurgiens de Bicêtre, et par les médecins qui suivirent l'expérience, comme l'attestent les procès verbaux de réception et de guérison.

Tous ces grands maîtres de l'art dont le nom seul fait l'éloge, étoient M^rs. *Borie*, *Geoffroi*, *Poissonnier*, *Darcet*, *Paulet*, *Desperières Vicq-d'Azir*, *Charles le* Roy, *Andry*, *Bucquet*, Mauduit, *et Vernier*.

Telle étoit l'efficacité de mon remède à sa naissance, et avant qu'une longue expérience l'eût porté à son point de perfection, que l'attente des médecins se trouva remplie : les douze malades, choisis à Bicêtre, se prêtèrent à mon traitement, et furent radicalement guéris.

Quels que fussent les préjugés des corps à cette époque, ils céderent à l'évidence : mes juges qui avoient vu ma bonne foi, qui s'étoient convaicus de la sûreté de ma méthode, ne balancèrent pas à suivre l'impulsion de leur conscience, attestèrent unanimement toutes les cures que leur yeux avoient vu opèrer par mon Rob. Le concert de tant de médecins d'une probité irréprochable, ne sauroit se présumer d'une manière qui prête à la malveillance, surtout quand il s'agit d'un remède que la médeci-

ne connoît pas; aussi l'expérience sur les malades de Bicêtre, fit une grande sensation dans la capitale.

Cependant, la réputation du Rob étonnoit, sans persuader les chirurgiens qui ne connoissoient que la vieille routine: comme ils n'avoient pas le courage de revenir sur leurs pas, ils se retranchèrent dans cet argument.

« Le mercure est le seul spécifique qui guérisse radicalement le mal vénérien; or, le Rob guérit; donc c'est une préparation mercurielle déguisée ».

La théorie de l'art de guérir les maladies vénériennes par les végétaux, n'étoit pas alors assez connue, pour qu'on pût attaquer l'absurde majeure de ce syllogisme: mais la mineure qui reposoit sur un fait, pouvoit être confirmée par la Chimie; ce qui naturellement anéantissoit la conséquence, et ce fut par-là que mes détracteurs furent réduits au silence. Il est certain que si le Rob contenoit du mercure, on l'eût trouvé, et on le trouveroit encore par l'analyse. Aussi les commissaires qui ne prenoient part à ma querelle avec les ennemis de mon spécifique, que par intérêt pour l'humanité, s'adressèrent-ils à deux des Chimistes de la capitale, les plus connus par leurs lumières et

leur probité, aux célèbres *Darcet et Bucquet*. Ceux-ci chargés par la Société de médecine de décomposer mon remède, prirent chacun ; parmi le résidu de ce qui avoit servi aux malades de Bicêtre une bouteille encore sous les sceaux des commissaires et travaillèrent à part, sans se communiquer leurs procédés : le résultat fut le même dans les deux laboratoires, et le mercure qni n'entre point dans la composition de mon Rob, ne put s'y trouver par l'analyse.

Cependant, les deux Chimistes, obsédés par les enthousiastes du mercure, se défiant peut-être trop de leurs lumières, mirent à leur rapport une restriction, qui sembloit faite pour laisser subsister quelques nuages. Tout en déclarant que d'après l'analyse la plus exacte, ils n'avoient trouvé dans le Rob aucune trace de mercure, ils ajoutèrent qu'ils n'osoient assurer qu'il n'en contint pas : cette restriction, dernier hommage rendu à un vieux préjugé qu'il étoit encore dangereux de combattre, ne fit aucun effet sur les médecins. qui, à portée d'apprécier les lumières des deux Chimistes dans l'art des décompositions, sentoient que, puisque le mercure avoit échappé à leurs recherches, c'est que mon Rob n'en contenoit point, mais les

hommes superficiels et envieux, dont fourmillent les Capitales, tirèrent parti de l'excessive circonspection de M[rs]. *Darcet et Bucquet* pour infirmer leur analyse ; et, partant toujours du principe érronné, qu'on ne pouvoit faire disparoître le virus vénérien sans les préparations mercurielles, ils imaginèrent que si le Rob étoit sans mercure, j'en avois inséré dans la tisane des malades, guéris à Saint-Denis et ailleurs.

Il étoit aisé de forcer la malveillance dans son dernier retranchement, en rappelant que dans les deux traitemens faits sous la surveillance de l'autorité, les mêmes mesures de précaution qui avoient été prises pour l'administration du Rob, l'avoient été aussi pour celle des alimens et de la tisane, mais il me restoit un moyen sûr de réduire au silence l'incrédulité et la mauvaise foi la plus obstinée, et ce moyen je m'empressai de l'employer. Il consistoit à offrir et à donner mon spécifique à tous les gens de l'art qui voudraient en faire usage, leur laissant la liberté d'administrer eux mêmes la tisane dont la composition leur étoit réservée, et m'interdisant toute relation avec les malades dont ils entreprendroient le traitement. Ma loyauté et ma franchise eurent les succès

que je pouvois en attendre; des médecins connus; et, entr'autres, le plus grand nombre des Commissaires qui surveillèrent mes malades de Bicêtre, firent en particulier de nouveaux essais de mon spécifique, sur des malades qui m'étoient parfaitement inconnus, leur donnèrent des tisanes faites de leurs mains et les guérirent parfaitement.

Ces derniers succès du Rob n'étoient point de nature à rester ensevelis dans le silence, et je dois la justice aux commissaires, qu'ils ont mis dans la déclaration de ces expériences, tout l'empréssement et toute l'honnêteté que l'opinion publique devoit attendre de leur justice, de leurs lumières et de leur probité.

Tel étoit l'état des choses quand je demandai l'autorisation du Gouvernement; ma requête, motivée sur des succès trois fois reconnus et avérés, fut envoyée au premier médecin M. Lassône, à qui je m'empressai de communiquer la composition de mon remède; il la fit passer à la Société de médecine, qui, après avoir nommé des commissaires pour rédiger le rapport qu'on lui demandoit, le fit de la manière la plus judicieuse.

Peu de temps après, les pièces furent présentées au Conseil d'État, revues avec attention,

et il intervint un Arrêt, en date du 12 septembre 1778, qui me donna le titre que je demandois.

Cet arrêt est un de ceux où la sagesse du Gouvernement éclata davantage : pour ne laisser aucune prise au charlatanisme, accoutumé à éluder les meilleures dispositions de la loi,

« Il fut statué que mon Rob ne seroit administré que sous la direction des hommes de l'art, on nomma spécialement pour Paris deux Commisaires Inspecteurs, chargés de suivre les effets du remède, d'examiner les malades qui voudroient y avoir recours, et de rendre un compte exact et journalier des traitemens, afin de le faire protéger ou proscrire ».

Le choix étoit tombé sur M^rs. Andry et Paulet, tous deux docteurs régens de la faculté de Paris, et membres de la Société de Médecine, tous deux célèbres par des ouvrages dont les hommes de l'art connoissent tout le prix. Ils ne sacrifièrent point leur conscience à d'antiques préjugés. Le docteur Paulet fit insérer dans la gazette de santé, que, d'après son expérience, le Rob agissoit et guérissoit sans accident et sans inconvénient ; le docteur Andry, non moins respectable par sa franchise et ses

lumières, et qui est aujourd'hui le Médecin de Paris, le plus justement célèbre, me rendit les témoignages les plus authentiques, soit verbalement, soit par écrit : le premier médecin M. Lassône lui même, qui avoit guéri en son particulier deux malades avec mon Rob, ne le dissimula pas à la Société de médecine, même en présence de ceux de ses confrères qui mettoient le plus grand intérêt à en douter. »

Cependant l'arrêt du Conseil s'imprime, s'affiche et se distribue : j'en fais hommage à tous les Médecins et Chirurgiens connus, soit de la Capitale, soit de la France entière, en les invitant à faire des essais d'un spécifique, dont treize médecins attestent la douceur et l'efficacité, qui a mérité l'approbation de la Société de médecine et la sanction du Gouvernement.

Les journaux rendent compte de ce qui s'est passé, pour constater les résultats heureux des premiers traitemens ; la confiance s'établit par les cures qui se multiplient, et de toutes parts on me demande des entrepôts pour la distribution de mon remède.

La malveillance ne tarda pas à s'alarmer de la protection accordée à mon Rob par le Gouvernement, et encore plus des succès qu'il obtenoit contre les partisans des préparations

mercurielles. Il se forma une ligue puissante entre les empiriques, dont les méthodes dangéreuses, mais lucratives, tomboient dans le discrédit. Ils me représentèrent comme un imposteur plus adroit qu'eux, ou du moins plus heureux. Il répandirent que j'avais surpris la religion de mes juges, et propagèrent avec tant d'audace ces assertions calomnieuses, que peu-à-peu, la Société de Médecine, craignit de se trouver compromise.

Ici se renouvella le fameux reproche, qui dérivoit de la restriction que les célèbres chimistes Darcet et Bucquet, avoient cru de la prudence de mettre dans leur rapport d'analyse; on débita, d'après une foule d'hommes éclairés, qu'on eut l'adresse de cacher dans le vague de l'anonyme, que le Rob étoit composé d'élémens mercuriels, mais qu'il étoit aisé, quand ce métal réduit à une très-petite dose, se trouvoit disséminé dans une substance muqueuse et sucrée, de le masquer avec tant d'art, qu'il étoit impossible de le trouver dans l'analyse.

Ma réponse fut simple. Quelques papiers publics la répandirent et propagèrent la vérité, comme tant d'autres avoient propagé le mensonge. Tout le monde avouoit que les ma-

ladies vénériennes, pour peu qu'elles fussent invétérées, et sur-tout, compliquées avec d'autres maladies, telles que les affections nerveuses et scorbutiques, ne pouvoient être guéries que par de longs traitemens, quand on employoit les préparations mercurielles,

Or, mon spécifique, d'après les expériences journalières, les guérissoit toutes et ne prolongeoit pas le traitement; on étoit donc fondé à reconnoître que si le Rob ne contenoit qu'une petite dose de mercure dans ses élémens, les effets de ce minéral seroient nuls : delà *la* conséquence si naturelle, que l'efficacité du Rob est due à celle des végétaux qui en sont l'essence et par suite, que le mal vénérien peut être radicalement et promptement guéri sans mercure.

A cette réponse péremptoire aux yeux de la bonne foi, s'en joignit une autre, non moins décisive, que je tirois de la méthode d'administrer mon remède d'une manière entièrement contraire à celle qu'emploient les gens de l'art qui ont le malheur de ne traiter leurs malades qu'avec le sublimé en dissolution ou d'autres préparations mércurielles.

Ma méthode consiste à donner deux fois par jour la même dose de Rob, pendant le cours

du traitement, jusqu'à la guérison radicale; à mettre dix heures d'intervalle entre l'administration de chaque dose, et à n'en faciliter l'introduction dans tous les viscères, qu'à l'aide d'une tisane de salse-pareille. S'il entroit du mercure dans le Rob, et sur-tout du mercure concentré avec l'acide marin, je donnerois au malade, en commençant, un petite quantité du spécifique, que j'augmenterois graduellement ensuite, pour préserver le malade du danger de sa grande activité; je modifierois cette composition terrible avec du lait, de l'eau d'orge et d'autres adoucissans admis dans la théorie de Van-Swieten.

Toute cette doctrine tient aux premiers élémens de l'art parmi les médecins qui sont attachés aux préparations mercurielles : traiter les malades avec le sublimé, d'après la méthode de l'administration du Rob, ce seroit les empoisonner et non les guérir.

Mais tous ces raisonnemens, destinés aux gens de l'art, pouvoient glisser sur des esprits superficiels : je résolus de frapper un coup décisif pour attaquer le pyrrhonisme acharné contre moi, jusques dans ses derniers retranchemens.

Je priai la Société de médecine de nommer

des commissaires pour composer mon Rob et en particulier des chimistes de son choix, qui achèteroient eux-mêmes les végétaux que je leur indiquerois, et composeroient mon remède et traiteroient par ma méthode des malades incurables, que je ne pourrois voir qu'après leur guérison; c'étoit le moyen le plus sûr, suivant cette compagnie éclairée, de démontrer d'abord, la non existence du mercure dans mon Rob, ensuite l'identité de sa composition avec celui qui sortoit de mon laboratoire, et par conséquent de ramener tous les esprits, en dissipant tous les nuages.

Possesseur paisible de mon titre, dont j'observais avec un scrupule religieux toutes les conditions, si j'avois été moins fort de ma théorie, et de mes moyens, je pouvois attendre du temps une révolution, que les cures surprenantes que j'opérois tous les jours, devoient nécessairement amener. Mais j'attachois trop de prix à l'opinion publique pour ne pas lui sacrifier mon repos, tant qu'il resteroit quelques moyens de dissiper ses incertitudes; et malgré les craintes qu'on cherchoit à m'inspirer sur ma condescendance, je me décidai à communiquer la composition de mon remède.

Le 4 janvier 1779, j'écrivis à la Société de

médecine assemblée, je la remerciai d'avoir accepté la proposition que je lui avois faite de composer elle même mon Rob : j'ajoutai que je craignois si peu le concours des lumières, par rapport à mon spécifique, qu'au lieu de deux commissaires j'en demandois quatre pour l'examiner et le composer.

La réponse de la Société ne me parvint que le 12 de mars : on m'y apprenoit que le nombre des commissaires avoit été porté à sept ; je les acceptai tous et les priai de fixer le jour pour commencer l'épreuve définitive.

Ces commissaires, auxquels un huitième fut adjoint dans la suite, avoient tous par leur probité et par leurs lumières, le plus grand poids dans l'opinion publique. C'étoient Mrs. *Lassône*, M*acquer*, *Geoffroy*, *Lorry*, *Bucquet*, *Poultier de la Salle*, *Montigni*, *et le Duc de la Rochefoucault*.

Dans une séance du 16 mars, à la fin de laquelle j'assistai, le jour fut fixé par les commissaires au 30 du même mois : ce fut le Chimiste Macquer qui fut chargé de se procurer dans l'intervalle toutes les drogues nécessaires, j'observai qu'il y en avoit quelques unes qu'on ne trouveroit nulle part, si ce n'est dans mon laboratoire : mais j'offris en les remettant, de les

soumettre à tous les procédés chimiques, pour démontrer qu'aucune dissolution de Sublimé n'en altèroit l'organisation élémentaire : les membres de la Société ne purent se persuader qu'il manquât dans Paris une drogue connue dans les Pharmacopées, et ils persistèrent à vouloir que leur collègue se les procurât, sans communiquer avec moi.

Le célèbre Macquer mécrivit le 21 janvier 1779, qu'une partie des drogues qui entroient dans la composition de mon remède, ne se trouvoit point dans Paris : je me hâtai de porter chez lui plus du double de ce qui lui manquoit et je le priai de soumetre l'excédent à toutes les analyses chimiques, pour s'assurer qu'il n'y entroit aucune préparation mercurielle. J'instruisis de ce fait tous les commissaires par une lettre particulière, dont il n'est pas inutile de rapporter ici la substance.

» ..... Il ne m'appartient pas, Messieurs, de vous indiquer des procédés d'analyse : vous savez mieux que moi que quelque forme que prenne le mercure qu'on a introduit dans une liqueur sucrée avec l'extrait de divers végétaux, si on verse dans le mélange une quantité d'esprit de nîrte rectifié, suffisante pour lui faire contracter un goût légérement acide, le mer-

cure se précipite, et se retrouve au moyen d'une lame de cuivre bien netoyée, avec le même esprit de nître qu'on à employé à l'analyse.

» Or, si les corps mucilaginenx et sucrés que le fluide renferme, ne gênent point l'action de l'esprit de nître, à plus forte raison l'épreuve sera telle victorieuse sur une simple décoction des végétaux, que M. Macquer tient de moi; drogues qui n'etant nullement en proportion par leur volume avec celles que ce chimiste a lui-même trouvées dans Paris, devroient contenir une prodigieuse quantité de mercure, dans l'hypothèse si erronée que le Rob doit au mercure sa vertu anti-vénérienne.

» Je ne me permets plus qu'une observation: ma méthode pour composer le Rob, est de faire usage des vaisseaux de cuivre, non étamés: or, vous savez quel est l'action du mercure sur ce métal: si donc après la confection opérée par les commissaires, le cuivre du vase se trouve le plus légérement affecté, je consens que vous rejéttiez mon spécifique de la classe des remèdes anti-vénériens ».

La Société de médecine, après avoir délibéré, sur la franchise de mon procédé et sur ma lettre, me donna des éloges unanimes et arrêta que pour donner au chimiste Macquer, le temps

de faire venir les drogues qui lui manquoient et que la Société avoit refusé de recevoir de moi, l'épreuve définitive seroit renvoyée à six mois.

Un intervalle aussi long, pouvoit être justifié par le desir que témoignoient les commissaires de s'entourer de toutes les lumières; mais il servit singulièrement à la malveillance, pour calomnier, avec un ombre de succès, le Rob destiné à ensevelir dans l'oubli tant de recettes anti-vénériennes, qui tuent ou ne guérissent pas.

On répandit, que la commission avoit reconnu que mon Rob n'étoit autre chose qu'une *Bouillie de Sublimé*, et que, dans sa juste indignation, elle avoit couvert l'auteur d'ignominie et proscrit son remède.

Les hommes pervers qui imaginoient ces calomnies, savoient mieux que personne que mon Rob ne contenoit aucune préparation mercurielle, et qu'il étoit même physiquement impossible qu'il en renfermat : ils ignoroient encore moins que la commission n'avoit pas cessé un moment de me donner des témoignages d'estime et de confiance mais ils parloient à des hommes foibles qui alloient audevant de l'imposture : le délai du jugement, dont ceux-

ci ignoroient les motifs, ajoutoit quelque poids à leurs perfides insinuations : ils se consoloient de l'infamie dont ils seroient couverts à l'avènement de la lumière, par le mot : « calomnions » toujours, la blessure se ferme, mais la cica» trice reste »,

C'est au milieu de cette attente générale, long-temps trompée, que parut une brochure du Docteur Bucquet, ayant pour titre : *Rapport sur le Rob Anti-Syphilitique* : on se le communiqua avec empressement : les hommes de bonne foi y virent l'éloge raisonné de mon spécifique, les malveillans induits volontairement en erreur par l'intention, que manifeste l'auteur de ne point fronder trop ouvertement les préjugés du temps, commentèrent cet écrit au gré de leur haine : je soumettrai un jour ce rapport que je conserve à un examen aussi impartial, que si l'objet en était étranger à ma cause ; je me contenterai d'observer ici que l'extrême circonspection du docteur Bucquet ne lui a jamais fait faire un pas rétrograde vers les opinions de mes ennemis : il étoit trop éclairé, pour ne pas saisir les avantages d'un spécifique, dont il avoit suivi les épreuves et signé les succès : d'ailleurs, ses connoissances en Chimie l'assuroient intimement, ainsi que son illustre

collègue M. Darcet, que les procédés ingénieux dont ils avoient séparément fait usage pour trouver du mercure dans le Rob, auroient démontré sa présence, s'il y avoit existé: aussi dèclarent-t-ils par-tout, avec franchise, qu'aucun de leurs résultats ne leur a présenté de combinaison des végétaux avec une préparation mercurielle: l'unique tribut qu'ils payent aux préjugés du temps, c'est que leurs connoissances en analyse ont pu être mises en défaut, par une manière inconnue jusqu'à présent de déguiser dans une liqueur sucrée la présence du mercure.

Ils terminent l'analyse en annonçant que bientôt le public éclairé par le résultat des expériences de la nouvelle commision, n'aura plus de doute sur la vérité de mes assertions.

Enfin le jugement de la Société intervint: il est du 20 avril 1780, et cette compagnie savante l'à fondé sur la cure radicale de six malades choisis, parmi les plus désespérés des Hôpitaux de la Capitale: cure opérée sous les yeux des commissaires avec le Rob qu'ils avoient eux-mêmes préparé.

Les conclusions renferment quatre articles, que je vais transcrire littéralement.

» La Société pense, 1°. que le Rob tel qu'il

» a été préparé, ne contient point de mercure.»

» 2°. Que le remède et la méthode peuvent » guérir les maladies vénériennes confirmées » et désespéreés.

» 3°. Que cette méthode n'exclut point les » traitemens particuliers accessoires, les pré- » cautions et les modifications relatives aux cir- » constances qu'il est impossible de désigner, » et qui doivent être laissées à la prudence du » médecin.

» 4°. Que ce remède, ne contenant point de » mercure, peut devenir sur-tout utile, dans » tous les cas où l'on auroit quelques incon- » veniens à craindre de l'usage, soit intérieur, » soit extérieur, des préparations mercurielles: » tel que seroit par exemple une complication » des virus vérolique et scorbutique ect ».

D'après un examen aussi approfondi du Rob Anti-Syphilitique; examen précédé de tant d'analyses chimiques, accompagné de tant de cures prodigieuses, opérées sous les yeux et par des mains d'hommes que d'anciens préjugés invitoient le plus à s'en défier, je puis donc tirer la conséqnence, qu'il existe dans la classe des végétaux un spécifique supérieur à toutes les préparations mercurielles, et qui opére la cure radicale des maladies vénériennes désespérées.

Le rapport de la Société de médecine, du 20 avril 1780, acheva de légitimer la confiance dont on m'honoroit, soit en France, soit dans les pays étrangers.

Je fus chargé le premier avril 1781, par le Ministre de la Marine M. de *Sartine*, de fournir mon Rob pour le service des vaisseaux et de tous les Hôpitaux de la marine: temoignage d'estime et de confiance de la part du Gouvernement, qui fut renouvellé le 8 août 1788, par M. *de la Luzerne*, alors Ministre de la Marine; et qui l'à été depuis pàr tous ses successeurs (a).

La révolution vint. Le nouveau Gouvernement ne m'a point retiré la confiance dont j'ai été honoré jusqu'àce jour.

Le premier Décadi de frimaire, l'an deux de la République, sur le rapport du chef des bureaux civils préposé aux approvisionemens de la France, M. *Dalbarade* Ministre de la Marine, me chargea de continuer à fournir mon Rob Anti-Syphilitique dans tous les ports et les Hôpitaux de la marine.

(a) La dernière soumission date du 21 fructidor an VIII. et est jointe aux pièces justificatives.

Le 9 vendémiaire de l'an trois, sur le rapport de la commission de commerce, le comité de salut public qui représentoit alors le Gouvernement Français, me donna la liberté d'exporter mon remède par-tout où l'intérêt de l'humanité l'exigeroit, et ordonna aux employés des douanes d'en laisser sortir les caisses, sans acquit à caution.

Depuis cette époque, j'ai eu des témoignages très flatteurs et souvent répétés de la confiance du Gouvernement : on pourra en juger bientôt par les procès-verbaux des cures que j'ai opérées, sur des vénériens désespérés, à l'invitation du Ministre de l'intérieur et des membres du Directoire.

» Sur le rapport de la commission du commerce, d'après les motifs et considérations qui y sont énoncés, le comité de salut public arrêta que le Sieur oyveau Laffecteur pourra exporter de la République telle quantité qu'il voudra, de son remède en bouteilles de pinte, pesant chacune trente deux onces.

» Les employés aux douanes laisseront sortir les dites bouteilles, sans exiger d'acquits à caution, le Sieur Boyveau Laffecteur en étant dispensé par ces présentes. Les membres du comité de Salut public, R. LINDET, TREIL-

» LARD, ESCHASSÉRIAUX, CARNOT, THU-
» RIOT, J.-F.-B. DELMAS, MERLIN, (D.-
» D.) ».

Comme il est de la plus grande importance pour ma théorie, sur les maladies vénériennes, de leur donner pour base les faits, et les faits dans leur simple moralité, et la plus grande exactitude, j'ai pris le parti de transcrire, sans note et sans commentaire, une partie des actes originaux, qui servent de fondement à cet essai : on les trouvera dans la quatrième et dernière partie de l'ouvrage.

La troisième, qu'on va lire, est destinée à mettre sous les yeux du lecteur un choix des cures les plus frappantes opérées par mon Rob Anti-Syphilitique, avec les preuves testimoniales qui peuvent les constater. On sent assez qu'après avoir guéri des milliers de malades, si j'avois voulu rendre compte de tous les succès que j'ai obtenus; des procès-verbaux qui en constatent un grand nombre; des lettres où l'enthousiasme me représente comme une puissance tutélaire, ce Recueil formeroit un grand nombre de volumes.

TROISIÈME PARTIE.

Choix et preuves d'un certain nombre de guérisons extraordinaires opérées par le Rob Anti-Syphilitique.

L'ordre que je vais observer est simple: obligé par les convenances littéraires de graduer l'intérêt qui doit naître d'une lecture aride par elle-même, mais qui paraîtra infiniment importante aux malades dont la confiance est le prix le plus touchant des mes travaux, je commencerai par les cures qu'on ne peut constater que dans les Départemens ; je les ferai suivre de celles dont les médecins de Paris ont pu être les témoins dans le sein de cette ville, et je terminerai par celles qui ont été opérées avec une grande solemnité, dans les hospices nationaux, ou qui ont eu le sceau de la Société de médecine, des ministres de l'ancien régime et de notre Gouvernement.

Je prie M[rs]. les médecins et chirurgiens dont le peu d'espace qui me reste à remplir pour terminer cette brochure m'oblige à circonscrire leurs procès-verbaux et leurs observations, de ne point me savoir mauvais gré de mes simples analyses : je viens de donner, dans mon Traité sur les Maladies vénériennes, aux cures qu'ils ont opérées avec mon Rob, tout leur développement, en transcrivant littéralement la minute des pièces qu'ils m'ont permis de publier.

OBSERVATION

De MM. Duret, Aufroy et le Breton, tous trois chirurgiens, et les deux premiers, chirurgiens en chef de la marine.

Une simple gonorrhée et un chancre traités plusieurs fois infructueusement par toutes les méthodes mercurielles connues, avoient tellement vicié la masse du sang d'un malade, qu'à la longue, malgré trois traitemens, il lui étoit venu au visage sept ulcères de la plus mauvaise nature, qu'il avoit sur son corps plusieurs dépôts pleins de pus, de la grosseur d'une noisette, et que la violence du virus avoit carié la

majeure partie des os du nez, de la face et emporté la voûte palatine. *Ces symptômes effrayans firent juger la maladie incurable*; elle a été guérie par le Rob, en cinquante-six jours.

OBSERVATION.

De M. Fournier, membre du Lycée des Arts de Paris, et de la Société de médecine de Bruxelles.

M. V....attaqué à vingt-trois ans de la peste vénérienne, alla à Paris se faire guérir, prit de la liqueur de Van Swieten une quantité effrayante, et revint dans ses foyers plus malade que jamais.

En thermidor an V, nous fûmes consultés, Van Cutem et moi; alors un chancre considérable couvroit tout le gland du malade, un ulcère rongeoit les cartilages du nez, un autre enlevoit le voile du palais et carioit l'os ethmoïde: à ces symptômes s'en joignoient d'autres plus effrayans, et dont la description occuperoit plusieurs pages: le tout étoit accompagné d'une fièvre hectique et de douleurs ostéocopes insupportables.

Tous les remèdes possibles ayant été infructueux, et la maladie ayant été jugée incurable,

nous eûmes recours, en dernière analyse, au Rob Anti-Syphilitique ; à la sixième bouteille, la fièvre et tous les accidens disparurent : il en fallut dix pour rendre au malade sa santé et son ancienne vigueur : l'unique désagrément qui lui reste, est de porter un ratelier artificiel à la machoire supérieure, et un obturateur d'or ; sans lequel il lui est impossible de parler.

Cette observation a été lue à la Société de médecine de Bruxelles, et adressée ensuite à M. Boyveau Laffecteur, pour être mise au nombre des plus intéressantes de son ouvrage.

OBSERVATION

De M. Rossignol, Docteur en Médecine, à Grasse, Département du Var.

Un malade, manqué deux fois par le mercure, avait pour principaux symptômes consécutifs, un abcès fistuleux à la voûte du palais, qu'il falloit ouvrir de temps en temps avec le bistouri, un ulcère au fond du gosier, des pustules sur toute la surface du corps, un sarcocèle et une exostose à la malléole interne droite ; en moins de deux mois de traitement par le Rob, tous ces accidens disparurent, et le sujet jouit d'une santé parfaite.

PREMIÈRE OBSERVATION

De M. Génouville ancien Chirurgien de première classe des Hôpitaux militaires, et actuellement au Val-de-Grace.

Me Mel***, du département de la Meurthe, affectée de douleurs lancinantes au bras gauche, au côté droit et dans d'autres parties du corps, avoit été opérée à Nancy, d'une tumeur à la partie supérieure du front, par M. Valantin chirurgien ; il fit disparoître en même temps une carie qui s'y étoit formée ; arrivée à Paris plus tourmentée et plus malade que jamais, elle me fut présentée. Je lui reconnus une exostose à la partie inférieure de l'humérus gauche, et une fracture à la septième côte vertebro sternale; je fis disparoître en cinq semaines le dernier accident, avec un emplâtre de vigo et un bandage de nature à contenir la fracture.

L'exostose et les douleurs qui l'accompagnoient furent rebelles; j'essayai, d'après les anciennes méthodes, de faire prendre à la malade des pillules, où il entroit du mercure doux ; ce traitement ne servit qu'à faire paroître une nouvelle exostose à la partie supérieure

du sternum, et sur-tout une tumeur sur le sourcil gauche, qui, accrue en peu de temps jusqu'à la grosseur d'un œuf, comprima le globe de l'œil et menaça de détruire l'organe; alors je me déterminai à faire usage du Rob Anti-Syphilitique: l'effet surpassa mes espérances; en quinze jours, le sommeil fut parfaitement rétabli. Six bouteilles de Rob réduisirent à la grosseur d'une noisette la tumeur que je m'étois proposé d'extirper, parce qu'elle sembloit résister au nouveau traitement. J'en fis prendre trois autres à la malade; alors les deux exostoses, la tumeur de l'œil, ainsi que les douleurs ostéocopes disparurent.

A Paris, ce 22 messidor, an VI de la République, (11 juillet 1798).

Signé Génouville.

SECONDE OBSERVATION

Du même.

J'étois professeur d'anatomie et de chirurgie à Grenoble, lorsqu'on me présenta une malade de Pierre-Late, affectée de deux ulcères rongeurs au visage, dont l'un avoit dévoré la joue, carié l'os de la pommette, et l'autre l'arcade surcillière du coronal. Les traitemens

mercuriels auxquels on l'avoit assujettie depuis deux ans, n'avoit fait qu'irriter ses maux; je lui fis prendre huit bouteilles du Rob Anti-Syphilitique : elles rétablirent le sommeil et détergèrent les ulcères; quatre autres achevèrent la guérison, qui fut si complette et si solide, qu'au bout de dix ans, ayant revu la malade à mon retour de l'Italie, elle me parut avoir recouvré toute son ancienne vigueur. J'ai observé que son mari et ses enfans n'ont jamais été malades.

Paris ce 22 messidor an VI de la République.
(11 juillet 1798.)

Signé Génouville.

REMARQUE DE LÉDITEUR

Sur les Observations de M. Génouville.

Il est difficile, d'après ces deux observations, et deux autres du même chirurgien qu'on verra ci-après, d'avoir quelque doute sur le principe virulent des maux que le Rob guérit si bien; cependant aucune de ces femmes n'en avoit les symptômes, du moins pendant le traitement, aux parties génitales, et deux d'entr'elles attestoient qu'elles n'y en avoient jamais remarqué.

Ce qui prouve que le mal vénérien est un vrai Prothée qui se modifie de cent façons différentes, et dont les ravages sont d'autant plus grands, que d'après un traitement mercuriel méthodique, les premiers symptômes ont disparu.

Cette autorité, en faveur de l'efficacité de mon Rob est d'autant plus grande, qu'elle est d'un homme de l'art qui joint à ses lumières la longue expérience des hôpitaux. M. Génouville a observé aussi que les méthodes ordinaires, aggravent singulièrement le mal vénérien dans les climats chauds et sur le bord des mers; il dit expressément qu'il y a rencontré bien moins de victimes du mal, que du remède destructeur qu'on emploie pour le guérir.

OBSERVATION

De M. Boyer, Chirurgien en chef de la Charité de Paris, et de M. Caillot, alors son élève, et actuellement professeur de chirurgie à l'école de Strasbourg.

Mme. N.... âgée de vingt-huit ans, et parfaitement saine juqu'à son mariage, se trouva incommodée, peu de temps après cette époque,

d'une tumeur dont le siège étoit dans l'épaisseur de la grande lèvre, qui rouloit entre les doigts et se présentoit sous l'aspect d'une glande lymphatique engorgée; les traitemens ordinaires ne firent qu'aigrir le mal et l'accompagner de douleurs de tête et d'insomnie.

De nouvelles tentatives ne furent pas plus heureuses; à cette position alarmante, se joignirent des ulcères au gosier et une éruption de taches sur-tout le corps, semblables à celles que laisse la petite vérole.

M. Boyer prescrivit le remède de Van Swieten : les symptômes disparurent; la malade devint grosse, accoucha heureusement, et ce ne fut que quatre mois et demi après cet événement, que de nouveaux accidens reparurent, entre-autres un bouton au-dessous du genou, qui, se développant graduellement jusqu'à acquérir le diamètre d'une pièce de douze sols, s'ulcéra, et produisit sur-tout le corps une enflure universelle. Le sirop de Cuisinier, les frictions mercurielles furent employées successivement et sans fruit, pour faire disparoître ce reste de virus vénérien.

La malade se trouvoit dans l'état le plus déplorable, quand on eut recours au Rob Anti-Syphilitique de Boyveau Laffecteur; neuf bou-

teilles de ce spécifique ont procuré une guérison radicale. Il y avoit un an que sa santé étoit solidement affermie, quand, au mois de ventôse an VII, (mars 1799) M. Boyer transmit sa déclaration.

AUX REDACTEURS DE LA GAZETTE DE FRANCE.

De Gand, le Fructidor an IX.

Messieurs, je viens d'opérer, avec le Rob Anti-Syphilitique de Boyveau Laffecteur, médecin, rue de Varennes N°. 10. à Paris, et mon commettant, une guérison surprenante, qui, par sa nature, doit, je pense, trouver place dans un journal aussi répandu que le vôtre.

A l'âge de quinze ans, et sans cause apparonte, un apprenti charpentier perdit l'œil gauche. Il se maria par la suite, et, sans autre accident primitif, il devint aveugle il y a deux ans. Le malheureux, désolé d'être entièrement privé de la lumiére, vint me trouver, voyant qu'aucun moyen ne pouvoit le soulager. Je lui conseillai l'usage du Rob dont je suis dépositaire, sans cependant lui en assurer le plein succès. Il fut long-temps à se décider ; mais ayant fait, par les conseils des médecins de cette

ville, d'infructueux remèdes, il me fit rappeler; et heureusement il se détermina à suivre le traitement que je lui avois conseillé. Dès la troisième bouteille de Rob, il commença à distinguer les objets; à la sixième bouteille, il connut l'heure de sa montre; avant la fin de sa dixième et dernière bouteille, il a vu et voit aussi bien qu'il faisoit long-temps avant sa cécité.

Mais ce qui enivre ce malade d'une joie inexprimable, c'est que, depuis son traitement, il voit de l'œil droit dont il étoit privé depuis quarante ans.

Ce phénomène m'a paru digne d'intéresser l'humanité souffrante, et si vous daignez le publier, vous acquerrez des droits à ma reconnoissance.

Salut et estime. PIÉTON, Chirurgien, à GAND.

Extrait de la Gazette de France, de Fructidor,
an IX. (Septembre 1801).

Ire. OBSERVATION

De M. Beauchêne, ancien médecin de l'hôpital des Gardes Françaises.

Une femme âgée d'environ trente deux ans, d'un tempérament sanguin, billieux, ayant le

genre nerveux excessivement irritable, et une imagination ardente, qui sans cesse portoit le trouble et l'agitation dans ses sens, avoit contracté un vice vénérien depuis environ quinze ans, époque de son mariage.

Les premiers symptômes de cette maladie se manifestèrent par un écoulement; ensuite des chancres et des bubons dans les aines; enfin, des exostoses, et la cachexie.

Ces différens symptômes se développèrent successivement, furent traités par les préparations mercurielles les plus estimées, et administrées par des gens de l'art en réputation.

Cependant, les divers traitemens auxquels la malade fut successivement soumise ne mirent aucun terme à ses maux.

Cette maladie, combattue par des remèdes insuffisans, avoit quelquefois changé sa marche, mais jamais son caractère. Les accidens vénériens disparurent parfois; mais bientôt ils se reproduisirent sous de nouvelles formes; enfin, cette femme infortunée, dont la jeunesse se consumoit dans la douleur et le désespoir, se voyoit en proie au plus affreux virus qui dévoroit les restes de sa vie, après avoir flétri ses plus beaux jours.

Parvenue au dernier degré de desséchement

et de consomption, les médecins n'espérant plus conserver les jours de cette malade, qui déjà n'existoit plus que pour la douleur, lui ordonnèrent une nourrice pour tout régime et traitement.

Mais le lait de femme, ce baume salutaire, que la nature a placé à côté des sources de la vie, pour les développer et perfectionner, ne devint pour elle qu'un aliment funeste : le sang qui couloit dans ses veines étoit trop impur; il falloit qu'un principe régénérateur en purifiât les élémens. C'étoit désormais le seul moyen de rattacher à la vie cette infortunée.

Dans ces circonstances, je fus appelé pour donner mes avis à la malade; une nombreuse assemblée de consultans fut convoquée; les opinions furent divergentes, excepté dans un seul point, et ce fut celui d'une mort prompte et affreuse. Je discutai avec détail mon opinion sur la maladie dans l'ensemble de ses causes, de ses effets, et je conclus par proposer le Rob Anti-Syphilitique, comme le seul remède qui pût rappeler à la vie cette malade presque expirante.

Mes confrères convinrent qu'il n'y avoit plus d'espoir de guérison, et adoptant l'aphorisme de Celse, *in extremis melius est anceps, ect.*,

consentirent à l'administration du Rob. La malade prit ce remède; une sorte d'instinct le lui faisoit désirer avec avidité.

D'abord les doses furent légères, ensuite plus fortes, et enfin, elles furent portées à la quantité ordinaire pour les femmes.

L'usage du remède fut long-temps continué, et jamais, pendant tout le cours du traitement, il ne produisit le plus léger accident, quoique la malade fût dans le dernier degré de dessèchement; enfin, il ranima les forces éteintes, rétablit l'embonpoint, et la santé acquit un nouvel éclat.

Germinal an VIII (mars 1800.)

Signé Beauchêne.

2me. OBSERVATION

Du même.

Une femme âgée d'environ vingt-cinq ans, d'un tempérament sec et bilieux, mariée depuis deux ans, avoit contracté à cette époque un vice vénérien qui s'étoit manifesté d'abord par un écoulement, ensuite, par des chancres et des ulcères dans la gorge, avec une fièvre lente, la jaunisse, et un dépérissement général.

Cette malade avoit été soumise deux fois au traitement des frictions, dont elle avoit reçu chaque fois un grand nombre.

La bouche avoit été très-fatiguée, la constitution fort affoiblie, et enfin réduite à l'état que je viens de décrire.

La malade étoit presque désespérée quand je fus consulté. Plusieurs médecins ou chirurgiens furent appelés avec moi; et tous, nous convînmmes, que dans l'état où étoit alors la malade, il étoit impossible de lui administrer du mercure; il falloit donc remettre le traitement à une époque où la santé aurait été rendue meilleure: mais comment s'y prendre pour l'améliorer; un bon régime, du lait d'ânesse, tout cela fut proposé, mais il étoit évident que tout cela étoit insuffisant; je proposai le Rob Anti-Syphilitique comme le seul remède qui pût être employé dans ce cas avec succès et sans inconvénient.

Je fus le seul de mon avis; mais j'eus le bonheur de persuader la malade de l'efficacité du moyen, et elle se décida à l'employer, malgré l'avis général.

Ce remède lui fut administré, et dans l'espace de cinq semaines, tous les maux qu'elle éprouvoit disparurent. Les chancres à la

gorge, après trois semaines de traitement, furent guéris.

La malade retrouva ses forces et son embonpoint en faisant usage du remède, et bientôt après l'avoir quitté, elle devint grosse ; ce qui n'avoit pas encore eu lieu, quoique mariée depuis plus de deux ans.

Sa santé a toujours été parfaite depuis.

Germinal an VIII (mars 1800). *Signé Bauchêne.*

OBSERVATION

De M. Coulon, médecin et inspecteur des Hôpitaux de la marine.

Chez un malade âgé de soixante-quinze ans, le virus s'étoit porté à la tête, dans les sinus frontaux et sur les os du nez ; l'épuisement de tous les principes vitaux, suites des remèdes inefficaces, quoique administrés par des hommes sages, ne lui faisoit voir en prespective qu'une mort prochaine et douloureuse, lorsqu'en trois mois M. Coulon le traita par le Rob, et le guérit sans retour.

OBSERVATION

D'un malade de Lisieux, envoyée à M. Boyveau, le 24 Vendémiaire de l'an VII de la République (Octobre 1800).

M. S.... étoit affligé, depuis vingt-cinq ans, d'un écoulement d'humeur puriforme, ayant son siége dans l'oreille gauche, dont le principe n'avoit pu être détruit par la liqueur de Van-Swieten. Lors d'une chûte faite il y a trois ans, le virus morbifique fit de nouveaux progrès, le nez se couvrit de boutons purulens, la voûte palatine se perça, et la surdité devint complète.

Un médecin célèbre de sa ville lui conseilla l'application extérieure du Sublimé-Corrosif; alors le nez se fendit. Il vint à Paris il y a dix-huit mois; il consulta MM. Sabatier, Pelletan, Portal et Deschamps, qui tous lui dirent franchement que sa maladie étoit mortelle; il s'adressa ensuite au médecin Jouenne, député, qui m'appela en consultation : je rassurai le malade, je le pris chez moi et le guéris en cinq mois sous les yeux du député Jouenne, et des médecins Champseru, Daignan, Andry, Dazille, et

beaucoup d'autres chirurgiens ou médecins qui l'ont tous vu avant son traitement, pendant son cours, après sa guérison, et ont apposé à cette observation leur signature (1).

Ire OBSERVATION

De M. Génouville, faite à Paris.

Mme. *** demeurant à Paris, rue Guénégaud, avoit deux ulcères vénériens, dont l'un avoit carié au grand angle de l'œil, et l'autre avoit rongé la voûte palatine, et détruit une grande partie du voile du palais ; consulté par cette infortunée, je lui fis prendre le Rob Anti-Syphilitique, dont sept bouteilles opérèrent la guérison radicale; il ne lui reste d'autre incommodité qu'un nazillonement et une déglutition difficile.

Paris, ce 22 messidor an VI de la République, (Juillet 1799).

Signé Génouville.

---

(1) Le procès-verbal de cette cure étonnante se trouvera en entier dans les pièces justificatives : il est consigné dans une lettre très-instructive du malade même.

2me OBSERVATION

Du même.

Mme. **** résidente à Paris, avoit à la tête plusieurs ulcères avec carie à la partie supérieure du coronal, qu'accompagnoient des douleurs ostéocopes, et une perpétuelle insomnie; je lui administrai des remèdes analogues à sa maladie, qui ne firent que la pallier; deux ans s'écoulèrent, et à mon retour de l'Italie, voyant sont état empirer, je lui fis prendre, de concert avec M. Boyveau, huit bouteilles de Rob Anti-Syphilitique, qui opérèrent sa guérison.

Paris, ce 22 messidor an VI de la République, (juillet 1799).

Signé Génouville.

5me OBSERVATION

Du même.

M. **** demeurant rue de la Chaise, fut atteint il y a six ans d'un bouton dartreux au grand angle de l'œil; il fut traité par les amers et les purgatifs, qui dissipèrent cette maladie, au moins en apparence; l'année suivante, la

maladie reparut avec plus d'intensité ; le même traitement fut recommencé ; mais ayant été interrompu, la maladie fit des progrès. Au bout de trois ans, je revis le malade qui avoit un ulcère profond au grand angle de l'œil droit : cet ulcère avoit quelques caractères cancereux ; j'y appliquai la poudre scharrotique du frère Côme, je fis prendre intérieurement les amers et les purgatifs drastiques ; l'ulcère se détergea après la chûte de l'escarre ; je le pansai méthodiquement, et je vis le moment où la cicatrice seroit complète ; quelque temps après le malade fit une chûte de dessus son siège ; il survint des boutons autour de la cicatrice qui s'ouvrit, et l'ulcère s'étendit plus loin qu'il n'avoit fait encore ; il se forma quelques escarres qui, en tombant, laissèrent plusieurs os à découvert ; ces parties d'os s'exfolièrent successivement, au point que toute la paroi interne de l'orbite fut détruite, depuis les apophyses montantes de l'os maxillaire, jusqu'à l'os *unguis*, l'os *planum*, et une partie des grandes aîles du sphénoïde. La carie faisoit tous les jours des progrès ; des douleurs au-dessus de l'orbite tourmentoient cruellement le malade : ayant été questionné sur sa vie passée, il a toujours répondu n'avoir jamais eu aucun symptôme de maladie véné-

rienne (1); malgré cela, je l'engageai à prendre le Rob; j'y conduisis à cet effet M. Boyveau Laffecteur, qui fut de mon avis; à mesure que le malade usoit de ce moyen, les douleurs se dissipoient, la plaie se détergeoit, et il se faisoit de temps en temps des exfoliations qui laissoient à découvert un fond grenu et vermeil.

Il en prit douze bouteilles; la cicatrice s'est faite en partie sur les os; mais comme ceux ci ne prêtent pas, il reste un grand vide qui laisse à découvert la cloison des fosses nazales en dedans, et le côté interne du globe de l'œil en dehors; celui ci est détaché de la paroi interne par l'exfoliation de la portion du coronal qui donne attache à la poulie du grand obliqne, et il est porté en dehors par l'action du muscle abducteur.

Cet homme, qui se porte bien, est obligé de couvrir cette partie pour empêcher le contact de l'air et cacher sa difformité; il continue son état de loueur de carosse.

Paris, ce 12 Pluviose an VIII de la République.

(28 janvier 1800.) *Signé Génouville.*

---

(1) Sa femme jouit d'une santé parfaite, quoique âgée.

4me OBSERVATION

Du même

M. D*** marchand de vin, âgé de trente-cinq ans, (père de quatre enfans bien sains, ainsi que la mère) fut attaqué, en 1791, de douleurs de tête qui devinrent continuelles, après avoir été périodiques; il a souffert, pendant dix-huit mois, des tourmens inouis, et a employé inutilement tous les remèdes connus.

Réduit au désespoir, M. Génouville, ancien religieux, chirurgien et successeur du père Pontentien, à l'hôpital de la Charité, ensuite chirurgien de première classe aux armées, et maintenant à l'hôpital du Val-de-Grace, alla le voir : ayant examiné la tête du malade, il distingua parfaitement la désunion et l'écartement des os du crâne. Toutes les sutures s'étant disjointes, laissoient entre leurs dentelures un espace de six lignes. Dix bouteilles de Rob délivrèrent le malade de toutes ses douleurs, après deux mois de traitement.

Les forces, le sommeil, l'appétit et l'embonpoint revinrent; seulement la réunion des os fut plus de deux ans à s'opérer. Ce particulier, depuis son traitement, jouit d'une parfaite

santé. Il s'est fait un vrai plaisir de raconter lui même sa guérison à toutes les personnes qui ont desiré s'en convaincre.

5me OBSERVATION

Du même.

M. S. N. avoit été affecté de plusieurs symptômes vénériens, dont on l'avoit guéri en apparence; mais au bout de quelques années, il lui survint une exostose au coronal, une autre aux os propres du nez, avec une tache rouge et élevée sur l'aîle du nez, de la largeur d'environ une pièce de vingt-quatre sols; cette tache sembloit être formée de l'aggrégation de plusieurs petits grains rouges, ressemblant à ceux de la framboise et remplis d'une sérosité rougeâtre.

Je lui conseillai le Rob, qu'il prit au nombre de sept bouteilles; le premier effet de ce moyen, fut de faire renaître un écoulement gonorrhique; ce que je regardai comme d'un bon augure, les autres symptômes sont entièrement dissipés, et le malade jouit d'une bonne santé. Tous les malades dont j'ai donné les observa-

tions existent, et les faits que je cite peuvent être constatés.

Paris, ce 12 Pluviose an VII.

(17 janvier 1799.) *Signé Génouville.*

OBSERVATION

Des médecins et chirurgiens Geoffroy, Despérieres, Andry, Fanlet et le Breton.

Un soldat suisse de la compagnie de Diesbach fut attaqué, seulement dans le principe de la maladie, d'un chancre et d'un phimosis aux parties génitales; on lui fit subir, à l'hôpital du Gros-Caillou, trois traitemens mercuriels dont deux par les dragées de Keyser, et l'autre par les frictions; ces traitemens durèrent neuf mois, et ne servirent qu'à amener le déplacement du virus; il survint au malade un ulcère chancreux à la base de la luette, qui fit tant de ravages au palais, que la déglutition sembloit impossible et la prononciation d'une difficulté inexprimable; on le renvoya de l'hôpital comme incurable; le Rob le guérit parfaitement en trente jours.

OBSERVATION

Sur la guérison d'une malade abandonnée, recommandée à mes soins par M. Pelletan, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.

Je vous adresse, mon cher Boyveau, une malade à laquelle je prends le plus vif intérêt ; je la recommande à vos lumières et à votre humanité.

PELLETAN.

La malade dont il est question dans cette lettre, étoit âgée de vingt-quatre ans. Depuis dix-huit mois, elle avoit un ulcère chancreux dans la gorge, qui ayant résisté à tous les remèdes ordinaires, avoit entièrement détruit la luette, les amygdales et le voile du palais. La malheureuse étoit au désespoir, ne pouvant rien avaler sans des douleurs insupportables. Au bout de deux mois, elle fut parfaitement guérie avec neuf bouteilles de Rob.

OBSERVATION

Du docteur le Roy, ancien médecin de Monsieur, *frère de Louis* XVI.

Une simple gonorrhée traitée méthodiquement et guérie en apparence depuis six ans, avoit laissé un vénérien dans la plus profonde sécurité : il se maria; mais le virus, assoupi pendant un si long intervalle, se réveilla avec fureur; il se forma un ulcère à l'arrière-bouche, qui rongea une partie de la gorge; un autre sur le front, et menaça d'emporter l'œil; d'autres qui rongèrent la langue et les deux narines; le malade épuisé pendant plusieurs années, soit par le mal, soit par les traitemens mercuriels, n'attendoit plus que la mort; le Rob lui fut administré, et il guérit en deux mois. Il y avoit quatre ans que la santé du malade se soutenoit, quand cette observation fut communiquée.

2me OBSERVATION

Du même.

Un malade étoit réputé poitrinaire : le docteur le Roy luiavoit fait ouvrir un cautère, et

lui avoit prescrit un régime d'herbes dépurantes, légèrement incisives et anti-scorbutiques; la poitrine dégagée, il survint une carie à la partie supérieure du coronal, et ensuite une exostose de la grosseur d'un œuf de poule à la partie moyenne et interne du tibia; on rechercha alors si l'infortuné avoit contracté autrefois quelque maladie vénérienne; mais la plus grande incertitude régnoit à cet égard; le docteur le Roy essaya le Rob, pour prévenir la cachexie scorbutique : ce remède a agi par tous les émonctoires; l'exostose a disparu, et le traitement a été suivi du succès le plus complet.

3me. OBSERVATION

Du même.

Une jeune orpheline de Dunkerque fut attaquée, avant sa nubilité, d'une tumeur au sein gauche, qui, sans cause externe déterminante, prit tous les caractères du cancer; déjà l'on avoit proposé d'extirper la tumeur, lorsque le docteur le Roy fut consulté : il proposa de tenter l'usage de mon Rob; dans trois mois cette jeune personne fut entièrement guérie, et depuis trois ans, elle jouit de la plus parfaite santé. Son tuteur m'a écrit, il n'y a pas long-temps, pour

me renouveler sa vive reconnoissance et celle de son intéressante pupille.

OBSERVATION

Du Docteur Andry.

Une femme attaquée depuis quatre ans de maladies vénériennes fut traitée, à Paris, par le chirurgien Quique, d'après l'ancienne méthode, telle que les pillules mercurielles, le sublimé corrosif et les frictions; les symptômes disparurent quelque temps, mais ils reparurent peu après plus effrayans qu'auparavant: chancres aux amygdales, carie du vomer, dartres rongeantes sur tout le visage; la malade devint sourde, muette et aveugle pendant huit jours.

Le célèbre chirurgien Tenon administra à la malade quarante-deux frictions, qui atténuèrent le mal sans le guérir; la dartre sur-tout continua ses ravages.

Deux médecins, Thieullier et Missa, la condamnèrent sans ressource.

C'est dans cette position critique que M. Andry entreprit cette incurable; il invita à assister au traitement les docteurs Geoffroy et Poissonnier Despérieres, Paulét et Carrère, ainsi que

les chirurgiens Quique et le Breton ; le Rob fut administré, et la malade guérie parfaitement en deux mois.

OBSERVATION

Du Docteur Despérieres.

Un soldat, âgé de vingt-deux ans, étoit affligé depuis quatre ans d'une ulcération vénérienne aux glandes maxillaires et parotides : on le renvoya de son corps par congé comme incurable ; deux traitemens mercuriels qu'il essuya sans succès à Bicêtre firent confirmer ce jugement ; il a été guéri radicalement par le Rob en sept semaines.

OBSERVATION

Du Docteur Carrère.

Un vénérien de trente ans, à la suite d'une gonorrhée virulente mal guérie, avoit vu le mal se porter à la tête, tuméfier sa joue droite ; occasionner des douleurs lancinantes dans l'oreille et amener d'abord un écoulement purulent, ensuite une éruption de dartres sur presque toute la surface du corps, à l'exception du visage ; il fut mis à l'usage du Rob en janvier 1780;

au bout de deux mois, les croûtes et les autres symptômes disparurent, et le malade, depuis, s'est toujours bien porté.

PREMIÈRE OBSERVATION

De Boyveau Laffecteur.

En 1793, un jeune homme de Morlaix, de la plus riche taille et de la plus belle figure, fut attaqué, à Douay, d'une maladie vénérienne qui se manifesta par tous les symptômes les plus effrayans, et sur-tout par un ulcère rongeur à l'aine gauche, qui, dans l'intervalle de dix-huit mois, corroda la partie intérieure de la cuisse dans un espace de dix-sept pouces de long sur huit de large; on lui administra envain les frictions mercurielles dans son département. Arrivé à Paris, maison de France, rue de Cléry, sa mère appela en consultation les gens de l'art les plus éclairés; le célèbre Dessault le traita par les méthodes ordinaires et le manqua; comme il étoit dans l'âge de la conscription, les chirurgiens nommés inspecteurs par le gouvernement vinrent le visiter et le déclarèrent unanimement incurable; c'est à cette époque que je le pris chez moi : il y demeura quatre mois, et fut guéri radicalement avec douze bouteilles de

Rob. Cette cure, qui a fait du bruit, a été suivie par plus de trente médecins qui pourroient certifier l'état désespéré du malade et sa guérison.

SECONDE OBSERVATION

Du même.

Un chirurgien avoit contracté dans les colonies une maladie vénérienne que les remèdes ordinaires n'avoient fait que pallier ; de retour en Europe il se maria ; son épouse resta pure au milieu de ses embrassemens ; mais lui-même fut en proie à un ulcère rongeur qui lui détruisit les os de la moitié de la face, la voûte palatine, et toutes les parties de l'arrière bouche. Mrs Thilorier et Dessault lui donnèrent long-temps des conseils infructueux ; enfin la fiévre lente et le dévoiement le conduisant aux portes de la mort, on me l'adressa il y a 7 ans ; je l'ai traité avec le Rob, et aujourd'hui il jouit d'une parfaite santé.

5e. OBSERVATION

Du même.

Une dame demeurant à Paris, cloître Notre-Dame, étoit depuis seize ans rongée par des ulcères qu'aucun remède mercuriel n'avoit pu

même pallier ; elle gardoit la chambre ou même le lit depuis neuf ans entiers ; je l'ai traitée il y a dix ans et demi avec mon spécifique, et elle ne paroît pas avoir jamais été malade.

4e OBSERVATION

Du même.

Le même mal porté à la tête d'un cordonnier du faubourg St-Jacques avoit entièrement détérioré sa figure, en lui détruisant les lèvres supérieure et inférieure, les aîles et l'extrémité du nez; M. Thilorier l'ayant traité infructueusement avec les remèdes ordinaires, je le guéris en deux mois et demi, avec dix bouteilles de Rob. J'ai appris avec surprise que le virus de cet infortuné n'avoit passé ni à sa femme ni à ses enfans.

5me OBSERVATION

Du même.

Un menuisier du faubourg du Roule, non moins malade que le cordonnier du faubourg Saint-Jacques, avoit trois ulcères à la face, accompagnés d'une plaie énorme sur toute la poitrine, et de carie au sternum. Traité sans succès pendant dix-huit mois par le chirurgien

en chef de l'Hôtel-Dieu; il me fut adressé par M. Charlard, apothicaire, rue Basse, porte St-Denis; trois mois de traitement par le Rob ont suffi pour le rendre au bonheur et à la santé.

5e OBSERVATION

Du même.

Une jeune et jolie femme, de la rue des Brodeurs, faubourg St-Germain, me fit appeler pour me consulter sur l'état fâcheux dans lequel elle se trouvoit depuis deux ans. Quelques années auparavant, elle avoit donné sa confiance à un chirurgien de l'hôpital des Gardes-Françaises pour la traiter d'un écoulement gonorrhique, accompagné de chancres : on lui fit prendre les dragées de Keyser, qui lui donnèrent un dévoiement dyssentérique; après trois mois, elle abandonna le médecin et le remède.

Un autre homme de l'art parvint à calmer les accidens, et la malade, pendant trois ou quatre mois, se crut guérie; elle se donna en dansant une entorse au pied gauche; elle employa les remèdes qui lui furent indiqués par le médecin qui avoit alors sa confiance : le pied, malgré out ce qu'on put appliquer dessus, devint extrêmement enflé, rouge et douloureux; enfin

le virus, en cinq ou six endroits, se fit un passage et forma autant de sinus fistuleux ; la malade ne pouvant quitter son lit, eut recours à une consultation des hommes de l'art les plus célèbres de cette ville. MM. Sabatier et Pelletan convinrent d'employer le sublimé corrosif à petite dose: après plus d'un an et demi de ce remède dangereux, la malade étoit dans un état déplorable ; la cuisse et la jambe du pied malade étoit tellement atrophiées, qu'il n'y avoit que la peau sur les os. Le pied étoit énorme, si pesant et si douloureux, qu'il étoit impossible à la malade de le changer de place sans un secours étranger ; elle se décida à une autre consultation. On appela, avec les premiers, divers autres médecins ; l'avis fut général pour l'amputation. A cette époque, les fistules traversoient le tarse et le métatarse du pied d'outre en entre en plusieurs endroits ; cette fatale décision remplit de désespoir l'ame de la malade ; elle résolut de périr plutôt que de se soumettre à l'amputation.

Elle avoit une jolie petite fille de six ans qui étoit en pension, et réfléchissant que cette jeune infortunée seroit, après elle, dénuée de toute ressource et dans le plus grand abandon, elle forma l'horrible projet de l'empoisonner avec

elle ; par bonheur une de ses amies vint la voir, et lui trouvant un air égaré, la tête perdue, pénétra son abominable dessein, et ne fit pas de vains efforts pour l'en détourner. Elle envoya sur-le-champ chercher M. Deulzens, élève et prévôt de M. Pelletan, et aujourd'hui chirurgien distingué et professeur d'histoire naturelle à l'école centrale d'Evreux ; celui-ci vint la voir avec le sieur Pelletan qui avoit suivi le traitement qu'elle venoit de faire ; ce fut lui et le docteur Beauchêne qui me firent appeler ; je lui administrai douze bouteilles de mon Rob, qui, dans quatre mois, cicatrisèrent les plaies, firent reprendre nourriture aux parties supérieures atrophiées, et au bout de neuf mois, la malade, totalement guérie, marcha sans béquilles et sans boîter ; elle jouit depuis ce temps d'une santé parfaite ; la petite fille, devenue aussi jolie que la mère, fait aujourd'hui le bonheur de sa vie. Sa reconnoissance est au-dessus de toute expression.

7e OBSERVATION

Du même.

En janvier 1793, Mad. B****, accompagnée de M. Voisin, l'un des meilleurs chirurgiens de

Versailles, m'amena son fils âgé de dix-neuf ans, qui avoit gagné une maladie vénérienne à Rouen, où il avoit subi un traitement en règle, par le chirurgien en chef de l'hôpital; n'ayant point été guéri, il revint chez sa mère. M. Voisin fut appelé et lui donna ses soins pendant plus d'un an; malgré les talens distingués de ces deux chirurgiens, ni l'un ni l'autre ne purent détruire le principe du mal qui s'étoit porté sur le pied gauche, et l'avoit percé d'outre en outre par sept à huit fistules qui traversoient le tarse et le métatarse, avec un gonflement effrayant et des douleurs insoutenables. Ce malade, plongé dans le marasme le plus complet, avoit la fiévre lente tous les jours et un dévoiement continuel; dans l'état désespéré où étoit cette victime du mercure, on avoit décidé de lui couper la jambe, et l'opération auroit été faite si l'épuisement du malade l'eût permis. Ce fut dans cette situation déplorable que M. Voisin le conduisit chez moi, où il resta trois mois; il prit mon Rob à petites doses; peu-à-peu la fiévre et le dévoiement cessèrent, le sommeil, les forces et l'embonpoint revinrent, et enfin, dans trois autres mois les plaies se fermèrent toutes, il fut entièrement rétabli, laissa ses béquilles, et toujours a joui, depuis ce temps, de la plus bril-

lante santé ; plus de vingt médecins ou chirurgiens ont connu ce malade avant, pendant et après sa guérison.

8ᵉ OBSERVATION

Du même.

Un habitant de la ville de Liége, jeune, fort et vigoureux, chef de bataillon, ayant été attaqué d'une maladie vénérienne, dont les symptômes n'avoient dans le principe rien d'alarmant, subit inutilement un premier traitement; ensuite le sieur Gros Bois, homme de mérite, et chirurgien en chef de l'armée d'Italie, lui en administra un autre il y a environ dix ans, à Milan, avec toute l'attention et les soins possibles; il y employa les bains et les frictions. Au deuxième traitement, les premiers symptômes avoient disparu ; mais un mois après, le mal se porta sur les os du nez et du palais ; ils étoient déjà cariés le 15 vendémiaire an 8, lorsque le malade me fut présenté ; le mal avoit aussi gagné la cloison du nez ; les amygdales, le voile du palais et la voûte palatine étoient entièrement détruits ; un ulcère fétide lui rongeoit la lèvre supérieure, et l'infortuné souffroit des douleurs de tête insupportables ; une fiévre

locale et une abondante salivation l'empêchoient de reposer : tel étoit l'état fâcheux de ce brave militaire lorsqu'il s'adressa à moi. MM. Andry, le Breton, Daignan et plusieurs autres médecins bien connus l'ont vu dans l'état que je viens de décrire, et deux mois et demi après ont constaté son parfait rétablissement ; tous les membres de la commission de santé ont aussi attesté sa guérison. M. Carlier, dentiste fort habile, a été appelé pour lui faire et appliquer un obturateur.

9e OBSERVATION

Du même.

Une dame Française, âgée de vingt-sept ans, et fixée à Madrid depuis l'an 4 (1795), revint à Paris, attaquée d'une maladie vénérienne qui sans avoir des symptômes primitifs, porta ses ravages sur l'arrière-bouche, détruisit entièrement le voile du palais, la luette et les amygdales. Tous les soins et les remèdes que lui apportèrent les médecins les plus célèbres de cette capitale furent inutiles ; son mari, désolé de la voir périr, prit le parti de l'envoyer chez moi. Plusieurs médecins et chirurgiens éclairés l'ont vue à son arrivée, et désespéroient

presque de sa guérison ; les mêmes l'ont examinée six mois avant qu'elle ne s'en retournât en Espagne ; ils ont été bien étonnés de la voir si parfaitement rétablie. J'ai eu depuis ce temps plusieurs lettres de remercîment de sa part et de toute sa famille.

10e OBSERVATION

Du même.

Une femme de vingt ans, de la ville de Reims, reçut de son époux, en se mariant, une maladie vénérienne pour laquelle elle fut infructueusement traitée dans sa ville ; elle vint ensuite à Paris se mettre entre les mains de deux médecins célèbres, qui, malgré tous leurs soins, ne purent lui rendre la santé. Les remèdes firent bien disparoître les symptômes vénériens ; mais ils jetèrent la malade dans un état de catalepsie presque continuelle ; l'irritation de l'estomac devint si forte, qu'il fut, pendant plus de trois ans, impossible à la malade d'avaler le moindre des alimens ; on la faisoit vivre avec des lavemens dans lesquels on délayoit des jaunes d'œuf.

En prenant depuis long-temps l'effet pour la cause, on l'avoit couverte de vésicatoires à plusieurs reprises ; ce qui ajoutoit à l'irritabilité

nerveuse, déjà portée au suprême degré. Je fus consulté par la famille : imaginant avec raison que l'état inconcevable de cette victime du mercure n'étoit occasionné que par l'abus qu'on en avoit fait, ainsi que des autres irritans, j'allai la chercher ; un hoquet effrayant et continuel étoit le seul signe de vie qu'elle donnoit. Arrivée chez moi, je la fis mettre dans des bains émolliens dix heures par jour ; elle y surnageoit comme du liége ; j'employai tout ce qu'il y avoit de plus adoucissant en lavemens ; après huit à neuf mois, la malade commença à pouvoir avaler de la gelée de poulet et d'orange. La détente devint générale ; huit à dix mois après, la bile et les urines commencèrent à couler, et au bout de quelque temps, il se fit aux parties naturelles une éruption des signes de la maladie qui avoit causé tant d'accidens. Alors ma première idée se trouva juste ; elle prit longtemps mon Rob à petites doses, et en deux ans elle se porta bien ; mais ayant été dix ans couchée, elle fut obligée de rapprendre à marcher comme un enfant ; depuis ce temps elle jouit d'une bonne santé.

11e OBSERVATION

Du même, écrite par le Malade lui-même.

Après avoir habité pendant vingt ans la Nouvelle-Angleterre, je vins à Paris il y a quinze mois pour me faire guérir d'une maladie vénérienne, ancienne et rebelle à tous les remèdes que j'avois pris depuis long-temps à Philadelphie. En partant, mon dessein étoit de me confier aux soins de M. Boyveau Laffecteur, dont je connoissois la réputation; mais je fus entraîné chez M. Swediaur, médecin anglais, qui m'assura qu'il me guériroit mieux que personne. Il me traita infructueusement pendant près de six mois, et m'a laissé dans un état déplorable, ne pouvant mouvoir ni les bras ni les jambes, souffrant des douleurs affreuses dans les membres et à la tête, qui m'empèchoient jour et nuit de prendre le moindre repos. Je me fis conduire rue de Varennnes, chez M. Boyveau Laffecteur, qui, en moins de trois mois, m'a parfaitement guéri; et si j'ai un regret, c'est de ne m'être pas adressé d'abord à lui. Je l'ai prié de publier cette observation, que j'ai écrite de ma main, comme un foible témoignage de ma vive reconnoissance; c'est un hommage que

je rends à celui qui m'a sauvé la vie, et en faisant des vœux pour que la foible peinture de mes maux passés puisse contribuer au soulagement de l'humanité souffrante.

12e OBSERVATION

Insérée au Journal de Paris, du 15 Ventôse an 5 (4 Mars 1796), par un Militaire guéri contre toute espérance.

Un fait bien connu, qui fut inséré dans le plus impartial des papiers publics du temps, sous ce titre : *Effet merveilleux du remède appelé* Rob Anti-Syphilitique, ou *Eloge bien mérité de son Auteur ;* je le transcris dans les propres termes du malade, pour éloigner tout soupçon d'infidélité dans l'extrait :

« Je languissois depuis environ huit ans, attaqué d'une maladie de peau qui fut seulement calmée momentanément à la suite de différens traitemens employés pour la détruire ; cependant elle reparoissoit de nouveau, revêtue d'un caractère vraiment effrayant, et sur-tout pendant les pénibles travaux de la guerre.

» Je reçus une blessure très-grave le 7 prairial an 3 (25 mai 1794), à la joue droite, à la suite de laquelle il se forma un squire concé-

reux qui attira toutes les humeurs à cette partie, et rendit ma situation d'autant plus malheureuse, qu'après plusieurs traitemens infructueux, je fus abandonné de tous les gens de l'art employés au service des hôpitaux de la République, et enfin envoyé comme incurable à la maison nationale des Invalides.

» Le hasard me conduisit rue de Varennes, chez M. Boyveau Laffecteur, qui m'administra son spécifique; et, au bout de trois mois, je fus radicalement guéri. Il m'a sauvé la vie, que ne lui dois-je pas!

» Ce n'est point à cela que ce généreux et profond observateur de la nature borne ses bienfaits; je lui présente le peu d'argent que je possède, en attendant la possibilité de le satisfaire plus amplement. — Gardez votre argent, brave homme, me dit-il, reprenez le cours de vos services, défendez toujours mon pays, voilà ce que j'exige; je vais faire mes efforts auprès du Gouvernement, et l'engager à vous donner de l'emploi.

» Qu'on se peigne, s'il est possible, l'état où me laissèrent ces touchantes paroles! une douce émotion s'empara de mon cœur, et je ne pus lui répondre qu'en versant des larmes d'attendrissement et de reconnoissance. »

Signé PLANTIÉ, *Capitaine-Invalide.*

OBSERVATIONS

Extraites du procès-verbal des douze maladés soumis à l'expérience du faubourg St-Denis.

1°. Un malade, outre les accidens graves ordinaires aux vénériens, étoit perclus de tous ses membres; il avoit les deux organes de l'ouïe et de la vue attaqués; le procès-verbal dit que ce sujet déclaré incurable, fut guéri en quarante jours.

2°. Il ne fallut que trois mois de traitement pour guérir dans un autre sujet un bubon gangreneux qui avoit l'étendue de cinq pouces de long sur trois et demi de large, et qui avoit fait juger le malade incurable. Sa guérison a été complète.

3°. Soixante jours suffirent pour un malade qui, à la suite d'un autre bubon prêt à se résoudre, avoit le visage couvert de dartres et de pustules en suppuration.

4°. Une suite d'accidens vénériens fort graves, comme chancres, poireaux, paraphimosis, crêtes à l'anus, bubons, maux de tête violens, pustules, toux opiniâtre, crachemens de sang, ulcère à la gorge avoit affligé ce malade pendant douze ans; il lui restoit, lorsqu'il a com-

mencé le Rob, un ulcère aux amygdales et à la luette, des tubercules à la base de la langue, des douleurs insoutenables à la partie moyenne du bras droit, un engorgement aux glandes inguinales, à l'anus, une crête.

Mon spécifique l'a guéri malgré son épuisement, quoique jugé incurable par les quatorze médecins qui ont suivi les expériences et rédigé les procès-verbaux.

OBSERVATION

Sur deux cures opérées rue de Verneuil, avec le Rob composé par les Commissaires de la Société de Médecine.

Le premier malade avoit vingt-quatre ans; il étoit sourd et du tempérament le plus délicat et le plus exténué; il avoit une grande partie du gland rongé par un chancre, et le voile du palais presque tout emporté. Le Rob ayant succédé à d'inutiles traitemens mercuriels, la guérison devint radicale, et le malade n'eut plus à se plaindre de sa surdité.

Un autre sujet avoit eu pendant quatre ans des chancres et d'autres ulcères vénériens qui, par les traitemens ordinaires, disparoissoient et reparoissoient à divers intervalles: il lui restoit,

à l'époque où le Rob lui fut administré, divers chancres aux parties génitales, des engorgemens aux glandes maxillaires, et des pustules sur presque toute la surface du corps, et particulièrement aux cuisses et au visage; le procès-verbal le déclare radicalement guéri.

OBSERVATION

Sur la guérison du serrurier Magniez, confié à mes soins par le Ministre de l'Intérieur.

Le Ministre m'écrivit, le 8 fructidor an 4, (22 août 1794) la lettre suivante que je transcris littéralement :

« Le citoyen Magniez, compagnon serrurier, m'expose qu'il est attaqué d'une maladie vénérienne, pour laquelle il a plusieurs fois passé, mais infrctueusement, par les remèdes mercuriels. Il annonce que vous lui avez donné l'espoir de le guérir; attendu qu'il seroit dans l'impuissance d'acquitter les frais de ce nouveau traitement, il demande qu'il y soit pourvu par le Gouvernement.

» L'état malheureux et l'infortune où se trouve le citoyen Magniez, me déterminent en sa faveur; je vous autorise à lui administrer votre remède, sous la condition, par vous

généreusement souscrite, de n'en réclamer le prix vis-à-vis le Gouvernement qu'après avoir effectivement opéré la guérison radicale du malade, et suivant le taux porté en la soumission que vous avez faite en l'an 2, pour le service des hôpitaux de la marine. »

Signé Benezech.

Le malade en faveur duquel cette lettre m'étoit adressée avoit subi, pour une maladie vénérienne des plus graves et des plus invétérées, sept traitemens divers par les méthodes mercurielles, dont deux à la Rochelle, un à l'hôpital de la marine de Rochefort, trois à Bicêtre, et un dernier à l'hospice des Capucins. Tous ces traitemens, quoique administrés par des gens de l'art, lui avoient laissé des ulcères dans l'arrière-bouche, qui peu-à-peu avoient dévoré la luette, le voile du palais et les amygdales, outre des plaies accompagnées de carie sur le front, suivies d'une exfoliation du frontal plus large qu'un écu de six fr.; un autre à l'omoplate droite qui qui est presqu'entièrement détruite. Le Rob pris avec constance pendant quatre mois, lui procura une guérison radicale, et le procès-verbal en fut signé par MM. Andry, Gastaldy et le Breton.

OBSERVATION

Sur la guérison du sieur Mitrecez, employé à la police de Paris, et confié à mes soins par le même Ministre.

Je reçus du Ministre Benezech une lettre qui ne mérite pas moins d'être transcrite que celle qui me recommandoit le traitement du sieur Magniez; elle est datée du 9 prairial de l'an 4 de la République (29 mai 1795):

« On m'a rendu compte, Citoyen, de l'état douloureux dans lequel se trouve le cit. Mitrecez, qui vous remettra cette lettre; de l'impuissance où il seroit de se procurer le Rob Anti-Syphilitique dont vous êtes auteur, et de l'offre vous faite de le lui administrer suivant le pri fixé par la soumission que vous avez souscrite au mois de frimaire de l'an 2, pour le service des hôpitaux de la marine, mais sous la condition de ne réclamer aucune indemnité si, contre votre attente, le mal résistoit au remède.

» L'intérêt qu'inspire le citoyen Mitrecez, et la confiance que vous avez déjà obtenue me déterminent à accueillir vos propositions à son égard. Vous pouvez donc entrrprendre sa guérison. Je desire que le succès réponde à l'espoir

de ce citoyen, et soit pour le Gouvernement une preuve particulière de l'efficacité de votre Rob Anti-Syphilitique. »

Salut et fraternité, BENEZECH.

Ce malade, que le Ministre honoroit de sa bienveillance, avoit, comme tous les sujets jugés incurables, traîné son existence douloureuse depuis 1795, de souffrances en traitemens mercuriels, et de traitemens mercuriels en de nouvelles souffrances; le dernier qu'il subit à l'hospice des Capucins, lui fit perdre l'œil droit; l'infortuné, réduit au désespoir par son demi-aveuglement, par ses douleurs de tête lancinantes, par l'impossibilité où il étoit de marcher à cause de son exostose à la jambe droite, se livra avec confiance au traitement par le Rob; son attente fut parfaitement remplie, et MM. Andry, Gastaldy et le Breton, qui avoient certifié la cure précédente, constatèrent la maladie du sieur Mitrecez et sa guérison.

Les remercîmens que m'adressa à ce sujet le Ministre de l'intérieur, sont contenus dans la lettre suivante, en date du 19 prairial an 4 de la République (5 juin 1796):

« J'ai reçu, Citoyen, avec votre lettre du 4 de ce mois, les procès-verbaux qui constatent la

guérison parfaite des deux individus dont le traitement vous a été confié par mes ordres. Ce succès, vu l'état désespéré de ces malades, donne de l'efficacité de votre méthode la nouvelle certitude que j'avois besoin d'obtenir. Il ajoute à la confiance que les suffrages des médecins distingués dont vous avez mis le rapport sous mes yeux lui avoient depuis long-tems acquise.

» Vous renoncez volontairement au prix de votre remède et de vos soins. Ce désintéressement honore votre civisme, en même temps que vos connoissances et votre zèle pour l'humanité. »

Salut et fraternité, BENEZECH.

OBSERVATION

Sur la guérison d'un malade confié à mes soins par le Directoire exécutif.

Le procès-verbal de la maladie de ce sujet, d'abord officier aux chasseurs de Cassel, et ensuite officier au 3e bataillon de la 1re demi-brigade de la légion de police de Paris, a été adressé par les médecins Andry, Jouenne et le Breton.

Il en résulte que le malade avoit été infecté dès le 15 avril 1793; que le vice vénérien ayant fait les plus grands progrès, il se fit traiter par les frictions et autres méthodes mercurielles aux

hospices de Nantes, d'Angers, de Rennes et de Tours; que tous ces moyens s'étant trouvés infructueux, il subit trois autres traitemens où les gens de l'art les plus renommés déployèrent vainement la plus grande intelligence; désespérant de sa guérison, il vint chercher à Paris, non des nouveaux remèdes, mais des consolations: le Directoire, auquel deux députés l'adressèrent, fit constater son état par le conseil de santé; à cette époque, il avoit la fiévre tous les soirs; il éprouvoit des douleurs insupportables dans l'oreille, et un ulcère rongeur avoit détruit les cornets inférieurs du nez, les piliers antérieurs et postérieurs du voile du palais et les amygdales.

Ce malade incurable a été guéri parfaitement par le Rob, et voici l'attestation littérale envoyée à cet effet au Directoire:

« Nous, officiers de santé, attestons avoir visité ce jour le citoyen L***, chez le citoyen Boyveau Laffecteur; nous estimons sa guérison complète, d'après la santé dont il jouit, et la disparition des symptômes détaillés et énoncés ci-dessus. »

Paris, le 1er ventôse de l'an 4 de la République française (20 février 1795).

LE BRETON, ANDRY.

Nous nous réunissons aux officiers de santé

ci-dessus désignés, pour attester la vérité des faits énoncés dans le présent procès-verbal.

ESCHASSÉRIAUX *jeune*, JOUENNE, *Représentans du Peuple.*

OBSERVATION

De M. Lacroix, Chirurgien en chef de la Garde de Paris.

Une jeune femme de la rue Ste-Anne, mère de quatre enfans tous bien portans, fut attaquée d'une hémophtisie que ce chirurgien jugea être occasionnée par un vice héréditaire, parce que tous les moyens contre cette dangereuse maladie avoient été inutilement employés. M. Lacroix m'appela en consultation, et décida seul du besoin et de l'urgence de mon remède, dont il obtint le plus brillant succès. Cette femme, qui étoit dans le second degré de la phthisie, jouit depuis six ans qu'il l'a traitée d'une santé parfaite.

Paris, an 11 (1801).

AUTRE OBSERVATION

De l'Auteur de cet Ouvrage.

Mad. B***, de la rue de la Monnoie, mariée de bonne heure à un jeune libertin, fut attaquée,

deux ans après son mariage, d'un ulcère dans le nez qui lui détruisit le vomer et les cornets inférieurs. Les douleurs qu'elle éprouvoit dans la tête étoient insoutenables; il y avoit déjà trois ans qu'elle étoit tombée dans une langueur extrême et prête à succomber à ses tourmens, malgré les traitemens consécutifs et méthodiques administrés par les hommes de l'art les plus renommés de cette capitale. Sa mère m'invita à l'aller voir. Pénétré de ses souffrances, je lui fis prendre le Rob Anti-Syphilitique, qui la guérit en deux mois, et depuis cinq ans elle jouit d'une parfaite santé.

Paris, an 10 (1802).

OBSERVATION

Du même.

Un compagnon ébéniste, sans accidens primitifs et apparens du mal vénérien, fut attaqué d'un ulcère avec carie à la voûte palatine; après avoir employé sans succès une infinité de moyens, il se rendit à l'hospice des Capucins, où il demeura six mois sans pouvoir être guéri par les remèdes et les soins éclairés de M. Thilorier, chirurgien de cet hospice. Il vint chez moi, et en trois mois il fut parfaitement guéri par l'usage de mon spécifique. Il est resté à mon

service, et j'ai observé avec plaisir que le trou considérable qu'il avoit à la voûte palatine s'est entièrement fermé, quoique les os propres du palais aient été totalement détruits par la carie.

Paris, an 11 (1803).

OBSERVATION

Du même.

Il y a quatre ans que deux officiers de la ville de Nancy, à leur retour des guerres d'Italie, furent atteints de la maladie vénérienne, contre laquelle ils employèrent inutilement, dans cette ville, et sous la direction des gens de l'art les plus renommés, tous les remèdes méthodiques; ils étoient réduits l'un et l'autre à l'état le plus affligeant, rongés de scorbut, éprouvant dans tous les membres des douleurs ostéocopes, qui leur occasionnoient des souffrances terribles. L'un d'eux avoit une ankilose au genou droit, qui le tourmentoit nuit et jour. Ils entrèrent au Val-de-Grace, où ils furent traités et guéris avec mon Rob, par M. Barbier, premier chirurgien de cet hôpital militaire.

Avant ces deux derniers, un troisième officier étoit sorti de cette maison, couvert de pustules et dans le plus profond marasme; il entra

à l'hôpital Saint-Denis, où, par le conseil de M. Barbier, il fut mis à l'usage de mon spécifique et parfaitement guéri; ce qui me surprit avec plaisir, autant que l'homme éclairé qui lui avoit donné ce conseil salutaire.

Parmi un grand nombre de personnes affligées de maladies syphilitiques très-graves, auxquelles le célèbre Corvisart, premier médecin de notre auguste Empereur, a conseillé l'usage de mon Rob, j'ai remarqué une jeune et jolie femme épuisée par les moyens infructueux qu'elle avoit employés; cette intéressante personne avoit des poireaux sur la tête et plein les oreilles; toutes ces excroissances extraordinaires ont été entièrement dissipées pendant et peu de temps après le traitement.

Paris, an 11 (1803).

OBSERVATION

Du même.

Mad. F***, demeurant rue Montmartre, maison de M. Botentui, chirurgien du collége de Paris, sans aucun signe primitif et apparent de maladie vénérienne, fut affectée de gonflemens aux deux tibia, avec des douleurs ostéocopes des plus vives; elle suivit pendant long-temps

les conseils de M. Desessarts, qui, méconnoissant la maladie, employoit des remèdes qui n'attaquoient pas la cause. Ce fut le docteur Malouet qui la lui désigna. Cette dame vint me trouver, prit huit bouteilles de mon spécifique, fut parfaitement guérie en trois mois, et jouit depuis ce temps de la meilleure santé.

Paris, an 12 (1804).

OBSERVATION

Du même.

Un jeune homme de Poitiers ayant eu de légers accidens vénériens qu'il avoit traités avec peu d'attention, se crut guéri et se maria. Cependant avant de contracter cet engagement sacré, il eut la précaution de passer les grands remèdes sous la conduite d'un homme très-instruit. Un an après son mariage, il lui survint un gonflement au testicule gauche, qui devint si considérable dans l'espace de quinze mois, qu'après avoir consulté les premiers chirurgiens de Paris, quatre d'entr'eux annoncèrent qu'il n'y avoit pas d'autre remède que l'extirpation.

Par les sages conseils du docteur Desessarts, les soins assidus et éclairés de M. Baronna, chirurgien, la tumeur se fondit entièrement, et

cette partie devint aussi saine qu'auparavant; mais malgré les médications internes que ces Messieurs firent prendre au malade, le vice n'ayant fait que changer de place, se jeta peu de temps après sur l'arrière bouche, et nonobstant la continuation des remèdes, dévora la luette, les amygdales et le voile du palais. Le malade, désespéré, vint me trouver l'hiver dernier; il m'invita à consulter son état avec M. Jean-Roi et les docteurs ci-dessus.

Après un mûr examen des accidens primitifs et de l'état actuel du malade, je lui promis une guérison radicale. L'usage de mon spécifique, pendant deux mois et demi, a rempli son attente et la mienne. Il en a pris dix bouteilles.

Nota. Ce malade est retourné dans le sein de sa famille; sa femme et ses enfans jouissent en apparence de la plus belle santé, quoique je ne les croie pas dans un état très-sain.

Paris, an 1806.

OBSERVATION

Du même.

Un homme de loi, demeurant rue Montmartre, étoit tourmenté de maux syphilitiques auxquels s'étoient joints des gonflemens consi-

dérables aux maléoles internes et aux talons, qui lui faisoient souffrir les plus vives douleurs, sur-tout depuis qu'il avoit pris, par les conseils de M. Swediaur, médecin anglais, des eaux d'un empirique italien, nommé *Polignie*, remède qui n'est presque connu dans ce pays-ci que de cet Anglais et de cet Italien. Ce malade étoit dans un état de marasme le plus complet; une fiévre lente, des douleurs colicatives faisoient désespérer de sa guérison. Plusieurs médecins furent consultés, entr'autres le célèbre Corvisart, qui lui conseilla l'usage de mon Rob; il a été guéri en deux mois et demi, et jouit depuis lors de la meilleure santé.

Paris, an 1806.

OBSERVATION

Du même.

Environ deux mois avant les hostilités avec la Prusse, l'aide-de-camp d'un de nos généraux, affligé depuis long temps d'un ulcère à la gorge, que les meilleurs chirurgiens de l'armée n'avoient pu guérir, se rendit chez moi pour se délivrer d'un mal d'autant plus grave, qu'il pouvoit à peine avaler ses alimens; son état étoit des plus alarmans. Dix bouteilles de Rob

lui ont sauvé la vie; il est parti pour l'armée où il s'est couvert de gloire. Promu à un grade supérieur, il m'a écrit pour m'annoncer son avancement. J'ai appris qu'il a eu le bonheur de n'être point blessé, et qu'il n'a jamais joui d'une aussi bonne santé.

Paris, an 1806.

OBSERVATION

Du même

Une nourrice de la commune de Pugey, département du Doubs, étoit, depuis quatre ans, atteinte du virus vénérien, et depuis vingt mois elle gissoit sur son misérable grabat, pour avoir été infectée par un nourrisson qui mourut cinq jours après lui avoir donné le sein. Le système glandulaire s'étoit d'abord engorgé; ensuite une plaie générale avoit couvert tout le corps; de profonds ulcères, depuis un pouce jusqu'à trois, se multiplièrent; les chairs furent rongées jusqu'aux os; le mercure avoit déjà fait perdre un œil, attaqué l'autre, et raccorni tous les nerfs; cette malheureuse victime n'attendoit et ne soupiroit plus qu'après la mort, quand l'honnête et charitable Pasteur de cette commune, animé de ce vrai sentiment d'humanité qui distingue ceux de son état, réclama la bien-

faisance de ses voisins, la seconda lui-même avec ses foibles moyens, et me fit part de la déplorable situation de cette infortunée. Je me hâtai de lui faire passer 13 bouteilles de mon Rob Anti-Syphilitique, qui l'ont rendue en deux mois et demi à la vie et à sa famille ; elle jouit à présent d'une brillante santé.

Voici la lettre que m'a écrite à ce sujet le respectable curé de sa paroisse.

Pugey, 15 Octobre 1806.

Monsieur,

Si j'ai mis tant de retard à répondre à l'honneur de votre lettre, du 22 septembre dernier, c'étoit afin de pouvoir vous faire part de l'heureux effet de votre spécifique, dont notre victime infortunée du mercure a fait usage. Son œil va mieux ; la vue revient sensiblement chaque jour ; ses jambes sont totalement désenflées ; celle dont les nerfs étoient retirés, s'alonge comme l'autre ; le pied pose tout entier à terre ; elle marche sans béquilles dans sa maison ; tous ses ulcères sont cicatrisés ; les chairs dans les bras et le corps, depuis le menton jusqu'aux jarrets, recroissent déjà, et sous peu elles en feront de même aux jambes.

Au commencement du traitement, elle n'a point eu de transpiration, du moins sensible; dans la suite, les sueurs ont été abondantes; effet peut-être de la grande scrophulaire. Notre chère malade, guérie aujourd'hui à l'aide de vos bienfaits, ainsi que toute sa famille, son mari sur-tout, me chargent de vous témoigner leur respectueuse reconnoissance, et de vous assurer qu'ils ne cesseront de prier Dieu pour votre conservation. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien aussi en agréer toute ma gratitude.

Comme vous desirez insérer dans vos Observations la guérison de cette femme, je joins ici son nom : elle s'appelle *** (1), âgée de vingt-huit ans, commune de Pugey, département du Doubs, canton de Boussières, arrondissement de Besançon. Comme il pourroit arriver que ma lettre du 7 septembre dernier ne fût plus entre vos mains, je vais vous rappeler en précis la cause de sa maladie, et la suite du traitement mercuriel.

Il y a quatre ans au mois de mars dernier qu'elle donna le sein à un enfant gâté, qui mourut au bout de cinq jours; trois mois après, un

(1) Je ne me suis jamais permis de nommer personne, même malgré les instantes prières de quelques malades.

bouton de la grosseur d'une tête d'épingle parut au sein; trente fois dans le jour elle enlevoit la petite croûte, ainsi pendant une quinzaine de jours, après lesquels il disparut. Quinze autres jours environ après, elle sentit sous l'aisselle comme une glande qui se répandit sur le sein et s'ouvrit; le médecin appelé, y reconnoissant la maladie vénérienne, la fit passer d'abord par les petits remèdes mercuriels, ensuite par les grands.

Tout le succès de ce remède fut de faire perdre un œil à cette infortunée, lui raccourcir les nerfs des jarrets, et la couvrir de plaies depuis la plante des pieds jusqu'au menton. Voilà son état jusqu'au moment où elle a commencé à prendre le Rob; elle en aura pris treize bouteilles quand elle aura fini les trois que vous lui avez envoyées en dernier lieu.

Une autre femme de ma paroisse, voyant l'effet de votre Rob, et l'inutilité des remèdes de plusieurs médecins et chirurgiens, pour un cancer occulte et adhérent au sein droit, m'a prié instamment de vous faire part de sa triste situation; elle a conçu une si grande confiance en vous, qu'elle espère y trouver aussi sa guérison.

Tout son corps est dans la souffrance; un

point au côté opposé sur-tout, et le mal de tête, ne la quittent point; les vésicatoires au col et au côté n'ont point diminué ni l'un ni l'autre. Veuillez, Monsieur, me faire part des remèdes nécessaires en pareil cas, et me croire pour la vie, avec une respectueuse reconnoissance, etc.

Signé VERDOT, *Curé de Pugey.*

Octobre 1806.

OBSERVATION

Du même.

M. Vidal, chirurgien distingué, demeurant à l'Arsenal, avoit donné des soins infructueux à un homme respectable, âgé d'environ cinquante ans, né valétudinaire et cruellement tourmenté par la révolution. Ce malade avoit été traité pendant long-temps, et sans succès, dans la ville où il demeure, par un médecin très-recommandable. Il me fut adressé par M. Vidal, et se rendit chez moi ayant un ulcère considérable avec carie à la voûte palatine, un ozène qui l'infectoit et lui faisoit salir douze ou quinze mouchoirs par jour. Ces accidens étoient accompagnés de coliques néphrétiques et de suppression d'urine. Il y a eu exfoliation de la carie, qui a laissé un trou de la largeur d'une

pièce de vingt-quatre sols. Depuis l'exfoliation, les alimens sortoient par ce trou, et se répandoient sur la lèvre supérieure, de sorte qu'il étoit obligé de se pencher fortement en arrière pour pouvoir avaler. Dans l'espace de trois mois, cette large ouverture s'est fermée. Il a été parfaitement guéri avec quatorze bouteilles; ce nombre a été nécessaire à cause de la longue interruption du traitement, occasionnée par les coliques néphrétiques. La santé de ce malade est aujourd'hui parfaite.

Paris, 1807.

OBSERVATION

Du même.

Un artiste célèbre d'un des premiers théâtres de la capitale, après avoir essuyé plusieurs traitemens infructueux, se présenta chez moi dans un état effrayant de maigreur; il portoit sur la tempe gauche et sur la paupière inférieure du même côté, deux ulcères prêts à se réunir, et larges comme un petit écu; sa paupière étoit presque détruite; de gros bourgeons charnus, qui avoient l'air cancéreux, couvroient sa tempe et rendoient épouvantable l'aspect de ce malade, ce qui le réduisoit au déses-

poir. Je l'engageai à rester chez moi, en lui promettant une guérison parfaite. Après trois mois de traitemeut, tous ses maux furent guéris; il jouit depuis six ans de la plus brillante santé, et me donne très-souvent des marques de sa vive reconnoissance.

OBSERVATION

Du même sur la guérison du nommé Bergeron, Ouvrier imprimeur, qui a été guéri par le Rob Anti-Syphilitique, en l'année 1806.

Cet homme ayant été conscrit, avoit éprouvé plusieurs traitemens dans les hôpitaux et avoit été renvoyé comme incurable; il avoit quinze ulcères vénériens et scrophuleux sur toute la poitrine, et principalement sur le sternum, qui avoient résisté à tous les moyens imaginables. Il me fut adressé par M. de Gerando, secrétaire-général du ministre de l'intérieur, et il guérit parfaitement par l'usage du Rob combiné avec les anti-scrophuleux, vice dont il avoit des symptômes.

OBSERVATION

Du même.

Un administrateur des vivres-pain de l'armée, attaqué de la maladie la plus grave, et traité par plusieurs medecins pendant trois ans, étoit réduit à la dernière extrémité par un ulcère gangrèneux qui occupoit le sacrum, avoit déjà rongé les tégumens et les muscles et dénudé entièrement le coccyx et atteint les apophyses de l'ischium : tous ces accidens, accompagnés de fiévre et de dévoiement, avoient mis le malade dans le plus grand danger ; il a été guéri, dans l'espace de trois mois, par l'usage du Rob, aidé des pansemens analogues.

DERNIÈRE OBSERVATION

Du même sur un Officier en garnison à Versailles, qui avoit été abandonné des gens de l'art, et qui me fut adressé par M. Tardieu, chirurgien de première classe.

Il avoit depuis long-temps un rétrécissement du canal de l'urètre qui lui donnoit la fiévre tous les quinze jours au plus. Les urines étoient mêlées d'une matière puriforme qui faisoit craindre un ulcère à la vessie.

Au milieu du traitement, il fut attaqué d'une enflure qui dégénéra en hydropisie ascite. Quatorze bouteilles de Rob et l'usage des remèdes appropriés à cette dernière maladie l'ont parfaitement rétabli.

Avant de terminer ce Recueil d'Observations, il est important de prévenir mes concitoyens sur les dangers des femmes publiques. Les jouissances, même les plus incomplètes, suffisent souvent à cet égard pour recevoir la contagion, et il en résulte alors les plus grands désordres.

La maladie produite ainsi par les attouchemens dangereux d'une fille mal-saine s'annonce rarement par des symptômes apparens; l'homme égaré, qui ne croit pas s'être compromis, s'endort dans une fausse sécurité, et va porter dans les bras d'une épouse les germes d'une maladie cruelle et douloureuse, dont il est dans la suite tenté de lui faire un crime à elle-même; ce qui, leur ôtant leur estime mutuelle, occasionne les regrets et les peines dans le ménage le plus uni.

Le virus porté ainsi d'une manière indirecte est d'autant plus dangereux, qu'un homme bien constitué et sujet à des transpirations qui atté-

nuent le mal, le porte des années entières dans son sang, sans s'apercevoir de l'altération insensible de ses organes, et qu'une femme bien réglée n'est avertie de son malheur qu'à l'approche de son temps critique, lorsque la matrice ulcérée la conduit, par des tourmens intolérables, à la mort.

Tous ces maux incalculables seroient aisés à éviter, si les malades de l'un et de l'autre sexe pouvoient pressentir qu'ils portent dans leur sein l'ennemi le plus dangereux, et si, pour le combattre, ils avoient recours à mon spécifique, le plus efficace de tous ceux que l'art a imaginés; spécifique qui, même dans l'hypothèse où on seroit parfaitement sain, ne sauroit nuire aux personnes les plus délicates. (1)

En 1785, un homme très-connu et d'un âge plus que mûr, occupant une place à Versailles, marié depuis quarante ans à une femme d'une piété exemplaire, que tout mettoit à l'abri du plus léger soupçon, se laissa séduire aux Tuileries par une fille publique, qui peu contente

---

(1) Ce remède s'emploie journellement et avec succès pour la guérison des enfans qui apportent la maladie en naissant, et dont le traitement peut se suivre avec celui de sa mère ou de sa nourrice, si elle est infectée.

de sa *générosité*, n'achève qu'en murmurant son honteux ministère. Peu de jours après il survint sur le gland de cet homme imprudent une excoriation, accompagnée d'inflammation et de callosités qui prend bientôt le caractère d'un chancre vénérien, rebelle pendant trois mois à tous les remèdes.

Comme le malade n'avoit de sa vie éprouvé les symptômes d'aucun mal vénérien, il consulta une de ces prêtresses de Vénus, qui trafiquent de la jeunesse du sexe et de sa turpitude; alors l'énigme fatale se devina. Il apprit qu'une fille consommée dans son art odieux peut, par vengeance ou simplement par défaut de propreté, communiquer, par l'attouchement, le virus à un homme qui s'est abstenu de la jouissance.

En 1788, un jeune homme de *Soissons*, bien constitué et plein de vigueur, vint passer quelques mois à Paris, rue de Bondy, à l'hôtel du Nord; une anglaise le séduit, et ils se livrent ensemble à des jouissances incomplètes. *Ses* affaires terminées, il retourne à Soissons, et vole dans les bras d'une jeune et jolie femme qu'il adoroit; son bonheur ne fut pas de longue durée; il survint, peu de jours après, à l'époux, deux chancres sur la couronne du gland, qui

allumèrent dans ses sens tous les tourmens et toutes les fureurs de la jalousie. Ce couple infortuné vint me trouver, et je portai une triste lumière sur la nature de leur maladie.

Le jeune homme furieux accusa sa femme de son propre crime, et s'il se fût trouvé seul, il l'eût poignardée. La jeune épouse ne répondit que par des larmes naïves qui attestoient son innocence. Après ces fureurs, j'interrogeai le malade sur sa vie; il fit l'aveu de son aventure avec l'anglaise : comme cette dernière avoit eu recours à moi quelques jours auparavant, ce fut pour nous tous un trait de lumière; je contai aux époux malheureux l'histoire du malade de Versailles : le jeune homme répara ses torts envers sa moitié ingénue; je traitai et guéris les deux malades. Depuis cette époque, ils jouissent d'une santé parfaite, et m'ont donné cent fois des témoignages de reconnaissance et d'amitié.

Malgré que je me sois plus étendu que je ne voulois, je dois encore prévenir les Pères de famille du danger que courent leurs enfans en se laissant lécher par des chiens sur la figure et sur les lèvres.

Un homme de lettres de la Roche-Bernard, attaqué d'une maladie vénérienne qui avoit ré-

sisté à plusieurs traitemens mercuriels, vint me trouver pour se faire guérir; il avoit des douleurs ostéocopes et des exostoses considérables. Je lui rendis la santé en peu de temps, et il passa six mois à Paris après son traitement. De retour chez lui, un chien qu'il y avoit laissé, en lui exprimant sa joie, lui lécha la figure et les gencives pendant long-temps, comme il avoit coutume de le faire avant que son maître vint à Paris pour se faire traiter. Peu de jours après, il lui survint du mal à la commissure des lèvres; il eut des boutons pustuleux, des ulcères à la langue, et des fongus aux gencives (1) qui ressembloient à des poireaux, à des champignons. Le médecin qu'il consulta sur son état reconnut les mêmes symptômes de la maladie dont il venoit de guérir, mais plus graves encore qu'auparavant. Il observa que le chien étoit infecté du virus vénérien; ce qui étoit visible à la gueule, et sur-tout aux parties génitales de ce pauvre animal, où l'on remarquoit un fongus ressemblant à une petite tête de choux-fleur.

---

(1) Le fongus est une exroissance charnue, molle, spongieuse, qui a la forme d'un champignon, et qui vient sur une plaie, sur un ulcère. La cause du fongus est un suc nourricier dépravé, retenu et gâté.

Le médecin pensa avec raison que le maître qui avoit communiqué le virus à son chien par les glandes salivaires, l'avoit reçu à son tour et de la même manière de cet animal. Il se remit à l'usage du Rob, fut guéri radicalement, et jouit depuis ce temps d'une très-bonne santé.

J ai pensé que ce fait extraordinaire devoit trouver place ici, d'autant mieux que cette observation étant connue, mettra en garde contre les dangers que je viens de citer.

Il me seroit aisé de transcrire ici des milliers d'observations sur des cures de malades presque tous désespérés, faites avec mon Rob, par une foule de médecins ou chirurgiens, tant de France que des pays étrangers, tous connus par leur probité et leurs lumières; mais il est impossible d'en faire usage ici, parce que leur simple analyse porteroit cette brochure à la grosseur de plusieurs volumes.

QUATRIÈME PARTIE.

PIÈCES ORIGINALES

Destinées à constater les expériences faites avec le Rob, et ses succès pour la guérison des maladies vénériennes.

Plusieurs de ces pièces sont déjà disséminées, du moins en analyse, dans cet Essai; d'ailleurs, le peu d'espace qui me reste m'oblige à me circonscrire; je vais donc me borner à quelques mémoires, et sur-tout à donner la copie littérale de l'Arrêt du Conseil, qui fut mon premier titre; ce qui peut servir à prouver aux hommes droits, que ce n'est pas sans motifs que j'ai été honoré de la protection du Gouvernement.

Un nouvel ordre de choses n'affoiblit en rien la sollicitude paternelle du chef de l'Etat pour les malheureuses victimes d'un moment de foiblesse, que plusieurs années de tourmens suffisent bien pour expier. J'ose même dire que notre auguste Empereur, à qui les braves mi-

litaires deviennent par leurs victoires plus chers que jamais, ne m'auroit sûrement pas fait la réponse à-la-fois cruelle et dérisoire que me fit, sur mes offres de services, un Ministre de l'ancienne dynastie: *Votre Remède est trop bon pour des Soldats, et trop cher pour le Roi.* La justice, la grandeur d'ame et l'humanité ont un autre langage sous le Gouvernement de Napoléon-le-Grand.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat,
Du 22 Septembre 1778.

Sur la Requête présentée au Roi, étant en son Conseil, par le sieur DENIS LAFFECTEUR, ancien Inspecteur des Vivres (1), contenant qu'il est possesseur d'un Rob Anti-Syphilitique, par lequel, sans le secours du Mercure, on peut obtenir la guérison des maladies vénériennes les plus invétérées; que le public ayant été trop souvent trompé par des remèdes dont les effets n'ont pas répondu aux promesses de ceux qui les annonçoient, le Suppliant a demandé, avant tout, que celui-ci fût non-seulement soumis à des analyses qui garantissent la fidélité de la déclaration qu'il a faite qu'il n'entre dans sa composition aucun agent tiré du

(1) Vingt mille fois j'ai annoncé que Laffecteur n'a jamais été que mon commis et mon prête-nom.

règne minéral, mais encore que son efficacité fût constatée par des expériences faites sous les yeux des Magistrats; que le Sr Intendant de la Généralité de Paris, toujours occupé de ce qui peut contribuer au bien de l'humanité, a bien voulu ordonner que l'expérience en fût faite par le sieur Poissonnier des Perrières, médecin de la Généralité, dans l'Hôpital des casernes de Saint-Denis, sur trois soldats de recrue du corps des Pionniers; que, quoique cette première expérience ait eu tout le succès qu'il étoit possible d'en espérer, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux qui ont été dressés pour constater l'état des trois malades, et leur parfaite guérison, le Sieur des Perrières ne l'ayant pas trouvé suffisante pour porter un jugement certain sur l'efficacité du remède, le Suppliant respectant une circonspection aussi louable et conforme aux vues du bien Public dont il est lui-même animé, a consenti qu'elle fût répétée à ses frais, et avec toutes les précautions qui seroient jugées convenables sur un plus grand nombre de sujets tirés de la maison de Bicêtre; qu'en conséquence des ordres donnés par le Sieur Lieutenant-Général de Police, il a été livré au Sieur des Perrières douze sujets dans l'état le plus déplorable par les ravages du virus trop long-temps négligé et la réunion des divers accidens qui en sont la suite; qu'ils ont tous été conduits dans une maison destinée à cet effet par le Suppliant, rue du Faubourg-Saint-Denis, et soumis au traitement par lui indiqué sous l'inspection du Sieur le Breton, chirurgien préposé par le Sieur des Perrières, avec les précautions détaillées dans les procès-verbaux dressés à cette occasion, pour prévenir toute communication avec les malades, et l'administration frauduleuse d'aucun autre remède; que pour donner à cette nouvelle expérience toute l'authenticité nécessaire, et

s'assurer d'une manière certaine et non équivoque de l'effet du remède proposé par le Suppliant, le Sieur des Perrières a eu soin de faire constater l'état des malades, dans le moment où ils lui ont été remis par les sieurs *Borie*, *Geoffroy*, *Darcet*, *Poissonnier*, *Vicq-d'Azir*, *Charles Leroy* et *Andry*, tous Docteurs de la Faculté ou Membres de la Société Royale de Médecine de Paris; que le traitement consigné dans le journal, tenu exactement pour chaque malade, a été éclairé par les mêmes médecins et par les Sieurs Bucquet, Mauduit et Vanier, autres Docteurs Régens que le Sieur des Perrières a successivement appelés; que la guérison a été constatée dans la même forme, suivant les procès-verbaux qui seront joints à la présente Requête; qu'il ne restoit après toutes ces expériences, qu'à constater qu'il n'entroit dans la composition du remède, ainsi que le Suppliant l'avoit annoncé, aucun agent tiré du règne minéral, et que c'est ce qui est résulté de l'analyse faite par les Sieurs Darcet et Bucquet, du résidu même du remède qui avoit servi au traitement de divers malades; que le concours des témoignages des médecins qui ont suivi ce traitement, et des expériences répétées sur un si grand nombre de sujets entrepris dans une situation pour ainsi dire désespérée, ne peuvent laisser aucun doute sur l'efficacité du Rob Anti-Syphilitique, dont le Suppliant est possesseur; qu'il seroit inutile d'en faire sentir les avantages et les secours qu'on peut en tirer contre un des plus grands fléaux qui affligen l'humanité; que ce remède, desiré depuis si long-temps par les médecins les plus éclairés, n'a aucun des inconvéniens du mercure, dont la vertu souvent impuissante dans les maladies compliquées, nuit toujours au tempérament et lui est souvent funeste; que le Sup-

pliant ose donc espérer que Sa Majesté voudra bien en faciliter l'usage, et lui accorder le privilége dont elle a toujours honoré les découvertes utiles, tant pour encourager le zèle des inventeurs ou possesseurs de ces découvertes, que pour leur procurer le dédommagement des dépenses qu'elles occasionnent.

REQUÉROIT A CES CAUSES

Le Suppliant qu'il plût à Sa Majesté lui permettre de vendre et débiter dans tout le Royaume un Rob Anti-Syphilitique, et d'établir à ses frais, tant à Paris que par-tout ailleurs, les maisons d'Hospice qu'il jugera à propos pour le traitement des maladies vénériennes, et non d'autres, avec ledit Rob Anti-Syphilitique, sous l'inspection de deux Docteurs de la Faculté de médecine de Paris, qui seront en même-temps membres de la Société Royale, que Sa Majesté jugera à propos de choisir, lesquels suivront le traitement qui sera fait dans lesdites maisons d'Hospice, afin d'être à portée de rendre compte journellement des bons ou mauvais effets du remède; l'autoriser en conséquence à marquer les bouteilles qui contiendront ledit Rob Anti-Syphilitique, de son cachet, ou de telle autre marque qu'il avisera; faire très-expresses inhibitions défenses à toutes personnes de contrefaire ladite marque, à peine de faux et de trois mille livres d'amende, dont moitié applicable à Sa Majesté, et l'autre au Suppliant; ordonner que, sur l'arrêt qui interviendra, toutes Lettres-Patentes nécessaires seront expédiées, avec injonction au Sieur Lieutenant-Général de Police de Paris, et aux Sieurs Intendans et Commissaires départis dans les provinces, de tenir la main, chacun en droit soi, à son exécution. Vu ladite Requête, signé

Auda, avocat du Suppliant, ensemble les procès-verbaux qui y sont énoncés et la déliberation de la Société Royale de Médecine : oui le rapport. Le Roi étant en son Conseil, ayant aucunement égard à ladite Requête, a permis et permet audit Denis Laffecteur, de vendre et débiter dans tout le Royaume ledit Rob Anti-Syphilitique, à la charge néanmoins de ne pouvoir le livrer pour le traitement des maladies vénériennes, que sur l'ordonnance des gens de l'art, et de ne pouvoir l'administrer que sous leur inspection, et notamment dans la ville et faubourgs de Paris, que sous l'inspection et direction des sieurs Andry et Paulet, médecins de la faculté et membres de la Société Royale de médecine, que Sa Majesté a commis et commet pour suivre les effets dudit remède, et en rendre compte à la Société. En conséquence, Sa Majesté a autorisé et autorise ledit Laffecteur à marquer les bouteilles qui contiendront ledit Rob Anti-Syphilitique, de son nom, de son cachet, ou de telle autre marque qu'il avisera ; fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de contrefaire ladite marque, à peine de faux, et de mille livres d'amende, applicable moitié au profit de Sa Majesté, et moitié au profit dudit Laffecteur ; enjoint Sa Majesté au Sieur Lieutenant-Général de Police de Paris, et aux Sieurs Intendans et Commissaires départis dans les provinces, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent Arrêt, sur lequel toutes Lettres nécessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 12 septembre 1778.

Signé AMELOT.

EXTRAIT

De l'enregistrement fait à la Préfecture de Police.

N° I. Vu et enregistré le présent Titre, dont copie collationnée a été déposée à la Préfecture de Police, conformément à l'article 2 de l'ordonnance de Police, du 10 thermidor an 13, pour (par le sieur PIERRE BOYVEAU, ancien Médecin, demeurant à Paris, rue de Varennes, n° 10, division de l'Ouest) continuer à vendre et annoncer le Remède connu sous le nom de *Rob Anti-Syphilitique*, etc. (1)

A la Préfecture de Police, à Paris, le 11 Vendémiaire an 14.

Le conseiller d'Etat, Préfet de Police, DUBOIS.
Le chef de la 3e division, CHICOU.
Par le Conseiller d'Etat, Préfet.
Le Secrêtaire général, PIIS.

En conséquence des succès de ces premières expériences, les Médecins occupés de la rédaction de la Gazette de Santé, *en rendirent compte dans la feuille du 15 Octobre 1778, N° LIII, de la manière suivante :*

---

(1) On a prouvé que Laffecteur n'a jamais été que son commis et son prête-nom.

EXTRAIT
DE LA GAZETTE DE SANTÉ.

Depuis que le mal vénérien existe en Europe, on n'a cessé de chercher des moyens propres à combattre ses redoutables effets. Presqu'à la naissance de la maladie, les bois sudorifiques et le mercure furent mis en usage. Ces deux secours sont devenus la base de presque tous les remèdes vantés pour cette maladie. Le mercure sur-tout, malgré l'ancien préjugé qui le mettoit au rang des poisons froids, a passé jusqu'ici pour le remède le plus puissant que l'art ait pu imaginer contre ce fléau. L'efficacité du mercure a été prouvée par la sanction des hommes les plus éclairés et les plus expérimentés dans l'art de la médecine.

Mais en avouant ses avantages, peut-on se dissimuler ses inconvéniens, et combien la méthode la plus sûre, qui est celle des frictions, est gênante, désagréable, exige de précautions, soit pour préparer le malade, soit pour le mettre à couvert des accidens quelquefois inévitables de la part du mercure, tels que la salivation, etc. Ajoutez à cela la longueur du traitement, la maigreur et quelquefois le dépérissement du malade, qu'il faut rétablir enfin avec des res-

taurans, du lait, etc. Ce sont sans doute ces considérations qui avoient fait préférer par Farnel, Paulmier, etc., l'usage des bois sudorifiques au mercure, et fait desirer à tous les Médecins la découverte d'un remède interne, qui remplit leurs intentions, sans faire éprouver aux malades de pareils accidens.

Les diverses préparations mercurielles ont été d'un foible secours, comparées au mercure en substance, auquel elles ont été jugées inférieures, puisque sans mettre à l'abri des inconvéniens ordinaires du mercure en frictions, elles n'en ont pas le même avantage, et exposent d'ailleurs à l'action corrosive des sels qui résultent de la combinaison du mercure avec les acides minéraux ou végétaux.

On étoit donc réduit, lorsqu'il s'agissoit de guérir radicalement le mal vénérien, à prendre les plus grandes précautions, à préparer le corps, à adoucir, à corriger sans cesse le remède. Tous ces inconvéniens ont sollicité le zèle des gens de l'art à s'occuper de la découverte d'un secours qui pût guérir cette maladie, comme on dit, *citò, tutò et jucundè.*

Un possesseur d'un remède qu'il disoit réunir ces propriétés, encouragé par des succès multipliés, a osé se présenter.

Il a demandé des malades et des juges. Les premières expériences ont été faites à Saint-Denis ; elles ont réussi. On n'a pas cru cette épreuve suffisante (comme de raison), on a pris à Bicêtre douze sujets atteints de maladie vénérienne. Les médecins les plus célèbres de la capitale ont été invités à venir les voir et constater leur état; un grand nombre, dont tous sont de la Faculté ou de la Société Royale de Médecine de Paris, ont suivi avec exactitude le traitement. On a été étonné de la manière prompte et efficace avec laquelle ce remède agit sans accidens, sans inconvéniens. Soumis à l'analyse chimique, il n'a rien offert de métallique. Ses effets, dont nous avons été témoins, nous forcent de dire que depuis qu'on cherche des remèdes contre ce fléau de l'humanité, on n'a pas encore fait de découverte si heureuse.

Sur le rapport fait à la Société Royale de Médecine, et sur la délibération de cette compagnie, Sa Majesté vient d'accorder au propriétaire du remède, un arrêt de son Conseil, en date du 12 septembre, dont l'objet est d'en favoriser la vente et la distribution, et d'en faire constater journellement les effets, sous les yeux de deux médecins de la Faculté de Paris et de la Société Royale de Médecine, chargés

d'en diriger l'administration dans une maison particulière établie à cet effet à Paris, et d'en rendre compte à leur compagnie.

Ce remède consiste en un Sirop épais ou plutôt un Rob, dont la saveur n'est point désagréable. Pour se le procurer, il faut s'adresser, avec un billet signé d'un médecin, au sieur Laffecteur, rue de Bondy (1).

On y trouve une Instruction qui indique les doses et la manière de s'en servir.

Les précautions qu'on a prises, celles qu'on prend pour s'assurer de l'efficacité de ce remède, et pour constater ses effets sous les yeux des médecins, sont une preuve de la sagesse du Gouvernement, qui ne permet pas que, sur un objet de cette importance, la vie des citoyens soit continuellement exposée aux prestiges et aux surprises de la charlatanerie.

Indépendamment de ces premières épreuves, la Société Royale de Médecine de Paris a nommé huit Commissaires, qui se sont eux-mêmes procuré les drogues nécessaires pour la préparation du Rob du sieur Laffecteur, et avec ce Remède

(1) Tout le monde sait que M. Denis Laffecteur n'a jamais été que le prête-nom du docteur Boyveau, demeurant dans sa maison, rue de Varennes, n° 10.

ainsi composé, de nouveaux Commissaires ont traité plusieurs malades gravement atteints de virus vénérien; et la Société Royale de médecine s'exprime sur cette double expérience en ces termes :

EXTRAIT

Des Registres de la Société Royale de Médecine de Paris.

La Société Royale de Médecine ayant entendu, dans sa séance tenue le 10 septembre 1779, le rapport des Commissaires (ils étoient au nombre de huit) (1) qu'elle avoit nommés pour préparer le Rob du sieur Laffecteur, suivant la recette qu'il avoit communiquée, avec les drogues qu'ils se sont eux mêmes procurées.

Duquel rapport il résulte que ce Remède ne contient pas de mercure.

Ayant entendu depuis, dans sa séance tenue le 7 avril 1780, le rapport des Commissaires qu'elle avoit nommés pour administrer le Rob

---

(1) C'étoit MM. Lassone, Geoffroy, Lorry, Bucquet, Macquer, Poultier de la Salles, Montigny et le duc de la Rochefoucault, tous chimistes célèbres et membres de la ci-devant Académie des Sciences.

du sieur Laffecteur ainsi préparé, à des malades attaqués de maladies vénériennes.

Duquel rapport il résulte,

1°. Que sur six malades, un a été rejeté, parce qu'il s'est manifesté, dès le commencement du traitement, des symptômes produits par le mercure que ce malade avoit pris à Bicêtre, peu de jours auparavant.

2°. Que deux autres ont été jugés complètement guéris par la disparition totale des symptômes très-graves, dont aucun n'est revenu depuis trois mois que le traitement est fini.

3°. Que deux autres malades ayant été traités par la même méthode, leur santé a été bien rétablie, et tous les symptômes vénériens ont également disparu; excepté quelques excroissances qu'il est indispensable d'enlever dans toutes les méthodes, et à l'extirpation desquelles les malades se sont constamment refusés.

4°. Que le dernier est également bien rétabli; qu'une excroissance très-considérable placée auprès de l'anus ayant été extirpée dans l'époque convenable du traitement, la plaie s'est bien cicatrisée, et qu'aucune trace de cette excroissance n'a paru; que des excroissances moins considérables, situées dans l'intestin, ont disparu sans opération; qu'il en est seulement

resté quelques-unes très-petites et dures, que la première cachoit, et à l'extirpation desquelles le malade n'a jamais voulu consentir, ce qui fait présumer que la première excroissance, qui étoit très-volumineuse, n'ayant point pullulé long-temps après son extirpation, il en auroit été de même des autres tumeurs très-petites, si elles eussent été enlevées.

La lecture de ces deux rapports ayant été entendue, la compagnie a pensé,

1°. Que le Rob du sieur *Laffecteur*, tel qu'il a été préparé, *ne contient point de mercure.*

2°. Que le remède et la méthode du sieur Laffecteur peuvent guérir les maladies vénériennes confirmées.

3°. Que cette méthode n'exclut point les traitemens particuliers accessoires, les précautions et les modifications relatives aux circonstances qu'il est impossible de désigner, et qui doivent être laissées à la prudence du médecin.

4°. Que ce remède ne contenant pas de mercure, peut devenir sur-tout utile dans les cas où l'on auroit quelqu'inconvénient à craindre de l'usage, soit intérieur, soit extérieur, des préparations mercurielles; tel que seroit, par exemple, une complication de virus vérolique et scorbutique.

Je certifie que le présent extrait est conforme à l'original contenu dans les Registres de la Société Royale de Médecine, le 20 Avril 1780.

Signé VICQ-D'AZIR,
Secrétaire perpétuel.

Je prie le lecteur d'observer qu'il y a près de trente ans que toutes ces expériences ont été faites par la Société de Médecine, et qu'elles ont duré dix-huit mois. On voit par là que cette compagnie célèbre a pris les plus sages précautions pour s'assurer de la fidélité et de la bonté de mon remède, et qu'il est le seul de ce genre qu'elle ait honoré de son suffrage.

Depuis cette époque, mon spécifique a obtenu, dans les quatre parties du monde, le haut degré de confiance que ses innombrables succès lui ont mérité, j'ai établi des entrepôts dans plusieurs Capitales des deux hémisphères, ainsi que dans plusieurs autres Villes ; ce qui a excité contre moi une envie démesurée de la part des Empiriques qui ont souvent préféré et préfèrent encore tuer avec leurs remèdes, que de guérir avec le mien ; envie qui a gagné quelques membres des Facultés, au point que le comité médical de Nancy, par une fausse application de la loi du 21 germinal an 11,

sur l'organisation de la pharmacie, fit indûment saisir mon Rob en l'an 12, dans l'entrepôt que j'ai dans cette ville.

Le principal moteur de cette violence étoit un nommé Mandel, pharmacien à Nancy, dont l'acharnement, dans cette affaire, annonçoit la plus basse jalousie. Ce même individu fit faire pareille saisie à Toul et à Mayence. J'adressai mes justes réclamations à MM. les préfets de ces villes; ils renvoyèrent cette affaire à S. Ex. le Grand-Juge Ministre de la Justice, qui, ne voulant rien prendre sur lui, en fit son rapport au Conseil-d'Etat.

J'eus l'honneur d'écrire à S. Ex. le Grand-Juge, tant pour lui demander justice sur les saisies qui avoient été illégalement faites, que pour le prier de vouloir bien prendre des mesures telles, qu'elles pussent désormais prévenir d'aussi scandaleux abus. Plus bas sont deux lettres de S. Ex., relatives à ces deux objets.

Je soumis aussi moi-même cette affaire au Conseil-d'Etat, en lui fournissant tous les renseignemens capables d'éclairer sa religion; entr'autres la pièce suivante.

QUESTION DE PROPRIETE

Soumise au Conseil-d'Etat.

L'article 36 de la loi du 12 germinal an 11, est-il applicable à la vente d'un remède dont la composition est devenue la propriété de l'Auteur,

1°. *Par Arrêt du Conseil-d'Etat;*

2°. *Par Arrêtés des Comités de Gouvernemens;*

3°. *Par des Marchés authentiques avec différens Ministres, pour la fourniture des Hôpitaux de la Marine?*

L'analyse de cette question importe beaucoup en ce moment au médecin Pierre Boyveau Laffecteur. Si la décision à intervenir au Conseil-d'Etat de Sa Majesté l'Empereur et Roi ne lui étoit pas favorable, il se trouveroit par le fait rangé dans la classe des manipulateurs et distributeurs des Remèdes équivoques ou dangereux, qui, s'appliquant indistinctement à toutes les maladies, n'en guérissent aucune, et en aggravent la majeure partie.

Le docteur Boyveau, en se vouant uniquement au traitement d'une seule maladie, en a

combattu depuis trente ans les ravages avec un succès qui a pu exciter quelques jalousies, mais qui a réduit jusqu'à ce moment tous les détracteurs au silence.

L'arrêt du Conseil-d'Etat, du 12 septembre 1778, et les rapports de la Société de Médecine de Paris, du 10 septembre 1779, ont légitimé la distribution de ce Remède, et en ont consacré l'efficacité. La libre circulation en a été si généralement reconnue nécessaire à l'humanité souffrante, qu'un Arrêté du Comité de Salut public, en date du 9 vendémiaire an 3, en autorise l'exportation sans la formalité des acquits-à-caution. En établir aujourd'hui le dépôt forcé chez les Pharmaciens, et leur attribuer le privilége de la vente, seroit tout-à-la-fois une violation du droit de propriété, et priver de fait, les victimes timorées des foiblesses humaines du secours d'un spécifique dont le débit ne sauroit se faire aussi publiquement, sans une sorte d'attentat à la morale publique.

La loi précitée, du 21 germinal an 11, veut que tous Remèdes soient préparés et débités dans les officines des Pharmaciens; mais elle n'a pu vouloir étendre cette disposition générale à la vente d'un Remède confectionné par

l'auteur, et autorisé par le Gouvernement; d'un Remède qui ne s'adapte qu'à une seule maladie, et dont les contrefaçons seroient aussi nuisibles à l'humanité, que la véritable composition lui est salutaire.

Vingt-sept ans d'expérience ont démontré au réclamant que les Pharmaciens à qui il en avoit confié le débit n'avoient été que des dépositaires infidèles, souvent même des contrefacteurs dangereux.

D'ailleurs les dépositaires du docteur Boyveau ne font rien par eux-mêmes, que l'office d'ami; il n'a pour ainsi dire chez eux qu'un domicile emprunté, où il place ses bouteilles, qui sont ficelées et cachetées avec une empreinte sur le verre et une étiquette, de manière qu'il est impossible de les altérer.

C'est sur lui seul que repose toute la responsabilité; c'est lui seul qui parle au public dans ses affiches, qui annonce que ses Remèdes se trouve dans telle ou telle maison; c'est lui seul qui en prescrit l'usage à tel ou tel malade; c'est donc lui seul qui vend dans toutes les villes des Départemens comme dans Paris; il n'a pas besoin du ministère des Pharmaciens qui seroient bien plus intéressés à vendre leurs Remèdes, dont l'effet est lent et souvent nul, que

le sien qui guérit *citò tutò et jucunde*. (*Voyez* aux pièces justificatives l'extrait de la *Gazette de Santé*, N° II ; ce sont les médecins qui en conviennent eux mêmes.)

Boyveau sollicite de la justice du Conseil-d'Etat et de son amour pour l'humanité souffrante, le maintien du droit qu'il a de débiter son spécifique dans les diverses cités de l'Empire, comme il fait à Paris, puisque les lois sont partout les mêmes.

Le Médecin Boyveau observe enfin que son Remède ayant été analysé, approuvé et composé avec un plein succès par la Société Royale de Médecine, formée de soixante Médecins les plus distingués, ne peut être considéré comme Remède secret, et compris dans la loi qui en paralyseroit les effets. (*Voyez* les deux Rapports de cette Société, au N° III.)

Le Conseil-d'Etat, après avoir examiné l'affaire, ainsi que la question de propriété, en fit un rapport à Sa Majesté, qui rendit le Décret suivant.

EXTRAIT

Du Bulletin des Lois, N° XLVIII.

(N° 813.) DÉCRET IMPÉRIAL

Relatif à l'annonce et à la vente des Remèdes Secrets.

A Montirone, le 25 Prairial an 13.

NAPOLÉON, Empereur des Français;

Sur le rapport du Grand-Juge Ministre de la Justice; vu la loi du 21 germinal an 11, le Conseil-d'Etat entendu,

DÉCRÈTE:

Art. Ier. La défense d'annoncer et de vendre des Remèdes secrets, portée par l'article 36 de la loi du 21 germinal an 11, ne concerne pas les préparations et Remèdes qui, avant la publication de la loi, avoient été approuvés, et dont la distribution avoit été permise dans les formes alors usitées; elle ne concerne pas non plus les préparations et Remèdes qui, d'après l'avis des écoles ou Sociétés de Médecine ou Médecins commis à cet effet depuis ladite loi, ont été ou seront approuvés, et dont la distribution a été ou sera permise par le Gouvernement, quoique leur composition ne soit pas divulguée.

Art. II. Les auteurs et propriétaires de ces Remèdes peuvent les vendre par eux-mêmes.

Art. III. Ils pevuent aussi les faire vendre et distribuer par un ou plusieurs préposés, dans les lieux où ils jugeront convenable d'en établir, à la charge de les faire agréer, à Paris, par le Préfet de Police, et dans les autres villes, par le Préfet, sous-Préfet, ou, à défaut, par le Maire, qui pourront, en cas d'abus, retirer leur agrément.

Art. IV. Le Grand-Juge Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Sécrétaire d'Etat, *Signé* H. B. MARET.

PREMIÈRE LETTRE

De S. Ex. le Grand-Juge Ministre de la Justice, à M. Boyveau Laffecteur.

Paris, 14 thermidor an 13.

Le décret impérial, rendu le 25 prairial dernier, Monsieur, en interprétation de l'art. 36 de la loi du 21 germinal an 11, concernant la Pharmacie, étant inséré au Bulletin des Lois,

N° 48, la copie que vous m'en demandez vous devient inutile.

Je vous remercie de l'exemplaire qui étoit joint à votre lettre.

Je vous salue, RÉGNIER.

SECONDE LETTRE

De S. Ex. le Grand-Juge Ministre de la Justice, à M. Boyveau Laffecteur.

Paris, le 20 thermidor an 13.

Je vous renvoie, Monsieur, les pièces que vous m'aviez adressées relativement à la saisie faite de votre Rob, que vous aviez entreposé chez le sieur Saunot, contrôleur des postes à Mayence.

Je vous salue, RÉGNIER.

D'après les preuves authentiques que je viens de fournir, il est donc évident que mon Rob Anti-Syphilitique est le seul en ce genre qui ait obtenu les suffrages de la Société Royale de Médecine, l'approbation du dernier Roi, et celle de notre Auguste Empereur, qui l'a sanctionnée par le décret précité, inséré au Bulletin des Lois, sous le N° 48. Il est donc le seul remède anti-vénérien végétal qui ait paru; il a

mérité et mérite toujours à juste titre, la préférance sur toutes autres éspèces de remèdes. J'attends le résultat d'une soumission que j'ai faite envérs Sa Majesté lEmpéreur et Roi, ayant pour objet de me charger de la guérison de tous les Militaires qui seront regardés comme incurables par tout autre moyen que le mien.

J'ai destiné à cet usage une maison conventuelle dont j'ai fait l'acquisition; elle est dans un des quartiers le plus aërés de Paris. La disposition de cet édifice, l'air pur qu'on y respire, l'ordre que je me propose d'y établir, tout tendra à concourir au succès des cures qui étonneront même les personnes les plus familiarisées à voir les effets merveilleux de mon Rob.

La brillante Carrière de Napoléon le Grand, le premier d'entre tous les hèros anciens et modernes. étant de fixer les destinées de tous les peuples du globe, il n'est pas étonant que ses hautes es importantes occupations ne lui aient pas encore permis de descendre dans ces minutieux détails, des intérèts plus grands doivent nécessairement absorber ses précieux momens, qui sont tous marqués par des victoires éclatantes et par cette modération envers les

vaincus, dont lui Seul nous fournit l'exemple. Aussi la paix continentale va-t-elle couronner de si beaux exploits, et l'Europe va lui devoir sa prospérité et la tranquilité, après laquelle elle soupire depuis si long-temps.

Ce sera alors, sans doute, qu'il daignera baisser ses regards sur les infortunées victimes de ce minéral destructeur, qui font partie des troupes de terre; ce sera alors aussi, jespêre, qu'il daignera également m'en confier la guérison, que je m'engage d'avance d'opérer, et pour la quelle je consens de n'exiger le paiement qu'aprés un succès complet (a).

(a) N. B. On trouve dans le Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile et criminelle, mis en ordre et publié par M. Guyot, Ecuyer ancien Magistrat, èdition de 1685, chez M Pankouke, tome LXIII[e]. page 243, article maladie vénérienne,

Nous n'aurions pas rempli entièrement l'objet que nous nous sommes Proposés, si, après avoir fait connoître cette effrayante maladie, et les barrières imppuissantes que l'art a opposées à ses ravages, nous ne disions rien d'un mal presque aussi dangereux qui est sorti de son sein. Nous voulons parler de cette multitude de Charlatans, que l'insatiable cupidité a enfantés. Inutilement les gens de l'art ont-ils protesté contre leurs fausses découvertes; le peuple aveugle, attribuant ces réclamations à l'esprit de jalousie et à un sordide intérêt, est tous les jours victime de sa crédulité.

Quoique les bornes que je m'étois prescrites dans ce traité, soient beaucoup plus reculées que je m'étois proposé de le faire, je dois ce-

---

Cependant, parmi ceux qui ont prétendu avoir trouvé un remède plus efficace que celui qui jusqu'à présent a été adopté exclusivement et administré par la Chirurgie et la Médecine, nous croyons que l'on doit distinguer le remède du sieur Boyveau Laffecteur, connu sous le nom de *Rob Anti-Syphilitique*, auquel le Roi a accordé un privilége particulier, d'après le suffrage de la Société Royale de médecine.

Un nouveau réglement du Ministre de la Marine, enjoint aux médecins et administrateurs des Hôpitaux, de veiller à ce que chaque vaisseau du Roi, qui partira des ports de France, soit muni d'un approvisionnement de Rob Anti-Syphilitique, pour traiter ceux dont la maladie se déclareroit en mer.

L'engagement par lequel le sieur Boyveau Laffecteur a offert non-seulement de ne rien exiger pour les malades désespérés, sur lesquels son remède n'auroit point un effet salutaire, mais même d'en traiter un pareil nombre gratuitement, annonce que l'expérience lui a démontré la supériorité de son remède, et que c'est avec raison que la Société Royale lui a accordé une approbation particulière.

On ne peut pas trop desirer, pour le bien de l'humanité, qu'après s'être complètement assuré de l'efficacité de ce remède purement végétal, on en consacre particulièrement l'usage à la guérison des enfans nés avec le germe du mal vénérien, et à celle des soldats et des matelots sur lesquels les effets du mercure ont produit des accidens horribles et souvent mortels.

pendant ajouter ici quelques observations qui intéresse également l'humanité, tant sous le rapport général des maladies qui l'affligent, que sous celui du cruel fléaeu pour la guérison duquel mes recherches, mes veilles et mes découvertes, ont contribué de la manière la plus efficace. Je veux parler de la qualité des végétaux et des drogues dont on se sert pour guérir; de la source où on les puise, de leur falsification, du monopole auquels ils donnent lieu, et du danger imminent que court journellement l'espèce humaine, par une confiance trop aveugle dans ces drogues, qui font trop souvent trouver des maux plus grands que ceux dont elle cherche à se guérir, et même la mort : je citerai un extrait de ce que dit à ce sujet le Docteur Buchan, dans son Traité de la médecine Domestique, Tome V^e., page 20 de son introduction générale, ayant pour épigraphe :

MEDICAMENTORUM
Varietas Ignorantiæ filia est. BACO.

» On ne peut, dit-il, se faire une idée des tromperies, du brigandage et du Charlatanisme qui régnent dans tout ce qui regarde le commerce des drogues; et cet objet, qui intéresse non-seulement les particuliers, mais

même les états, puisque personne n'étant exempt de maladie, tout le monde est réellement plus ou moins exposé aux effets pernicieux des remêdes sophistiques; cet objet, dis-je, est de trop de consequence, pour que nous ne tracions pas ici une esquise de ce qui se pratique à cet égard.

On ne pourra s'empêcher de frémir, en voyant à quel point on trompe de tonte manière sur des marchandises qui devroient être sacrées, et comment ceux qui en font commerce, sacrifient la santé et même la vie de leurs semblables, pour satisfaire leur avidité insatiable de gagner.

» Nous commencerons par une clase de marchands, où l'on ne se douteroit pas qne la trompérie se fut introduite si elle ne penètroit partout: nous voulons parler des Herboristes (a). Il est vrai qne ces marchands ne pêchent le plus souvent que par ignorance: mais l'ignorance est un crime, lorsqu'il s'agit de la vie des hommes.

(a) Il n'y a pas trois ans, qu'un Herboriste demeurant auprès de la Halle aux Draps vendoit, effrontément huit francs la livre; de la racine D'arrête-Beuf, ou Quinte-Feuille, pour de la racine de Salsepareille.

» N'ayant que des connoissances de tradition et de routine, les Heboristes ignorent également et les caractères distinctifs des plantes, et la manière de les conserver. Aussi voit-on tous les jours, qu'ils les confondent les unes avec les autres, qu'ils rapportent plusieurs genres de plantes sous une seule dénomination, quelque difference qu'elles offrent par leurs vertus; et qu'ils les vendent l'une pour l'autre, lorsqu'elles se ressemblent à-peu-près.

» On les voit ne fournir que des plantes mal choisies, mal desséchées, mal conservées, moisies, altérées, putréfiées, etc., et si, à cette ignorance, ils joignent la mauvaise foi, comme il n'arrive que trop souvent, ils ne s'assortissent que de plantes les plus communes, Trente ou quarante espèces qu'ils achètent à vil prix, sur la parole des Paysans qui les leurs apportent, composent tout leur magasin: ils les donnent tour-à-tour, quelle que soit celle qu'on leur demande. J'ai vu une garde-malade recevoir de jeunes feuilles de *Poirée* pour de la *Scabieuse*; un enfant apporter de la *Pimprenelle* pour de la *Germendrée*, ou *petit Chêne*; et dernièrement un domestique, de la racine de *Bryone* pour celle de *Grande Consoude* (a): méprise

(a) L'un est un astringent, l'autre est un des plu violens purgatifs.

qui a pensé devenir funeste à une malade.

» Combien de personnes ont été témoins de ces bévues préjudiciables ! combien plus encore en ont été les victimes, puisque le moindre mal qui doive en resulter, est de dégoûter le malade, et de le porter, ou â ne pas boire du tout, ou a prendre une boisson contraire à sa maladie, ce qui est également dangereux.

» Mais les malades n'ont pas seulement à lutter contre l'ignorance et la mauvaise foi de beaucoup d'Herboristes : plusieurs Droguistes, soit en gros, soit en détaîl, leur sont encore plus funestes, parce que les remèdes, objet de fraude, devant agir plus à nu, si l'on peut parler ainsi, communiquent immédiatement et subitement au corps qui les reçoit, leurs qualités plus ou moins dangereuses, lorsqu'ils sont corrompus.

M. Gillibert, dans son Traité de l'anarchie médicinale, etc., s'exprime d'une maniére non moins claire sur le compte de quelques Marchands en gros de Marseille. Ce qu'il en dit doit également s'entendre d'autres marchands de différens endroits, et des Hollandois qui, comme on sait, sont en possession, depuis nombre d'années, de fournir des drogues une partie de l'Europe. Voici comment il s'expli-

que : la *frelatation* des drogues, est la seule science dont ces marchands se piquent. Il y en a à Marseille, qui, de père en fils, en font leur unique occupation. Toute leur sagasité se tourne de ce côté. Ils ont trouvé l'art d'altérer, même de contrefaire les drogues étrangères.

» Un vaisseau rapporte-t-il des marchandises corrompues, on ne les jette point à la mer pour cela. On les masque, on les travaille, jusqu'à ce que l'altération ne soit plus sensible. La plupart des drogues sont suplées par des remèdes du pays' qui leur ressemblent assez par les qualités extérieures, pour tromper les plus attentifs.

» Je me souviendrai toute ma vie, ajoute t-il, d'une conversation que jueux avec un célèbre Négociant de Marseille... Vous me démandez, me dit-il, un éclaireissement sur les remèdes étrangers : comme je ne rien à vons dire que vous ne sachiez sur leurs vertus, je passe directement à ce qui vous interesse, et à ce que je peux vous apprendre, c'est-à-dire, à l'etrange manipulation que les marchands emploient pour tous les remèdes, avant qu'il parviennent jusqu'à vous. J'ai suivi cette branche de commerce avec ardeur. Vous savez que c'est une des plus considérables sur nos côtes. Je l'ai aban-

donnée depuis, frémissant à la vue des maux qu'elle cause au genre humain : mais je l'ai étudiée assez pour en dévoiler tous les abus.

» Premièrement, dans le pays étranger où se trouvent les drogues, les marchands les falsifient de plusieurs mauières. Avides, comme les nôtres, ils y font entrer des matières étrangères pour en augmenter le poids. Peu instruits des vrais méthodes de faire la collecte, cette opération se fait sans art. Ignorant les principes de la dessication, ils se livrent à une routine aveugle et incertaine ; par-là leurs drogues, avant d'entrer dans nos vaisseaux, sont en partie altérées : les unes fermentent, d'autres se moisisent, etc. ; l'humidité de la mer, la négligence des marchands la compression, les embalages, le mélange, tout concour à augmenter, les prémières altérations.

» Dès que ces marchandises sont arrivées à Marseille, elles sont remises à des Drogistes, plus avides encore que ceux qui font la première exploitation. Ceux ci ont raffiné l'art de les déguiser. Ils substituent des matières étrangères ou torréfiées, à celles qui ont pris dé mauvaises qualités. Les drogues pluschères sont les plus maltraitées.

» L'abus est poussé à un tel point, que cer-

tains articles quadruplent de masse en sortant de Marseille. On vend par ezemple, cent fois plus de Quinquina que l'Amérique n'en peut fournir (a). On vend Cinquate fois plus de Manne, qu'il n'en arrive à Marseille. Les résines les plus précieuses, les Aromates, les bois, sont presque tous Contrefaits.

» Pour y parvnir, on ajoute des bois analogues, qui prennent un peu d'Aromate par le Contact, on les peint, on les colore, ect.

» Que doivent donc être ajoute le Docteur Buchan, les drogues de nos marchands en détail, et d'un grand nombre d'Apothicaires, puisqu'ils ne tirent leurs marchandises que de ces Négocians? car il est de fait que Marseille fournit plus de drogues simples et composées, que tous les Apothicaires de la France ensemble.

Mais heureusement pour l'humanité, que, dans les grandes villes, et sur-tout dans la

---

» (a) La découverte de ce spécifique a certainement » fait plus de mal que de bien par ce qu'on en débite » cent fois plus de faux que de vrai. Aussi en à-t-on à » tout prix dans le Commerce depuis douze sous, » jusqu'à douze francs ». Discours sur le Commerce, Couronné à l'Académie de Marseille, en 1778, par feu M. Lignier, Négociant de cette Ville, deputé à l'Assemblée Constituante, mort à Versailles en 1789.

Capitale, il est des Apothicaires qui, nés avec des talens, et possédant parfaitement les connoissances relatives à leur profession, sont perpétuellement en garde contre la fraude et la mauvaise foi de ceux qui font commerce de drogues étrangères. Ces hommes estimables ne reçoivent que celles qui ont les qualités nécessaires pour être bonnes : ils n'achètent les remèdes indigènes ou du pays, que de ceux en qui ils ont mis une confiance fondée pour en faire la collecte ; ils n'emploient les uns et les autres qu'après les avoir soigneusement examinés.

» Uniquement inspirés par le désir d'être utiles, ils sont très-exacts sur les méthodes de triturer, pulvériser , peser les drogues, ect. Ils apportent la plus grande attention à la préparation des remèdes composés, et la probité leur fait une loi de ne jamais laisser sortir de chez eux un remède qu'ils ne soit prêts à prendre eux mêmes, s'il étoient attaqués de la maladie qui afflige le malade à qui ils l'envoient.

» Mais, qu'il s'en faut que ce soit là le portrait de tous les Apothicaires ! On en connoît plusieurs qui, sans éducation et sans amour du travail, végètent mécaniquement, et ne s'élèvent jamais à aucune connoissance Pharmaceu-

tiques Aux défauts qu'on leur reproche, relativement aux ordonnances de médecine, ils joignent encore celui de dédaigner les conseils lors qu'ils sont embarrassés.

» Peu scrupuleux sur les devoirs de leur état, et peu inquiets de la santé des malades, ils préparent les remèdes à leur fantaisie, toutes les formules sont pliées à leur routines; c'est envain qu'on leur conseille une méthode plutôt qu'une autre; ils suivent toujours celle qui leur est familière, fut-elle inférieure et beacoup plus mauvaise: comme ils ignorent les qualités et les attributs extérieurs des plantes, ils se laissent abuser par ceux qui les leur apportent.

» Quant aux remèdes, étrangers ils n'en connoissent point les vrais caractères, et les Droguistes les trompent facilement. On les voit vendre du Quinquina frélaté, aussi impunément que le véritable. Il en est de même de tous les autres remèdes. L'art de préparer les médicamens chimiques, leur est parfaitement inconnu; et comme la vanité est la base de leur caractère, ils se gardent bien de s'adresser à ceux de leurs confrères qui sont plus instruits qu'eux. Ils tirent toutes leurs préparation des droguistes en gros, qui, ne travaillant jamais qu'en grand ne peuvent obtenir que des remèdes mal préparés:

car, quelqu'habilité qu'on suppose à l'artiste, il ne peut donner à une opération en grand, cette attention minutieuse dont dépend le succès, et qui est indispensable lorsquil s'agit de la vie des hommes.

» Ce fait, qui est de toute vérité, l'est surtout pour les médicamens actifs; telles sont les préparations d'Opiom, de Mercure d'Antimoine, ect., dont on voit tous les jours les effets varier, relativement à la méthode que l'artiste a employée pour les préparer. Il est bien à desirer que l'Etat, qui prend tant de précautions, qui fait tant de réglemens pour fixer immuablement le titre des métaux précieax, s'ocupe des moyens de rendre d'une force toujours égale, pour leurs effets, les remèdes dont nous venons de parler, et qui, pour les appréciateurs de la vie et la santé, méritent autant d'atention que l'Or et l'argent, ect.

» S'il étoit instruit des ravages qu'occasionne tous les jours la méthode arbitraire de préparer, par exemple, le Tartre Stibié, (Tartrite de Potasse Antimonié), appelé vulgairement Émétique, sans doute qu'on le verroit ordonner, que ce médicament fut composé dans toute la France d'une manière uniforme, et préparé sous les yeux des magistrats et en public,

par des Apothicaires, comme on prépare la Thériaque : remède moins fameux par ses vertus, qu'on retrouve dans beaucoup d'autres médicamens, que par l'étalage pompeux et absurde des substances sans nombre dont il est composé.

» On le verroit encore ordonner que l'Émétique, et les remèdes qui sont de cette même importance, comme le Kermés minéral (Oxide d'Antimoine Sulfuré Rouge), le mercure doux, (Muriate Mercuriel doux), etc., ne fussent exposés que chez les Apothicares ; et il feroit des défenses expresses aux Droguistes, aux Épiciers sur-tout, d'en vendre. Nous ne craignons pas d'avancer, que si l'Émétique ne répond pas toujours aux éloges que beaucoup d'habiles médecins lui ont donné, que si, au contraire, on en éprouve souvent des effets meurtriers, il faut en accuser les méthodes différentes de le préparer; méthodes dont le choix dépend de l'idée et de la volonté de chaque Apothicaire.

» Nous conviendrons cependant, que la négligence des marchands y a beaucoup de part. Tant qu'on verra les Droguistes, et un grand nombre d'Apothicaires, confier la conduite de leur Boutique à des apprentis, à des femmes,

à des enfans, à des servantes, etc., on verra les remèdes donnés l'un pour l'autre, à trop petite et plus souvent à trop forte dose.

» Cependant si quelque chose mérite l'attention du vendeur, et doit être pesé avec soin, ce sont sans contredit les médiçamens que quelques grains de plus sur-tout, peuvent rendre dangereux et mortels. J'ai vu une demoiselle aux portes de la mort, pour avoir pris un bouillon rafraichissant qui lui fit éprouver un vomissement qui dura quarante-huit heures, presque sans interruption. J'ai vu un jeune homme rendre le sang par la bouche et par le nez, pour avoir pris quatre bols, qui devoient être composés de quatre grains de Mercure doux (Muriate Mercuriel doux , etc.

» Les erreurs qui se commettent tous les jours à cet égard, sont trop notoires pour y insister d'avantage. Il n'est presque personne qui ne puisse apporter des exemples de malheurs arrivés, pour avoir pris de l'Émétique, au lieu d'une autre drogue, ou pour l'avoir pris à plus forte dose qu'il n'avoit été prescrit.

» L'intérêt et l'avidité portent encore ces marchands à n'acheter que de mauvaises drogues, qu'il ont à bas prix, ou à un compte qui leur fait entrevoir un grand bénéfice.

Ce même interêt, cette même avidité, vont souvent jusqu'à les porter à ne point renouveller celles qui sont altérées, rances, et moisies, ou qui ont perdu leurs odeurs, aromates, éct; à supprimer dans les préparations qu'on leur commande, ou qu'ils tiennent toutes prêtes dans leurs boutiques, les drogues qui sont chères; à suppléer à celle qui leur manquent, par celles qu'ils imaginent propres à remplir les vues du praticien; enfin à vendre au centuble, et à ne pas ménager les pauvres plus que les riches.

» Leurs boutiques, par-là. deviennent inabordables aux malheureux, qui souvent périssent, parce que la nécessité les a forcés de prendre de mauvais remèdes chez les Épiciers. Combien la basse jalousie n'a-t-elle pas répendu de calomnies contre l'Apothicaire de cette Capitale qui a publié le tarif des drogues! C'est envain que cet artiste généreux a donné constament, tant quil a vecu, les meilleures drogues au taux qu'il s'étoit fixé. La plupart de ces confrères, bien loin de se laisser aller à un exemple si utile à l'humanité n'ont cherché qu'à déprimer ses talens et ses marchandises; et l'offre qu'il leur a faite de soumettre ses drogues à l'examen le plus sévère, et le plus réitéré, n'a pas été capable de mettre un freint à leurs menées

odieuses, injustes et criminelles. Mais tirons le rideau sur toutes ces horreurs. Concluons seulement que les malheurs sans nombre qui résultent de la négligence, de la paresse, et surtout de l'avidité de ces marchands sont de nature à ne pouvoir être extirpés que par l'autorité des Magistrats.

» Il est digne de la sagesse et de l'humanité du Gouvernement, d'ordonner que le commerce des plantes, des médicamens simples et composés, en un mot, de tout ce qui est connu sous le nom de Drogues, soit entièrement entre les mains des Apothicaires, et que ces artistes soient soumis à des examens dont la sévérité soit en proportion de l'importance de leur état (a).

Que si ces réglemens trouvoient des oppositions, il faudroit au moins que les Herboristes ne pussent exercer leur état sans avoir subi des examens sur la Botanique Médicinale, et sur l'art de dessécher et de conserver les végétaux, et qu'en outre ils fussent assujettis à des visites fréquentes de Médecins et d'Apothicaires.

(a) La loi du 25 germinal an XI, en ordonnant que toutes les Drogues ne pourront être délivrées que par des Apothicaires, n'a rempli que la moitié du but indiqué ci-dessus; car elle ne les contraint pas à les prépa-

» Enfin : il faudroit que les Droguistes en gros eussent fait preuve de connaissances sur les caractères extérieurs des médicamens, et sur les méthodes de les conserver; qu'il fussent soumis à des visites de Médecins et d'Apothicaires; que ces derniers assistassent, en présence des Magistrats, au débarquement des marchandises, et fussent autorisés à jeter à la mer toutes les drogues altèrées ou gâtées (a).

» Ces lois séroient le seul moyen de ramener la confiance du public, et de ranimer le courage des praticiens sensibles qui ne devroient pas trouver ces écueils sur la route que leur fait parcourir leur art diffcile (b) ».

---

rer devant des jurys experts, ponr s'assurer de leur parfaite composition et de la bonne qualité des matières premières. Cependant cette Loi renferme un article qui honore la sagesse de son Auteur, c'est celui qui exige que les Herboristes soient parfaitement instruits dans la connoissance de plantes qu'ils débitent.

(a) La Gazette de France du 8 Fevrier 1807, rend compte d'un *arrêté du préfet* de la Gironde, dont la sagesse ne sauroit avoir trop d'imitateurs. Cet arrêté enjoint à un Capitaine Anglo-Américain, débarqué à Bordeaux, de faire brûler dix grosses bales de Quinkina, reconnu faux après la vérification qui en a *été faite*.

Il seroit à desirer que cet exemple fut suivi dans tous les ports. Que de malheureux ont été sauvés par cet acte d'une juste sévérité !

[b] La frelatation des Drogues est une des princi-

Je ne puis me refuser à joindre ici un autre passage de Buchan, sur les écrouelles, le rachitisme, et les maladies héréditaires des enfans ou contractées par le lait d'une nourrice mal-saine, tom IV, de la cinquième édition, pag. 307.

Causes du Rachitis ou Nouëure, ou Chartre.

» Une des causes du Rachitis. est la mauvaise santé des pères et mères. Les mères d'une constitution faible et relachée, qui ne font pas d'exercice. qui vivent d'alimens aqueux et trop peu nourrissans, ne peuvent espérer d'avoir des enfans forts et bien portans; ni de pouvoir les nourrir après les avoir mis au monde. Aussi remarque-t-on que les enfans de pareilles mères, meurent en général du Rachitis, des écrou-

---

pales considérations qui m'ont toujours déterminé à ne point donner ni vendre la Recette de mon Spécifique, qui ne sera jamais si bien Préparé que par moi ou mes ayans-cause; car il se pourroit fort bien que les malades qui voudroient le préparer, fussent également trompés sur la qualité des Drogues qui le composent, comme on l'est sur le quinkina, etc. Des sommes considerables m'ont été offertes pour en vendre le secret, je m'y suis toujours refusé. Au nombre de ceux qui m'ont sollicité à cet effet, je dois citer M. Amelot, Ministre de Louis XVI, le grand Fréderic et l'Impératrice de Russie.

elles, de la Consomption, etc. Les enfans dont les pères sont avancés en âge, sujets à la Goutte, à la gravelle, à d'autres maladies chroniques, ou qui ont été infectés de maladies vénériennes dans leur jéunesse. sont également très-sujets à cette maladie.

v. La maladie Vénérienne paroît être une des causes les plus fréquentes du Rachitis; car, dit le célèbre Lory, *de Morbis Cutaneis*, quoique ce soit peut-être parler trop généralement que de toujours déduire cette maladie du vice Vénérien, cependant il n'y a pas d'homme un peu instruit sur cette matière, qui ne convienne que ceux qui ont eu la maladie vénérienne ont la plupart du temps, des enfans Rachitiques : ces enfans sont si imprégnés de Mucus Acide et abondant que le Suc Osseux ne peut jamais parvenir chez eux, à une consistance *solide* et comme calcaire (a); au contraire, il n'acquiert qu'une Contexture Molasse et Séléniteuse.

(a) A l'appui de cette assertion, je dois dire qu'ayant fait moi-même une expérience sur des os d'un sujet mort de Maladie Vénérienne, j'ai observé, après avoir fait calciner ces os, les avoir pilés et avoir versé dessus de l'esprit de vitriol, qu'il n'y a point eu effervescence, ce qui prouve qu'ils ne contenoit pas la moindre partie alkaline.

» Délà, vient que les os, augmentés en volume, sont privés de force, proéminent de toutes parts, et ne forment que des appuis très-foibles qui ne peuvent soutenir le poids du corps, ce qui leur fait prendre une figure informe.

» D'autres maladies paroissent être encore des causes très-communes du Rachitis; telles sont les Écrouelles, le Scorbut et celle qui est si familière aux femmes sédentaires et qui vivent dans l'abondance, sur-tout dans les grandes villes, c'est à-dire, les fleurs-blanches (a). Les enfans dit Van-Swieten, conçus d'une mère sujette à des fleurs-blanches opiniâtres et acrimonieuses, sont attaqués d'un Rachitis très-malin, et que, jusqu'à présent, on n'a que très rarement guéri.

» Toute maladie qui affoiblit la Constitution ou qui relâche le Tempérament des enfans, comme la petite Vérole, la Rougeole, la Dentition difficile, la Coqueluche, etc., les dispose au Rachitis. Il peut encore être occasionné par un Régime mal dirigé, par des Alimens trop peu substantiels, trop acqueux ou qui sont si visqueux que l'Estomac, ne peut pas les digérer.

(a) J'ai remarqué que les femmes qui faisoient un usage journalièr du café au lait, étoient généralement plus sujettes aux fleurs-blanches.

» Mais la mauvaise nourriture est une des principales causes de cette maladie. Lorsque la nourrice est d'une mauvaise santé, ou qu'elle n'a pas assez de Lait pour substanter l'enfant, il ne peut profiter.

» Cependant, on ne sauroit trop le répéter, les enfans souffrent plus souvent encore du manque de soin des nourrices, que du manque de nourriture. Laisser un enfant trop longtemps assis, ne pas le tenir parfaitement propre dans ses vêtemens, c'est l'exposer aux suites les plus funestes.

» Le défaut d'un air pur est encore très-nuisible aux enfans. Quand une nourrice vit renfermée dans une maison très-petite, dont l'air est humide et stagnant, et qu'elle ne porte pas son enfant en plein air, rarement échappe-t-il au Rachitis. On doit toujours agiter ou tenir en mouvement un enfant bien portant, à moins qu'il ne dorme. Si on le force à rester couché ou assis, au lieu de le promener, de lui procurer du mouvement, ect, il ne profitera jamais autant ».

DERNIERS RÉSULTATS.

Sur les Maladies Vénériennes Chroniques sans signes évidents, c'est-à-dire masquées, dégénérées et compliquées.

A l'apui de ma longue expérience, je dois présenter ici l'analyse des recherches de M. Carrère, médecin éclairé et dont l'ouvrage imprimé chez Cuchet, en 1788, jouit d'une estime générale

Personne, depuis la découverte de l'Amérique; époque de l'introduction du mal vénérien en Europe, ne s'étoit occupé de cette matière délicate : le célèbre Sanchez est venu, et le prémier, a cherché de nos jours à fixer l'attention des gens do l'art, sur les maladies vénériennes qui n'ont aucun signe apparent; ses observations sont très-précieuses, seulement il eut été à souhaiter qu'il eut plus caractérisé le diagnostique, et le vrai traitement d'un mal qu'on porte d'ordinaire sans s'en douter, qui, assoupi pendant des années entières, se développe tout d'un coup avec activité; qui dégénére de sa nature primitive, se montre sous l'aspect trompeur d'une foule de maladies différentes, dont les ravages sont d'autant plus effrayans

qu'on en méconnoît le principe dangereux, et qui, déguisé sous toutes sortes de formes, échappe à la sagacité des maîtres de l'art, et élude l'action des remèdes ordinaires.

EXISTENCE

De ce genre de Maladies *Vénériennes*,

Tous les médecins connus confirment cette existence par leurs suffrages.

M*ercurialis* dit formellement qu'on la trouve par-tout où les remèdes ordinaires demeurent sans activité.

Baglivi, Van-Swieten, assurent que le virus vénérien s'introduit quelquefois dans le corps, sans laisser de traces de son introduction.

Sydenham, veut qu'il vicie la masse du sang sans détruire les apparences d'une bonne santé.

Juvner, l'a vu se développer après un terme de dix ans. Je renvoie pour une foule d'autres autorités à l'ouvrage même dont j'offre la quintessence.

Description.—*Le* virus vénérien caché se masque sous la forme de dartres ou d'érysipeles, de douleurs Sciatiques Nocturnes, Catharrales, Rhumatismales, de Phthisie ou Pulmonie nerveuse, d'Ophtalmies rebelles, ect.

Il produit quelquefois des Squirres. des Ulcères de mauvaise qualité, l'irrégularité des Règles, les affections douloureuses de la vessie, la Paralysie, l'Épilepsie et l'Apoplexie.

Il se complique avec les Rhumatismes, la Goutte et l'humeur des Cancers, il en augmente l'activité et en reçoit à son tour un nouveau dégré de malignité.

Sous ce point de vue, il est la cause de l'extinction des familles : il nuit sur-tout essentiellement à la propagation de l'espèce, en affoiblissant dans l'homme le principe de la génération, et en altèrant dans la femme le jeu des organes qui doivent y concourir.

On peut donc considérer cette espèce de vice vénérien, ou comme n'ayant subi aucune dégénération, ou comme dégénéré de son principe primitif, ou comme compliqué avec des maux d'un autre nature. Dans le premier cas, sa répercussion, dans l'intérieur de la machine, rend ses effets, quoique les mêmes, beaucoup plus violents, c'est alors, sur les substances osseuses, qu'il exerce toute son activité.

Dans le second, il semble ne produire des effets sensibles, qu'après avoir miné sourdement la constitution même de la machine : delà tant de maladies Chroniques qui échapent à

la sagacité des gens de l'art comme les maladies nerveuses et les obstructions des viscères.

Dans la troisième hypothèse, le vice vénérien sert d'ordinaire à donner plus d'intensité à la maladie avec laquelle il se complique, et de leur combinaison, il résulte que leurs principes primitifs sont dénaturés : alors participant, dit Vigaroux, par essence à l'un et à l'autre virus, il n'appartiennent absolument ni à l'un ni à l'autre : ce qui conduit à l'incertitude et à l'insuffisance des remèdes ordinaires de la médecine.

Marche de la maladie.—Elle dépend de la constitution du malade : si ses organes sont vigoureux, le virus se développe plutôt, irrite d'avantage le tissu fibrillaire et prend plus aisément le caractère inflammatoire : le contraire arrive chez les personnes d'un tempérament délicat ou affoiblies soit par l'âge, soit par l'intempérance; le virus conduit alors aux maladies d'inertie, de langeur et d'empâtement.

Il n'est point indifferent d'observer ici que les maladies vénériennes, du genre que nous examinons, ont une marche plus lente, plus sourde, plus insidieuse chez les femmes, à cause de leurs évacuations périodiques, qui en atténuent l'activité, mais elles n'en sont que plus dangereuses, sur-tout parmi celles qui, in

commodées de fleurs blanches, ne veulent presque jamais reconnoître dans cet écoulement son assimilation avec la gonorrhée.

Ses causes.—Le vice vénérien est ou héréditaire ou acquis.

Il se transmet par des parents dont la masse du sang a été infectée ; et se communique encore par l'alaitement.

Il s'acquiert non-seulement par la jouissance, mais encore par des baisers indiscrets, et quelquefois pour avoir bu dans un verre dont une personne attaquée de mal venoit de se servir.

Des sages-femmes et des accoucheurs ayant mal aux doigts, en ont été atteints pour avoir accouché des femmes infectées ; des nourrices l'ont reçu de leurs nourrissons, ou le leur ont communiqué.

Les symptômes vénériens disparoissent quelquefois dans les maladies chroniques, sans le secours d'aucun remède : alors on a la faiblesse de se croire guéri, on néglige le traitement nécessaire, on s'imagine, sur-tout les femmes, que des lotions froides, astringentes, répercussives, remplissent le but indiqué par la nature, et le virus, peu-à-peu, vicie la masse du sang de manière qu'il se décompose ; ce qui est un principe de mort.

Son siège.—Le virus vénérien se porte toujours sur les parties foibles et privées de ressort, il affecte les nerfs dans les personnes nerveuses; parmi celles qui ont la poitrine délicate, il détermine la phthisie pulmonaire. Le siège ordinaire de ces maladies varie aussi suivant le genre de vie de ceux qui en sont affectés: il se porte chez les gens de lettres vers la tête qu'affaiblit singulièrement le travail du cabinet, chez les femmes, vers les glandes du mésentère, qu'une vie trop sédentaire a déjà relâchées: chez les intempérants, vers les premières voies, d'où résultent les digestions difficiles, les obstructions des viscères. *Ses effets.*—La lymphe viciée par une cause vénérienne, parcourt avec peine des vaisseaux déjà incapables de réaction, les empâte et les engorge.

Arrêtée vers la peau, elle y produit des cloux, des dartres et des ulcères; dans les articulations, des douleurs analogues à celles de la goutte; dans les os, des exostôses, des caries.

Cette lymphe dégénérée, cause aux yeux des ophtalmies, a la bouche des aphtes, aux oreilles la surdité.

Si elle attaque le sein, elle y forme des squirres ou des cancers; si elle se jette sur la vessie, etc. Elle y produit la disurie, l'incontinence

d'urine; si elle se porte vers la tête, elle peut faire naître l'épilepsie, la paralysie, l'apoplexie, et la mort.

Le plus grand danger est quand le vice vénérien exerce son action sur le sensorium, parce qu'il en résulte la langueur de toutes les fonctions animales, l'apathie et quelquefois la démence, ou du moins l'imbécillité.

Signes du mal.—Quoique la multiplicité des formes sous lesquelles il se présente, empêche d'ordinaire les yeux non exercés de le reconnoître, cependant il existe des signes généraux indépendants de l'action locale du virus, de la constitution particulière du malade et de sa complication avec d'autres maladies. Voici comment le savant Sanchez les fait connoître.

L'âme s'abandonne par intervalles à la mélancolie: on éprouve une douleur sourde aux épaules, au col, sur les reins et au sternum; les gencives deviennent d'un rouge pourpre, une légère rougeur survient aux yeux: on a des maux de tête fréquens, des boutons petits et en petit nombre défigurent le visage, et se jettent sur-tout, sur le front.

Les femmes ont des coliques plus tranchantes à l'approche de leurs Règles: les malades des deux sexes ont un teint jaune et plombé; et en-

fin, quand le mal a fait des progrès; ils semblent attaqués de la consomption anglaise, ils se dégoûtent de la vie et désirent d'en voir le terme. Tous ces symptômes sont décrits par les gens de l'art, et sur-tout par Tomitanus et Jordannus. Forestus appuie sur-tout sur les dérangemens dans l'organisation morale: les malades, dit-il, dominés par une imagination noire, deviennent sauvages et impatiens: ils ne peuvent rien supporter, le desir de ne rien faire est leur passion dominante, et ils ne soupirent qu'après le sommeil.

Nous avons vu que les gencives du malade, dans l'origine, deviennent d'un rouge pourpré: à mesure que le virus se concentre, elles se gonflent, paroissent fongueuses, d'un rouge pâle; et quelquefois, quoique rarement, présentent un cercle légèrement livide, qui paroît suivre le contour de la racine des dents.

D'autres médecins expérimentés ont remarqué d'autres symptômes: tels que l'épiderme des mains qui devient rude, raboteux et se gerce quelquefois, et presque toujours une chaleur brûlante qui se fait sentir à la paume des mains.

Tous ces signes se manifestent rarement à la fois, et avec la même intensité; en général, et c'est une remarque digne de la plus grande

attention, ces signes sont beaucoup moins sensibles, dans les cas où le virus affecte quelque partie extérieure et fait explosion.

Vues sur la méthode curative.—Le traitement de ces maladies chroniques et masquées est très difficile, parce que n'offrant à l'extérieur qu'un rapport éloigné avec leur principe, elles se guérissent rarement par les remèdes vulgaires qui paroissent les combattre, tel que le mercure, de quelque manière qu'on le prépare.

Le traitement est d'autant plus urgent que, quand on néglige le mal, la lymphe viciée désorganise le mouvement des solides, trouble les secrétons et les excrétions et dérange le cours ordinaire des fluides et les conduit pour l'ordinaire à l'alkalescence et à la dissolution.

Il suit de cette vue générale, qu'il faut éviter, pour le traitement, tous les remèdes qui pourroient accélérer l'inertie des solides, altérer les fluides et mener ainsi, par la dissolution totale, à la mort.

Dangers du mercure pour le traitement.—Le mercure est le remède ordinaire pour tous les vices vénériens, cependant, de quelque manière qu'on l'employe, une triste expérience démontre les désordres incalculables qu'il cause dans l'économie animale, sur-tout dans les

tempéramens faibles, où le genre nerveux est affecté, et où tout fait craindre une dissolution prochaine.

Un phénomène bien étonnant, c'est que les effets nuisibles du mercure, produisent les mêmes accidens que le virus vénérien dégénéré.

Le mercure exerce ses ravages particulièrement sur les nerfs, dans les sujets délicats il produit les palpitations de cœur, les spasmes, les convultions, les tremblemens des membres, la phthisie nerveuse et les fièvres du même caractère.

Ainsi que le vice vénérien dégénéré, le mercure attaque le Sensorium Commune, et produit les stupeurs, la perte de la mèmoire, l'affaiblissement des facultés intellectuelles, et quelquefois l'imbécillité.

Le mercure a encore d'autres inconvéniens dans la manière dont s'exerce son intimité.

En divisant trop les fluides, il accroit leur mobilité, et détruit par-là les liens qui maintiennent l'espèce de consistance que leur a donnée la nature, ce qui les conduit à-là dissolution.

En mettant trop les solides en mouvement, il les fait passer à la gangrènne.

Un autre inconvénient du mercure est non-seulement de développer un virus préexistant qui étoit caché, mais encore d'augmenter son énergie.

Si donc le mercure agit de la même manière que le vice vénérien dégénéré, s'il augmente l'affection nerveuse qu'il falloit calmer ou détruire, s'il détermine une dissolution des solides qu'il falloit arrêter, s'il augmente l'énergie des vices étrangers avec lesquels le mal vénérien étoit compliqué, il est bien évident que l'usage de ce remède terrible doit être à jamais banni du traitement.

Vraie méthode curative.—S'il en est une qui doive avoir l'assentiment des hommes sages et amis de leurs semblables, c'est celle qui agit par des voies douces, et cependant efficaces, qui opère la séparation du vice qui infecte la lymphe, et qui l'évacue sans augmenter le spasme des nerfs, et sans conduire à la détérioration des fluides et à la destruction totale de la machine.

Les seuls végétaux peuvent produire de pareils effets, et de toutes les préparations végétales, celle qui jouit, depuis Trente ans, du succès le plus constant et le plus caractérisé, c'est évidemment Mon Rob Anti-Syphilitique,

dont la découverte me procure journellement le moyen de cicatriser peu-à-peu une des plaies les plus profondes faites à l'humanité.

Qu'il me soit permis de terminer cet Ouvrage par une Ode de M. Luce de Lancival *Professeur de Belles Lettres, au Prytanée Français.*

Ce tribut flatteur de sa Reconnoissance, fait autant l'éloge de son cœur que de ses talents.

ODE
SUR
LE ROB ANTI-SYPHILITIQUE
DE M. BOYVEAU LAFFECTEUR [a].

DES Achilles, des Alexandres,
La sanglante immortalité,
Sur des débris et sur des cendres,
A trop bravé l'humanité :
Humanité! Ta voix touchante
M'inspire; c'est toi que je chante:
Disparoissez, mortels fameux
Par des fureurs et par des crimes;
Vous avez fait moins de victimes
Que mon héros n'a fait d'heureux.

MA muse acquitte votre dette,
Vous tous qu'il ravit au trépas:
Votre bouche reste muette;
Le préjugé vous rend ingrats;
Une injuste et fausse décence
Force votre reconnoissance
A rougir de son bienfaiteur;
Mais moins que vous pusillanime,
Dans le noble élan qui m'anime,
J'oserai nommer *Laffecteur*.

(a) Comme il existe beauccoup de contrefacteurs, je ne crois pas inutile de prévenir que le Rob Anti-Syphilitique dont je fais l'éloge, est celui de M. Boyveau Laffecteur, demeurant ci-devant rue de Bondy et d'Angoulême, boulevard du Temple, et aujourd'hui rue de Varennes, faubourg Saint-Germain, n°. 10.

Depuis trente ans ce nom, qu'implorent
Tous ces êtres désespérés,
Aux maux affreux qui les dévorent
Par un art impuissant livrés,
Ce nom, dans l'univers circule:
Je braverai le ridicule,
Et devant tous osant louer
Ce nom, béni dans le silence,
Ma muse fera violence
Aux cœurs qui n'osent l'avouer.

Homme imprudent! Tu fais un crime
D'un mal que tu n'éprouves pas;
Mais tremble: il attend sa victime
Au sein des plus chastes appas (a):
Ce fléau redoutable, immonde,
Fatal présent du nouveau monde,
Est habile à se déguiser;
Ce germe impur de la licence,
Dans les veines de l'innocence
Peut se transmettre et se puiser.

De Fracastor la muse antique (b)
Osa nous peindre ce fléau:
Ou moins hardie, ou plus pudique,
La mienne écarte ce tableau:
Mais sous d'aussi tristes images

(a) Une expérience triste et presque générale, ne permet point d'en douter, et je ne vois pas pourquoi nous serions sur ce point plus modestes que nos amis les Espagnols, chez qui cette maladie n'est pas plus honteuse que toutes les autres.

(b) Fracastor, médecin célèbre du seizième siècle, a fait nn excellent poëme latin, intitulé *Syphilis*, ou le *mal de Naples*.

Elle tracera les ravages
D'un remède appelé DIVIN,
Remède hélas! plus homicide
Que le mal cruel et perfide,
Que souvent il combat envain.

A ces traits on doit te connoître,
De la terre enfant odieux,
Qui portes, *pour raison peut-être*,
Le nom du messager des dieux (*):
Perfide agent! Fatal Protée!
Celui que vainquit Aristée,
Avec moins d'art se déguisoit:
Tu prends des formes attrayantes (**);
Les siennes étoient effrayantes;
mais jamais son art ne nuisoit.

ET toi!... C'est vous qu'ici j'atteste
ASTRUC, son zélé partisan [***]
Si je soutiens qu'il est funeste,
Je ne l'appris qu'en vous lisant:
Envain votre plume le vante,
Même sous votre main savante,
Il soulage moins qu'il ne nuit:
Se jouant de la médecine,
S'il ne guérit, il assassine,

---

* On sait que MERCURE étoit le dieu des voleurs

** Il se change en sirop, en dragées, en pastilles, en biscuit, en gâteau, etc., etc.

*** Voyez son traité de *Morbis Venereis*, traduit par LOUIS.

Il empoisonne s'il guérit (a).

Tremblez donc, vous dont la mollesse
Succombe au plus léger combat;
Vous, que condamne à la foiblesse
L'âge, le sexe ou le climat;
Vous qui, sur le point d'être mères,
Devez vos forces tout entières
Au doux fardeau que vous portez;
Vous enfin qui venez d'éclore,
Tendres fleurs, qui pressez encore
Le sein impur dont vous sortez (b).

Et toi, qui, d'une chaîne heureuse
Tout prêt de former les saints nœuds,
Veux d'une épouse vertueuse
Assurer les pudiques feux:
Contre des soupçons que peut-être
Ta délicatesse a fait naître,
Hélas! d'un remède assassin
Ta généreuse inquiétude
Bravera donc la certitude
Pour détruire un mal incertain.

(a) Souvent ceux qui en ont fait usage s'en ressentent toute la vie; quelquefois il cause les mêmes ravages que le mal qu'il combat, des douleur dans les membres, des chaleurs aux extrémités, des maux de tête opiniâtres, des étourdissemens, des insomnies, la perte de la mémoire, la mélancolie, l'imbécilité, etc., etc. C'est le sentiment de Vigarous.

(b) On peut citer encore tant d'innocentes victimes confiées à des nourrices infectées, les enfans trouvés, etc., etc.

ARRÊTE!.... Et vous que l'espérance
Sembloit avoir abandonnés,
Ne craignez plus qu'à la souffrance
Vos tristes jours soient condamnés.
L'affecteur vit : son art magique
Possède le dictame unique :
Si vos maux sont invétérés,
Consolez-vous ;sa main propice
Du plus horrible précipice
Vous aura bientôt retirés.

SANS danger, sans dégoût, sans peine,
Son remède réparateur
Va, circulant de veine en veine,
Chercher le venin corrupteur,
Et semble, dans la peur de nuire,
Moins le chasser que l'éconduire :
Grace aux salubres végét a (a)
Dont cette liqueur se compose,
Le corps soulagé se repose,
Et sent à peine fuir ses maux.

L'ORGUEIL, l'intérêt et l'envie
Ont attaqué ce don nouveau :
Ce ROB où l'on puise la vie
Fut d'abord un foible ruisseau ;

(a) Le Rob Anti-Syphilitique a été décomposé par MM. Bucquet, Darcet et Tessier et composé par les commissaires de Lassonne, Macquer, Geoffroy, Lorry, Bucquet, la Rochefoucault, Poultiers de la Salle et Montigny, tous membres de l'Académie des Sciences : il n'y a que la plus insigne mauvaise foi qui puisse prétendre qu'il y entre du MERCURE.

On voulut altérer sa source *,
On voulut arrêter sa course;
Mais le ruisseau devint torrent;
Et c'est envain qu'on voudroit rompre,
C'est envain qu'on voudroit corrompre
Son cours rapide et bienfaisant.

Murmure, mais dans la poussière,
Lâche envieux! vil détracteur!
Dans l'un et dans l'autre hémisphère,
Qui souffre, connoît *Laffecteur* :
Par sa constante expérience
Il a conquis la confiance
Des peuples et des souverains **;
Son nom, cher sur-tout à la France,
Depuis trente ans est l'espérance
De nos intrépides marins ***.

Ses soins heureux devroient s'étendre
A tous nos braves défenseurs;
Souffrants, ils ont le droit d'attendre
même secours, même faveurs ****.
O vous, *Père de la Patrie*,
Entendez sa voix qui vous crie:
» Confiez lui ces malheureux

---

* Il existe encore une foule de contrefacteurs qui font calomnier ce remède précieux.

** Le roi de Prusse, le fameux Frédéric, et l'Impératrice de Russie, ont fait offrir à Boyveau Laffecteur les conditions les plus brillantes, pour l'attirer dans leurs états,

*** Depuis près de trente ans il fournit les hôpitaux de la marine.

**** Boyveau Laffecteur a présenté à la Convention

» Qu'à leurs tourmens l'art abandonne;
» Et qu'à leur sauveur l'art pardonne,
» Quand il ne peut plus rien pour eux.

Devant la volonté publique
Le vil intérêt fléchira,
Et d'un orgueil anti-civique
L'humanité triomphera :
Mais dussent les prôneurs avides
De tant de poisons homicides
Vendre impunément le trépas ;
Pour sa gloire et pour sa vengeance,
L'affecteur se charge d'avance
De ceux qu'ils ne guériront pas.

J'entends déjà la malveillance,
Qu'irrite un légitime encens,
S'armer de ma reconnoissance
Pour calomnier mes accens.
« L'éloge est commandé, dit-elle.... »
Il l'est, mais par le plus pur zèle,
Il l'est, mais par la vérité ;
Et plus d'un cœur que j'interprète,
Tout bas applaudit et répète
Un éloge si mérité.

---

nationale une pétition par laquelle il offre de se charger de tous les vénériens incurables de la République ; il vient d'en faire une pareille à Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Par M. LUCE.

main des plantes, des alimens, des médicamens dont l'unique tort est de ne pas nous arriver de deux mille lieues, pour être appréciées ce qu'elles valent. J'ai goûté de la fibre mêdullaire de cette tige en la comparant à celle d'une canne à sucre *Arundo Saccharifera*), et j'atteste que la comparaison étoit toute à l'avantage de la tige indigène.

Il peut se faire cependant que cette inferiorité tint à l'ancienneté de la canne qui était arrivée dans une tonne de cassonnade, et à la fraicheur de la tige qui n'avait que deux ans de conservation. Mais pour obtenir ce goût sucré qu'elle me donna, il ne faut pas se dissimuler qu'il faut sémer le grain à une exposition méridionale, qu'il faut une année moins pluvieuse que celle-ci, et que l'ensemencement de la terre doit se faire assez tôt pour que la tige, parvenue à sa hauteur, mûrisse bien, et laisse à la végétation favorisée par la saison, le temps d'élaborer un sucre obtenu sans dérober et au pauvre son aliment et à l'agriculteur la graine qui donnera une récolte nouvelle.

On peut, du haut d'une Chaire Doctorale, persifler les hommes qui vouent leur vie à poursuivre des découvertes avantageuses, et proclamer charlatan celui qui passa la sienne à

guérir les malades, et à nourrir les hommes sains; mais n'en déplaise à ces arrêts dont la postérité fait justice, ce n'est certes pas de tels professeurs que la nation attend sa prospérité, et la société son bonheur. Plus justes, nos neveux accorderont à l'homme de bien dont j'aimai souvent à consigner courageusement les découvertes, à célèbrer la philantropie, une reconnaissance contestée par quelques contemporains. Le nom de BOYVEAU, cité long-temps après que celui de ses detracteurs sera oublié, vivra tant que les roses de la volupté seront entourées dépines. Eh! n'èst-il pas juste que le nom du bienfaiteur vive du moins autant que son bienfait!!

